



Rapport de recherche Programme PUCA du périurbain à l'urbain
sous la direction de

François MANCEBO & Sylvie SALLES

De l'autre côté du miroir

*Un périurbain pensé par le rural,
pour une périurbanisation modelée par les usages*

Programme PUCA « Du périurbain à l'urbain »

Rapport de recherche sous la direction de
François MANCEBO et Sylvie SALLES

De l'autre côté du miroir

*Un périurbain pensé par le rural,
pour une périurbanisation modelée par les usages*

juillet 2014



Responsables de l'équipe scientifique

*Mancebo François, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA2076 Habiter
Salles Sylvie, ENSA Paris Val-de-Seine, EA 2076 Habiter*

Autres membres

*Bryant Christopher, Université de Montréal, LDDDT
Mallet Sandra, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA2076 Habiter
Picard Aleth, ENSA Paris Val-de-Seine, GEVR
Piantoni Sébastien, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA2076 Habiter*

Sommaire

Sommaire	1
Introduction	5
Partie 1	
Vers une transition à la durabilité des espaces périurbains	11
1.1 Etat de l'art : Connaissance des espaces périurbains	13
1.1.a Une connaissance orientée par le point de vue de l'urbanisme.	13
1.1.b Une connaissance aux contours encore flous.	14
1.2 Vers des espaces périurbains durables	16
1.2.a Une non durabilité liée à la durabilité importée par les pôles urbains.	17
1.2.b Dynamiques et modalités d'une transition durable.	18
1.3 Approche méthodologique	20
1.3.a Etapes et organisation de la recherche.	20
1.3.b Validation et délimitation des terrains d'analyse.	24
Partie 2	
Périurbanisation & Multifonctionnalité	37
2.1 Périurbanisation versus terres agricoles ? ... un jeu où l'agriculture modèle l'urbain	39
2.1.a Périurbanisation = étalement de la ville : une vision statistique et urbanistique.	39
2.1.b Périurbanisation = restructuration des territoires ruraux un foncier agricole "modelant" la périurbanisation.	47
2.2 Des morphologies périurbaines dans une double référence	51
2.2.a Des lotissements et des logements sociaux : trames agricoles & règles urbaines.	51
2.2.b Des zones d'activités bénéficiant d'un "statut" particulier ... juxtaposant des formes urbaines antagonistes	61
2.3 Pôles urbains versus désert rural ? ... germes de multifonctionnalité & dynamiques croisées	67
2.3.a Des polarités brouillées et des espaces partagées.....	67
2.3.b Des réseaux économiques locaux et internationaux	73
Conclusion de la partie 2	81

Partie 3

Modalités de transition à la durabilité des espaces périurbains..... 85

3.1 Paysages périurbains & transition durable : vers une multifonctionnalité Sylvie Salles..... 88

3.1.a Le paysage périurbain existe-t-il ? 89

3.1.b Paysage bien commun : une multifonctionnalité réactivée..... 97

Conclusion..... 107

3.2 Temporalités périurbaines : quelles démarches durables ? Sandra Mallet..... 110

3.2.a Vers de meilleures conciliations des temps 112

3.2.b Vers une affirmation des aménités temporelles propres aux espaces ruraux et
périurbains 120

Conclusion..... 125

3.3 Une transition durable pour les espaces périurbains : aménager les proximités - Aleth PICARD..... 126

3.4 Cohabitation des populations agricoles et non agricoles : apport du développement durable à l'aménagement - C. Bryant & A. Bousbaine..... 132

3.4.a Recherche et action en aménagement territorial des espaces ruraux et périurbains
jusqu'au 21ème siècle 135

3.4.b Reconnaissance de la complexité croissante des territoires ruraux et périurbains :
vers une perspective plus nuancée 138

3.4.c L'approche de la bonne gouvernance et la planification du développement agricole et
non agricole 140

Conclusion..... 142

3.5 Les conditions de la transition à la durabilité du périurbain dans les villes moyennes - François Mancebo 143

3.5.a La périurbanisation des villes moyennes d'Europe 145

3.5.b Vers des espaces périurbains pérennes ?..... 146

3.5.c La mosaïque périurbaine : entre mode d'habiter et marquage territorial. 149

3.5.d Concilier usages antérieurs et pratiques actuelles : le rôle des espaces non construits et
agricoles..... 152

3.5.e Multifonctionnalité, hétérogénéité et foisonnement. 157

Conclusion..... 159

Conclusion 161

Bibliographie..... 165



Vue de Reims depuis Nanteuil-la-Forêt, D386 – © Sylvie Salles

Introduction

La recherche "**De l'autre côté du miroir** : Un périurbain pensé par le rural, pour une périurbanisation modelée par les usages" s'inscrit dans le programme "Du périurbain à l'urbain" – 2012-2014 – initié par le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement). Ce programme part du constat que le périurbain occupe une place particulière. Forme la plus emblématique de la croissance urbaine des dernières décennies, elle cristallise les inquiétudes et les critiques les plus vives et devient l'objet d'injonctions réformatrices. Le programme propose deux axes distincts sous la forme de deux questions : Le périurbain peut-il être l'espace de la durabilité ? Le périurbain peut-il contribuer, et comment, au renouvellement des cadres d'analyse de l'urbain contemporain ?

L'idée sous-jacente du projet *De l'autre côté du miroir* est que les causes qui rendent les espaces périurbains non durables ne sont pas inhérentes à la périurbanisation elle-même, mais aux conditions dans lesquelles elle se constitue. L'aménagement de ces espaces est généralement pensé comme un prolongement de la ville, occultant les logiques des développements préexistants. Cette recherche se propose de construire un nouveau cadre de compréhension et d'action, en s'affranchissant des habitudes qui prennent pour acquis la domination de l'urbain sur le périurbain. *De l'autre côté du miroir* questionne cette situation périurbaine, "vampirisée" ou "colonisée" par les pôles urbains, et encore perçue comme une fatalité. Il s'agit, au contraire, de comprendre les fonctionnements et les représentations propres aux espaces périurbains pour **identifier les modalités de la transition à la durabilité des espaces périurbains**. Pour cela, il ne s'agit pas d'énoncer des principes à appliquer, mais d'interroger les mécanismes d'évolution des sociétés et des espaces, en fonction de cet horizon de durabilité. Cela implique de ne pas condamner a priori les espaces périurbains pour leur non durabilité, mais plutôt de définir quel est le type de durabilité de ces espaces. Pour cela, nous avons fait le choix d'**inverser la position d'analyse** et de regarder les espaces périurbains comme une **évolution des espaces ruraux**. Cet éclairage vise à renouveler les cadres d'analyse et de conception des espaces périurbains, à partir de leurs propres logiques de développement.

Sur le plan théorique, ce projet relève de la *Sustainability Science* qui tente de penser la transition à la durabilité des espaces et des sociétés. Cette approche articule les phénomènes globaux à des dynamiques environnementales et sociétales localisées. Elle repose sur un cadre méthodologique interprétant ses terrains et objets de recherche comme des systèmes adaptatifs complexes hommes-environnements-sociétés. Cette adaptation relève de logiques spatiales et temporelles inhérentes aux espaces. C'est pourquoi cette recherche s'appuie sur une double hypothèse :

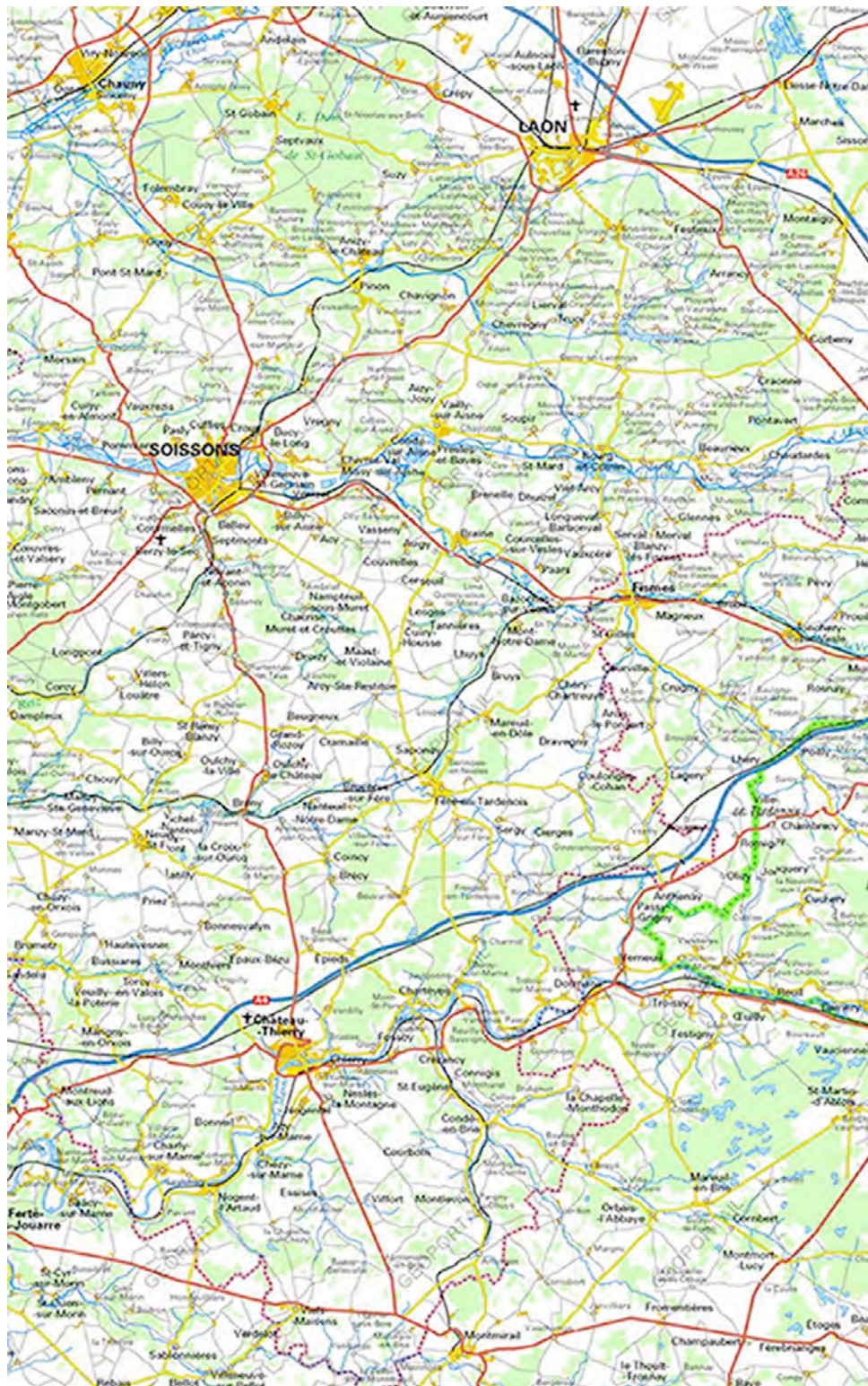
1. La périurbanisation peut être durable, si elle se fonde sur des usages de l'espace et des pratiques antérieurs à des développements de la ville qui les ont occultés.
2. Une périurbanisation durable induit des formes spécifiques de sociabilité et d'organisation spatiale.

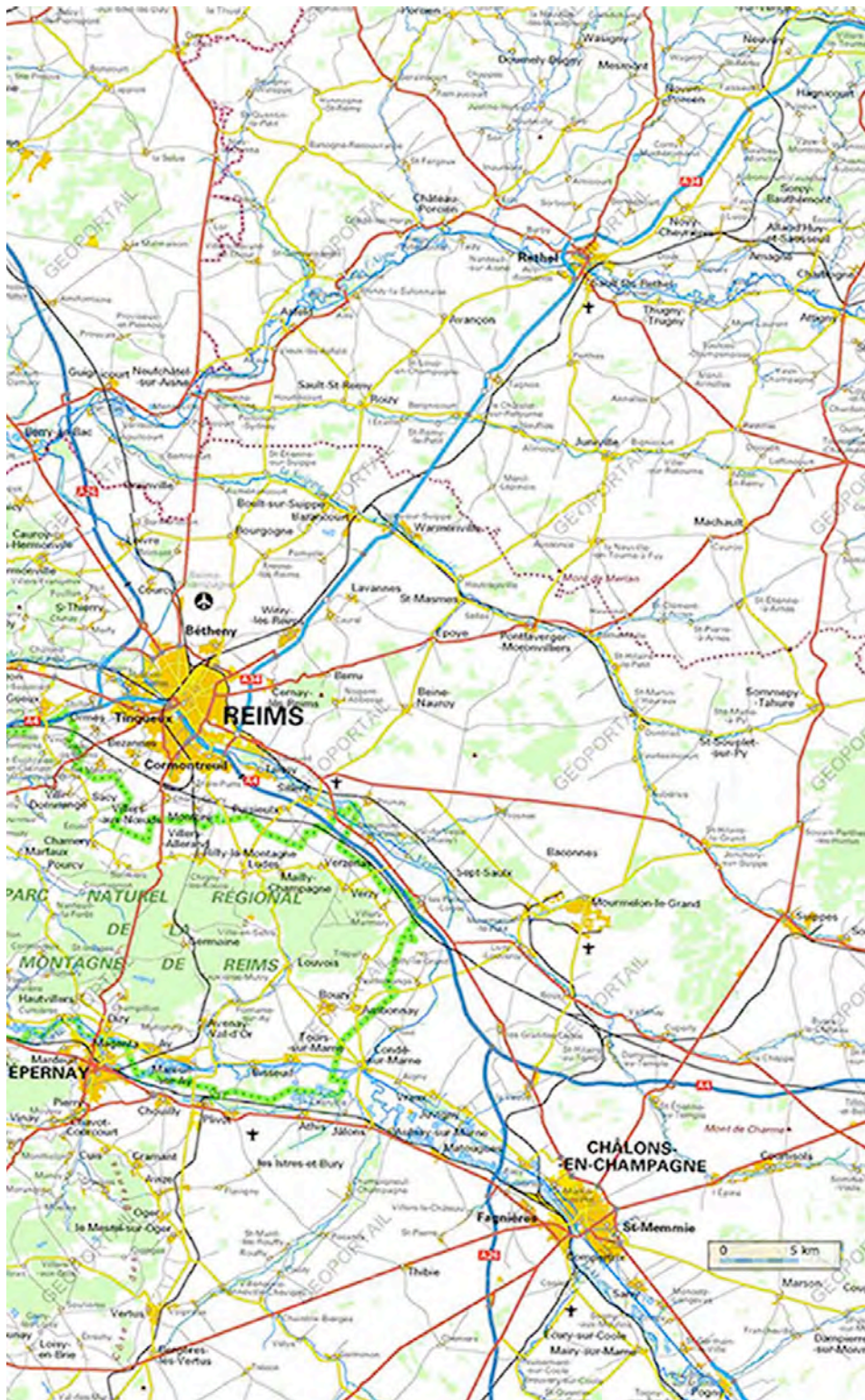
Ces hypothèses constituent le socle de notre réflexion qui a pour terrain une aire incluant 6 villes moyennes sous l'influence économique et culturelle de Reims. Choisir des villes moyennes se justifie par le fait qu'en France, elles représentent 38% des aires urbaines, avec une croissance essentiellement portée par leurs périphéries. Qui plus est, la situation de ces 6 villes en limite de deux départements, la Marne et l'Aisne, et de deux régions, la Champagne-Ardenne et la Picardie, questionne la réalité des périmètres administratifs face à des organisations adaptatives propres aux territoires périurbains.

La première partie de ce rapport expose le **cadre conceptuel, les présupposés théoriques et la méthode**. Elle définit une structure d'analyse qui s'appuie sur le système dynamique de la région rurale-urbaine, tout en tenant compte des spécificités des différents terrains locaux. La seconde partie, restituant les analyses de terrain, fait ressortir des **leviers d'accès à la durabilité** dans les espaces périurbains. Elle met l'accent sur des liens, bien plus étroits et anciens que ceux auxquels nous nous attendions, notamment entre agriculture et périurbanisation. L'organisation de l'espace se structure à partir d'une maille dense et ancienne de bourgs agricoles et industriels qui diffuse l'activité économique, l'habitat et les services. Ici la structure des espaces périurbains organisée en réseau constitue des amorces pour d'autres formes de développement. La troisième partie énonce les **modalités de la transition à la durabilité** des espaces périurbains. Elle propose des éclairages thématiques visant à définir la capacité de généralisation des leviers identifiés et à préciser les cadres d'actions pour cette transition. La gestion des paysages apparaît comme un outil transversal et partagé qui a capacité à structurer la multifonctionnalité des espaces,

tout en permettant leur valorisation écologique, dès lors qu'elle intègre une liberté d'accessibilité aux espaces. Du point de vue des temporalités périurbaines, le caractère à la fois rural et urbain de ces espaces, induit aussi des réponses spécifiques dans l'organisation du temps quotidien, avec des initiatives à recenser et à coordonner. Ces initiatives rejoignent les potentiels de proximité à réactiver dans l'espace périurbain. L'éclairage de l'agriculture, en situation périurbaine, montre qu'un développement durable s'amorce avec des processus de gestion impliquant les communautés locales. La transition à la durabilité des espaces périurbains implique de combiner les intérêts des différents acteurs et résidents. En effet, ce qui est en jeu dans une périurbanisation durable, c'est la relation de ces acteurs et résidents à leur environnement pour qu'ils puissent concevoir des mécanismes de résistance, de régulation ou de réparation.

Les espaces périurbains sont **porteurs de multifonctionnalité et d'innovation**. Ce qui suppose de laisser émerger des initiatives locales et de valoriser celles qui existent déjà. Mais derrière la diversité des fonctions, des usages et des pratiques, il y a des **acteurs à concilier**. Envisager la transition à la durabilité de ces espaces oblige à se demander comment définir et mobiliser les biens communs du périurbain. Cela nécessite de la souplesse et un cadre de gouvernance articulant les priorités de chacun. Quelles synergies entre des intérêts particuliers ? Quelles nouvelles activités et pratiques apparaissent ? Quelles sont celles qui perdurent et de quelle manière évoluent-elles ? Quel est le rôle des espaces périurbains, et qui devrait en décider ?





Plan de Situation
(IGN - Scan 25)

Partie 1

Vers une transition à la durabilité des espaces périurbains

1.1 Etat de l'art : Connaissance des espaces périurbains

Les questionnements de cette recherche s'inscrivent dans un état des savoirs très riche et documenté, mais qui reste flou. D'un côté, la périurbanisation se définit comme l'étalement et le desserrement des pôles urbains. De l'autre, elle se qualifie comme un état intermédiaire difficile à caractériser et qui relève, en même temps, de différentes formes d'organisations territoriales.

1.1a Une connaissance orientée ... par le point de vue de l'urbanisme.

Les plus anciennes études sur l'espace périurbain se sont centrées sur les **mécanismes de diffusion de la ville**, en multipliant les termes pour nommer ce phénomène : rurbanisation (très vite abandonné), périurbanisation, étalement urbain, voire suburbanisation d'influence anglophone (Hervouët, 2001). Au-delà des mots, les processus ont été très tôt analysés comme un étalement urbain vers des espaces ruraux (Bauer & Roux, 1976), avec pour causes : la facilité et le développement des déplacements, ou encore, des choix résidentiels orientés par les politiques d'accession à la propriété, le coût du foncier ou la proximité à la nature (Dezes, Haumont & Raymond, 1966 ; Hilal & Sencebe, 2002 ; Orfeuill, 2000). Les formes de l'espace périurbain résultent de **dispositifs de spécialisation spatiale** (Mangin, 2004) et de modèles d'organisation urbaine, soit éclatée (Ascher, 1995 ; Chalas & Dubois-Taine, 1997), soit répartie autour de l'agglomération de façon intégrée (Bryant, 1989 ; Bryant, 1990). A l'intérieur de ces organisations, les contours de l'espace périurbain se mesurent essentiellement par la **migration alternante des actifs**.

L'INSEE, comme la majorité des pays européens, définit la périurbanisation en regard des *aires urbaines*, c'est-à-dire des pôles urbains et de leur zone d'influence. Les communes périurbaines se regroupent selon deux catégories : les communes de la *couronne périurbaine* sous influence d'un pôle urbain et les *communes multipolarisées*. Ce sont les déplacements domicile-travail qui délimitent l'espace périurbain, puisqu'une commune est dite périurbaine si plus de 40% des actifs-résidents travaillent dans l'aire ou les aires urbaines de rattachement.¹ En Europe, le seuil est fluctuant. Il est fixé entre 15% et 40% des actifs résidents, mais toujours selon des critères de polarisation

¹ Le Jeannic T. & Vidalenc J., "Pôles urbains et périurbanisation. Le zonage en aires urbaines", Insee Première n°516, avril 1997, Paris. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip516a, consulté le 12.02.2013.

et de déplacement (Caruso, 2002). Le programme européen ORATE-EPSON² propose une vision polycentriste de l'espace périurbain, défini par des mouvements pendulaires potentiels. Il se situe à l'intérieur d'une zone d'accessibilité à 45 minutes en voiture des villes principales et constitue un "horizon stratégique urbain potentiel" (*PUSH – Potential Urban Strategic Horizon*).³ Dans ces visions périurbaines, l'espace rural commence en dehors des 1500 "centres d'accessibilité potentielle" ou en dehors des centres urbains de moins de 20000 habitants. De même, dans les catégories de l'INSEE, **l'espace rural n'existe qu'en négatif** par rapport aux trois catégories formant l'espace à dominante urbaine : les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multi-polarisées. **L'espace périurbain est à dominante urbaine.**

D'autres critères considèrent qu'il y a étalement urbain si au moins une des variables suivantes présente des valeurs faibles : la densité, la continuité, la concentration, la polarisation, la nucléarité, la multifonctionnalité ou la proximité (Galster & al. 2001). Dans cette conception, l'étalement peut être une croissance incrémentale et non planifiée du développement urbain (European Environment Agency, 2006) ou une urbanisation dispersée indépendante des politiques d'aménagement (Bruegmann, 2008 ; Reckien & Karecha, 2007). La périurbanisation se définit donc comme **un phénomène de croissance urbaine périphérique** aux espaces urbains, associée à une **logique de desserrement** des agglomérations concernées.

1.1b Une connaissance aux contours encore flous.

Si l'on se place du côté des pratiques, des usages et des occupations des sols, la définition de l'espace périurbain se complexifie et fait appel à des catégories métissées. L'espace périurbain est **hétérogène et multiple**, tant du point de vue de la composition sociodémographique (Berger, 2004) que des manières de l'habiter (Dodier, 2012). Il n'existe pas une forme périurbaine, mais des formes périurbaines très différentes et fortement dépendantes du contexte et du type de croissance (Lacquan, 2005). Ainsi, l'achat de bâtiments existants (corps de ferme, maisons isolées, maisons de villages ou villages entiers) dans des périphéries attractives par des populations urbaines aisées, est une forme de périurbanisation. Elle se traduit par

² Le programme Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen - European Spatial Observatory Network réalise des analyses comparées pour identifier les potentiels de chaque région. <http://www.espon.public.lu/fr/espon/index.html>, consulté le 7.1.2013.

³ Chéry Jean-Pierre, "Les espaces périurbains en Europe : un grand écart entre description et prospective", in *Territoires 2040*, n°2 Prospective périurbaine, DATAR, 2^{ème} semestre 2010, pp. 61-76.

l'arrivée de nouvelles populations dans un espace ayant sa propre histoire et ses propres caractéristiques. Dans cette perspective, les espaces périurbains sont, le plus souvent, des **espaces hybrides sous influence urbaine** mais conservant une morphologie rurale (Caruso, 2001). La périurbanisation se définit par des situations de marges urbaines aux contours flous (Adell, 1999 ; McGregor & al., 2006). Tour à tour "territoires intermédiaires" (Ruegg, 2003), "entre-ville" (Sieverts, 1997) ou "tiers espace", les espaces périurbains forment une catégorie à part, aux caractères ni tout à fait urbains ni tout à fait ruraux. En même temps, ces figures recouvrent des dimensions très différentes. D'un côté, le "tiers espace" renvoie à une représentation de la nature mi urbaine, mi campagnarde. Elle privilégie une nature "emparquée" construite par les différents systèmes et périmètres de protection (Viard, 1990). De l'autre, le "tiers espace" permet d'affiner les catégories de l'INSEE entre urbain, tiers et rural. Ici l'espace périurbain se définit **à la marge de l'urbain et du rural**. Ce qui le met aussi à la marge des politiques d'aménagement rural et d'aménagement urbain (Vanier, 2000). Pour autant, la périurbanisation reste définie comme un espace d'expansion de la ville, avec pour corollaire une surconsommation des sols agricoles impossibles à maîtriser (Balny & al., 2009). L'espace périurbain est **pris en étau** entre la force de l'étalement urbain et la force de résistance des espaces ruraux.

Vue de la **force de résistance de l'espace rural**, c'est l'**hybridation** qui domine. D'un côté, urbains et ruraux se rapprochent, avec une **diffusion du modèle urbain** et de ses modes de vie dans les campagnes (Hervieu & Viard, 1996 ; Donnadiou, 2003). La périurbanisation transforme les territoires ruraux et les modes de production agricole (Donnadiou & Fleury, 1997 ; Perrier-Cornet & Hervieu, 2002). L'espace rural devient de moins en moins un espace de production pour apparaître comme **un patrimoine culturel et paysager** (Davodeau, 2005) et basculer vers des services non agricoles. D'un autre point de vue, **les espaces agricoles organisent leur développement**, en combinant des fonctions polarisantes, en termes d'emplois ou d'attractivité touristiques, et des fonctions de services liées aux communautés locales. Les prémices de ce rapprochement sont apparues dans les années 60, avec de nouvelles dynamiques associant ville et campagne dans la *ville régionale* (Friedmann & Miller, 1965). Sur le terrain, ces rapprochements se traduisent par l'adaptation des activités agricoles à la proximité urbaine (Bryant & Johnston 1992). Derrière la périurbanisation, il y a une **transformation des territoires ruraux**.

Ces perspectives constituent un terreau de connaissances sur l'organisation, le développement et le fonctionnement des espaces périurbains. Néanmoins, elles questionnent rarement la spécificité des conditions d'aménagement de ces espaces, a fortiori en termes d'aménagement durable. La partition urbain / rural et la définition de catégories intermédiaires restent influencées par une dominance urbaine. L'agriculture périurbaine témoigne d'une interaction, qui permet de pérenniser l'activité agricole dans les espaces périurbains. Néanmoins, cette agriculture reste une force de résistance. Il lui est difficile d'amorcer un cercle vertueux face : à la surconsommation des espaces agricoles, à la dégradation environnementale des espaces naturels et forestiers, à la banalisation du paysage, à l'étalement résidentiel, à la mobilité contrainte, ou encore à l'accroissement des ségrégations socio-spatiales ; globalement face à ce qui renvoie aux maux de la périurbanisation.

1.2 Vers des espaces périurbains durables.

Les espaces périurbains sont des **composantes d'un espace urbain régional** (Owen, 1972 ; Bryant, 1982). Ils participent à un **système urbain hétérogène** (Chalas, 2001), regroupant des villes agglomérées, des petites villes, des hameaux, des villages, de l'habitat dispersé et des zones agricoles ou naturelles. Ces organisations font coexister différentes pratiques, lieux de résidence et activités économiques qui participent à l'équilibre dynamique du système. Si les échanges sont en majorité orientés vers les pôles principaux, de plus en plus, des emplois ou des services se diffusent dans les petites villes et les campagnes environnantes (Bryant, 1982). Ils **fonctionnent en réseau**, dans une aire de référence regroupant les espaces urbains, périurbains et ruraux. C'est le cadre de la durabilité des espaces périurbains, dont les conditions restent à construire, notamment en tenant compte de la durabilité importée où tous ces espaces sont interdépendants (Mancebo, 2006).

Ce système urbain en réseau, avec très peu de grandes villes, est spécifique à l'Europe où seuls 7% des habitants résident dans des villes de plus de 5 millions d'habitants, contre 25% aux Etats-Unis (CEC, 2008). Ce mode d'urbanisation a donné naissance à l'appellation *région urbaine fonctionnelle* (Nordregio, 2005 ; Peeters, 2011) constituée par l'aire d'influence d'une ou plusieurs villes qui sont interdépendantes. L'influence se mesure à partir des **flux de tous les déplacements** (achats, loisirs, etc.) et pas seulement par les déplacements domicile-travail (Hall & Hay, 1980). Cette région urbaine intègre donc des espaces très périphériques et peu urbanisés bien au-delà des

limites des agglomérations. Il convient donc de considérer ce que Nilsson et Nielssen nomment la **région rurale-urbaine** dans le projet européen PLUREL (Nilsson & Nielssen, 2013). Cet ensemble inclue les **espaces ruraux affectés par les dynamiques urbaines**, où l'on observe des changements d'usages des sols, des reconfigurations des activités économiques et une attractivité résidentielle, comme l'avaient déjà identifié de nombreux auteurs (Bryant & al., 1982 ; Loibl & Toetzer, 2003 ; Gallent & al., 2006 ; Leontidou & Couch, 2007).

1.2a Une non durabilité liée ... à la durabilité importée par les pôles urbains.

Dans cette perspective, au lieu de stigmatiser a priori la non durabilité de l'étalement urbain, il nous a semblé plus réaliste de réfléchir aux causes qui le rendent insoutenable. Ces causes ne sont pas inhérentes au phénomène de périurbanisation lui-même, mais aux conditions dans lesquelles il se construit. Cet éclairage est motivé par le constat que l'accès à la **durabilité des centres urbains** se réalise actuellement **au prix de la non durabilité des espaces périurbains**. Cela renvoie à une durabilité importée (Mancebo, 2006 ; Pearce, Markandya & Barbier, 1989) qui se manifeste lorsqu'un territoire garantit la durabilité de son développement en rejetant sur d'autres territoires tout ce qui est indésirable ou polluant, mais essentiel à l'équilibre du métabolisme des centres urbains. C'est le type de relations qu'entretiennent traditionnellement les pôles urbains avec ses périphéries. La ville-centre est durable pour ceux qui y habitent, tandis que ceux qui résident aux confins de cette ville n'en profitent guère. De ce point de vue, il y a une "vampirisation" des pôles urbains à l'égard des espaces périurbains. Cette durabilité importée engendre une **instrumentalisation des espaces périurbains au seul profit des pôles urbains**. Ces derniers imposent leur manière de penser l'espace, notamment en termes de densification, de réglementation urbaine ou d'organisation fonctionnelle. L'espace périurbain est ainsi "colonisé" par une injonction jamais questionnée, disant qu'il doit être pensé de manière urbano-centrée ; **comme si le périurbain n'était qu'un sous-produit des pôles urbains**. Il nous semble que ce rapport déséquilibré constitue les causes premières des difficultés qui rendent les espaces périurbains si peu durables. C'est pourquoi le point de vue de la transition durable incite à s'affranchir d'un parti pris d'aménagement traditionnel – d'espace continu largement inadapté à la ville diffuse – et d'une pensée normative, peu questionnée, qui reproduit un rapport de domination de l'urbain sur le périurbain.

Les conditions d'une transition durable des espaces périurbains est ici analysée à partir des **villes moyennes**⁴ de l'aire urbaine de Reims : Soissons, Laon et Château Thierry dans l'Aisne ; Châlons-en-Champagne et Epernay dans la Marne.⁵ Pourquoi les villes moyennes ? Parce que **le phénomène de périurbanisation concerne l'ensemble des pôles urbains**, quelque soit leur taille, et qu'il a encore été peu étudié dans ce type de villes. Pourtant, elles représentent près de 38% des aires urbaines dont la croissance est aujourd'hui portée par les périphéries au dépend des villes centres.⁶ Dans ces villes, l'étalement résidentiel croît de manière continue, malgré une croissance démographique et économique nulle ou négative, surtout dans le Nord-Est (Davezies, 2012). Comme ailleurs, la consommation des terres agricoles, l'étalement urbain et l'allongement des déplacements domicile/travail progressent (Deville, 2007 ; Insee, 2008 ; Insee, 2012). La progression semble difficile à enrayer, malgré une activité agricole céréalière et viticole compétitive et dynamique. Le projet **De l'autre côté du miroir** questionne la fatalité de cette situation périurbaine, "vampirisée" ou "colonisée" par les pôles urbains. Il cherche à comprendre l'organisation des espaces périurbains de l'aire urbaine de Reims pour **identifier leurs dynamiques d'accès à la durabilité** et **définir selon quel type de durabilité**. Cela implique d'inverser la position d'analyse, pour regarder les espaces périurbains comme une évolution des espaces ruraux qui ne relève pas seulement d'une logique de confrontation, de dépendance ou de domination.

1.2b - Dynamiques et modalités d'une transition durable.

Définir les modalités d'une transition durable en termes de production urbaine, c'est **identifier des dynamiques pouvant servir de leviers**. Cela implique d'être attentif aux signes que renvoie le territoire considéré, pour prendre le contre-pied des effets pervers de la périurbanisation et **générer une périurbanisation vivable**.

⁴ Pierre George, en 1961, décrit les villes moyennes comme : "des villes qui ont une population comprise entre 50.000 et 150.000 habitants. Elles possèdent un noyau administratif important, un lycée et un embryon d'enseignement supérieur" (Précis de Géographie humaine). La DATAR en fait, dans les années 70, un échelon de l'organisation du territoire national contrebalançant les métropoles d'équilibre, avec un nombre d'habitants entre 20.000 et 200.000. Enfin, l'INSEE fixe les seuils entre 20.000 et 100.000 hab^{ts}.

⁵ Reims (187.000 ha^{bts} / agglo. 212.000 ha^{bts}), Châlons-en-Champagne (47.000 ha^{bts} / agglo. 64.000 ha^{bts}) et Epernay (26.000 ha^{bts} / agglo. 36.000 ha^{bts}) dans la Marne ; Soissons (29.500 ha^{bts} / agglo. 51.000 ha^{bts}), Laon (26.000 ha^{bts} / agglo. 51.000 ha^{bts}) et Château Thierry (15.000 ha^{bts} / agglo. 33.000 ha^{bts}) dans l'Aisne.

⁶ Jean-Michel FLOCH et Bernard MOREL, *Panorama des villes moyennes : démographie, emploi et entreprises* - Insee - mai 2011

Une adaptation réactive ou proactive

Les **adaptations**, réactives ou proactives, des organisations et des utilisations du sol, ainsi que les **contradictions** dans les pratiques constituent des leviers pour aménager différemment les espaces périurbains. Ces adaptations et contradictions révèlent une **multifonctionnalité qui est porteuse d'innovation**.

L'organisation non hiérarchisée, du maillage viaire ancien ou des systèmes de production locaux, forme un réseau capillaire dense. Il relie des espaces, mais crée aussi les conditions de l'innovation. Innover, ce n'est pas seulement produire un nouvel objet ou un nouvel instrument, c'est surtout assurer sa diffusion. Ces réseaux, sociaux et techniques, sont les supports de l'innovation par les myriades de connexions qu'ils permettent et par les pratiques de détournement et d'adaptations qu'ils permettent. Ils ouvrent une capacité d'organisation qui favorise la multifonctionnalité. C'est ainsi que les programmes agri-urbains des années 70 ont inventé des modalités de diversification économique et de partage de l'espace. Il s'agissait de renforcer les capacités de production (agro-alimentaire, énergie, filières bois) des espaces agricoles ou forestiers périurbains ou de diversifier les productions pour une plus forte valeur ajoutée (bio, artisanat, agro-tourisme). Ces expériences ont également montré des convergences d'intérêts entre : les agriculteurs ou les forestiers à la recherche de débouchés et de revenus ; les citoyens attirés par les aménités paysagères et les produits artisanaux ; les collectivités territoriales en prise avec des problèmes de dynamisme économique ou démographique.

Cette multifonctionnalité nécessite des partenariats et un dialogue entre tous les acteurs concernés, afin de fabriquer un territoire qui corresponde au vécu de tous. L'adaptation implique de la **souplesse dans l'espace et dans le temps**, pour considérer toutes les **disponibilités foncières** (agricoles, industrielles, commerciales, d'habitats ou d'infrastructures) **comme des espaces capables** et pour **faciliter l'installation des usages**, en les laissant évoluer et se pérenniser.

Des mécanismes de régulation et de réparation

La transition à la durabilité des espaces périurbains nécessite de la souplesse et une gouvernance locale participative pour que la régulation ou la réparation des espaces soient portées par l'ensemble des acteurs et non seulement par les plus représentatifs. Il s'agit d'articuler les priorités des communautés locales, de la société civile et des acteurs politiques. Cela suppose une lecture commune du territoire, qui repose sur une

reconnaissance mutuelle pour désamorcer les conflits liés à des nuisances –réelles ou ressenties comme telles– ou à des divergences d'intérêts.

La transition à la durabilité nécessite de **définir ce qui constitue les biens communs** (services, compétences ou productions locales ou aménités) et de savoir dans **quel paysage périurbain** s'inscrivent la qualité de vie et la capacité économique des espaces périurbains. Ce socle institue une **communauté d'intérêts** nécessaire à une diversification tant économique que paysagère, dans laquelle tous se retrouvent. Au partir de ce socle, il convient d'introduire une liberté d'initiative et une facilité de fonctionnement dans les projets des acteurs locaux. Cette liberté requiert des **principes d'organisation et des aides** pour pérenniser les partenariats et garantir la rentabilité des productions et le développement de filières de production et de services (agro-alimentaire, artisanat, commerce, mobilité, services aux entreprises ou à la personne). Elle questionne aussi **la place et les limites de la tutelle publique** dans l'organisation du fonctionnement périurbain. Quels partages de responsabilités ? Quels rôles initiateurs ou régulateurs ?

1.3 Approche méthodologique

La mise en œuvre de cette recherche relève de la *Sustainability Science*⁷ qui cherche à articuler des phénomènes globaux aux dynamiques environnementales et sociétales d'espaces localisés. Elle repose, d'une part, sur un cadre méthodologique interprétant ses terrains et objets de recherche comme des systèmes adaptatifs complexes hommes–environnements–sociétés. D'autre part, il ne s'agit ni d'une recherche fondamentale, ni d'une recherche appliquée, mais plutôt d'une *recherche fondamentale inspiré par les besoins* (*use-inspired basic research*) caractérisée par Donald Stokes (1997).

1.3a Étapes et organisation de la recherche.

Cette méthodologie implique des allers et retours entre connaissance du terrain, identification des acteurs et discussion des modalités d'une transition durable.

⁷ Voir le site de IRCS – International Research Center on Sustainability – de l'Université de Reims : <http://www.univ-reims.fr/site/laboratoire-labellise/habiter-ea-2076/les-activites-de-l-equipe/axe-amenagement-urbanisme/l-ircs,15052,26026.html>

Trois phases de recherche

Une **première phase de compréhension du réel** s'appuie sur des explorations de terrains et sur des analyses de données (statistiques, cartes, photographies anciennes, documents d'urbanisme et projets des collectivités territoriales). Cette compréhension est confrontée à des entretiens, centrés sur les usages et les pratiques des espaces. Cette étape vise la **définition d'une grille de lecture** pour comprendre :

_Les évolutions et permanences des structures géographiques, paysagères, viaires, urbaines, économiques.

_Les modes d'habiter (difficultés quotidiennes, stratégies d'adaptation, etc.) au travers de la vie sociale locale, des parcours résidentiels, des réseaux locaux.

_Les impacts des pôles urbains sur la structuration de l'espace et les modes de vie.

Il s'agit d'interroger les pratiques et les organisations, en s'appuyant sur l'hypothèse qu'elles constituent des biens communs potentiels formant le socle d'une transition vers la durabilité.

Une **seconde phase d'identification des conditions d'adaptation** s'appuie sur les analyses de terrains ou de la presse locale et sur des entretiens auprès d'élus et d'associations locales. Les conflits, les controverses et les bonnes pratiques, permettent d'identifier des signes de multifonctionnalité, de vivre ensemble ou d'engagements des acteurs (collaboration individuelle, participation à des événements, engagement associatif, implication politique) à l'échelle locale. Ils mettent également en avant des inégalités d'accès, des contradictions ou des difficultés de gouvernance qui indiquent des points de conflits à désamorcer. Ce sont autant d'indices de leviers d'adaptation et d'innovation qui peuvent orienter les actions visant à produire des espaces périurbains durables. Cette approche s'inspire des travaux d'Elinor Ostrom, qui a montré que des communautés, gérant collectivement des biens communs, étaient plus efficaces que le marché ou que les structures institutionnelles (Ostrom, 1990).

Une **troisième phase de définition d'orientations prospectives** s'appuie sur des transferts d'expériences. Elle a pour objectifs de définir concrètement les modalités de la transition à la durabilité et les conséquences en termes de production urbaine. Des expérimentations exemplaires (agriculture périurbaine au Canada ; projet Community Forest au Royaume-Uni ; gestion des espaces ouverts de l'agglomération de Boston) permettent d'établir **une grille d'actions potentielles**. L'objectif est d'en tester la faisabilité au regard des pratiques locales de gouvernance et de gestion.

ORIENTATIONS DE LECTURE

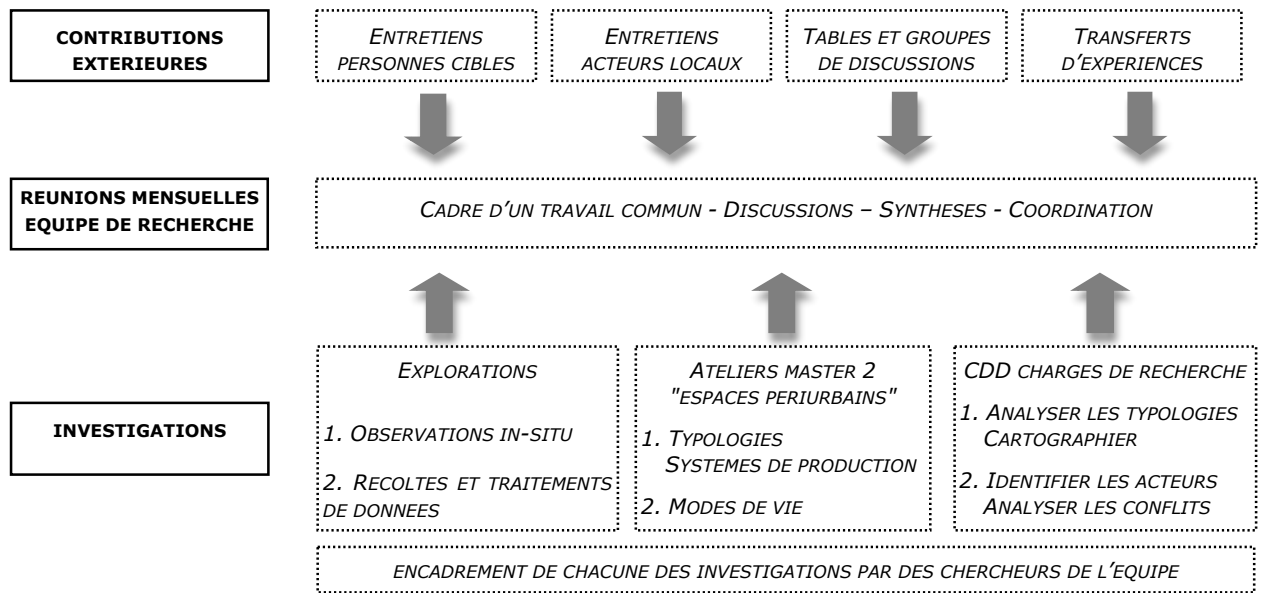
Formes anciennes / Formes actuelles / Adaptations & résistances			
<i>Thèmes de lecture</i>	Structures Morphologies	Pratiques Choix	Acteurs
Habitat & services			
Tissu résidentiel Logements Équipements Services	Densité Forme urbaine Implantation & répartition Typologies Degré de diversité	Choix résidentiel Type d'offres Planification Coût Adaptabilité Renouvellement	Évolution population Mixité sociale Mixité générationnelle Promotion Acteurs institutionnels
Production			
Agriculture & forêt Commerces Autres activités Emploi	Nature des sols Répartition Types de productions Types d'implantations	Types Modes d'exploitation Pérennité & Mutabilité Débouchés Renouvellement Friches Potentiel d'emplois	Exploitants (société, entreprise individuelle) Acteurs institutionnels Associations Consommateurs Voisinage
Mobilité			
Réseaux transports Types de transports	Maillage et hiérarchie Densité Desserte (répartition espace-temps) Diversité Multi-modalité	Type d'offres Planification Coût Adaptabilité Renouvellement	Acteurs institutionnels Entreprises Associations Stratégies individuelles ou communautaires
Pour quelles aménités ?			
Espaces ouverts Paysages Services (santé, culture, commerces,...)	Topographie & Milieux Entités paysagères Typologies Réseaux Diversité Répartition espace-temps	Pérennité / Mutabilité Friches Mixité d'usages conflits Accès Représentations	Acteurs institutionnels Gestionnaires Exploitants Résidents Associations Société civile Individus, ...
Pour quelles vies locales et sociabilités ?			
Réseaux sociabilités Vie locale : -manifestation -implication -vie politique	Localisation Temporalité Organisations des communautés	Mixité Intensité des usages Rayonnement Niveaux d'implication Gouvernances	Acteurs institutionnels Gestionnaires Associations Société civile Individus, ...

Formes et adaptations
Issues du territoire / Sous influence des villes centres

Trois strates d'analyse

Nous avons également structuré notre réflexion selon trois strates d'analyses, pour :

- récolter des données sur des périmètres étendus ;
- croiser les corpus et les champs d'expertises des chercheurs de l'équipe ;
- valider les hypothèses de travail ou les résultats dans des groupes de travail.



Différents niveaux de compréhension et de restitution des terrains.

a. Les **explorations et observations in-situ** donnent une première vision contrastée de la géographie, des paysages et des occupations. Ce travail de terrain est complété par des **cartographies** croisant les données photographiques, cartographiques, paysagères ou statistiques. Elles permettent de caractériser les espaces et leurs dynamiques urbaines, rurales et périurbaines.

b. Deux **groupes d'atelier de Master 2** – de l'Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme de Reims (IATEUR) – ont contribué à la recherche. Le premier, d'octobre 2012 à janvier 2013, visait à caractériser les formes de la périurbanisation (typologies et répartitions spatiales) et à identifier les mécanismes de production (foncier, démographie, attentes, politiques locales). Le second, de février à mai 2013, ciblait l'identification des conflits potentiels et la compréhension des modes de vie, des pratiques et de leur adaptation.

c. Deux **chargés de recherche**, l'un architecte et l'autre aménageur, ont respectivement travaillé sur la cartographie des dessertes et des extensions périurbaines, et, sur l'analyse des modes de gouvernance, en identifiant les actions et les rôles des acteurs locaux.

2. Les **réunions de l'équipe de recherche** ont permis de préciser les critères d'analyse et de construire la démarche prospective. L'identification des leviers d'action pour la transition à la durabilité de ces espaces périurbains s'est structurée en lien aux champs d'expertises des chercheurs : paysages périurbains, temporalités et proximités périurbaines, rapports entre activités agricoles et néo-ruraux et types de durabilité.

3. Les **contributions extérieures**, sous forme d'entretiens ou de groupes de travail, ont permis de préciser les objets de recherche et de valider les hypothèses. Les entretiens avec des élus et/ou des représentants d'institutions liées à l'urbanisme et à l'agriculture (maires, agences d'urbanisme, chambres d'agriculture, G10, PNR) a mis en avant l'ancienneté du phénomène de périurbanisation et son importance dans les préoccupations des acteurs institutionnels. Ces entretiens ont également fait émerger des problématiques spécifiques (décroissance, déficit de gestion foncière, rôle des bailleurs sociaux, rentabilité agricole) orientent la périurbanisation des villes étudiées. Une table ronde, en octobre 2012, organisée autour des thèmes des aménités, des usages anciens et des innovations a mis en débat les hypothèses de cette recherche et a aidé à affiner leur définition au regard des problématiques du terrain.⁸ Dans des communes-test, des entretiens auprès d'élus locaux, de représentants d'associations et d'habitants ont permis une compréhension partagée des espaces. Le séminaire du PUCA, ainsi que les transferts d'expériences, sont importants en termes de recul et de généralisation, tant pour la compréhension des espaces périurbains que pour la définition d'actions visant un aménagement durable.

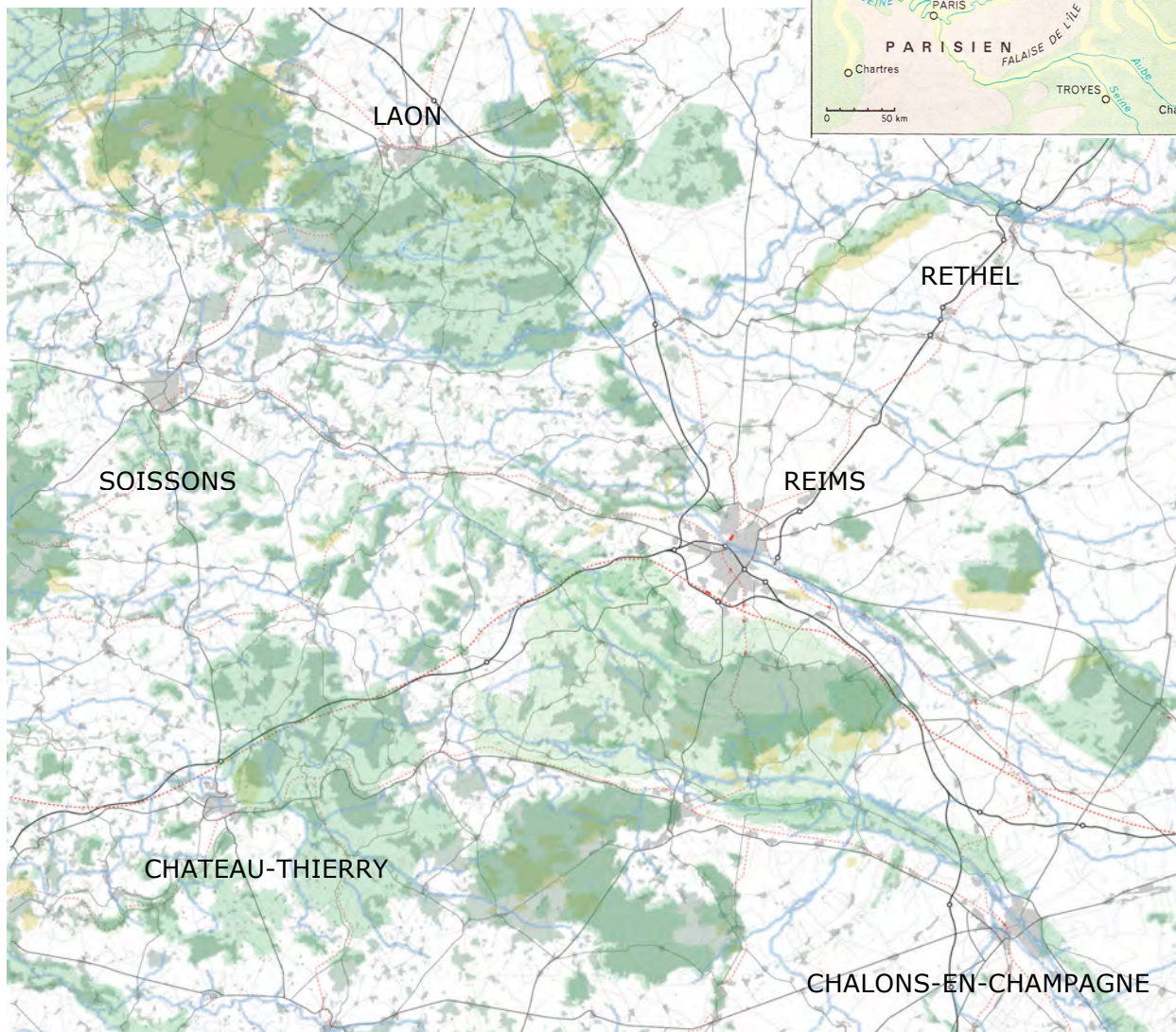
1.3b Validation et délimitation des terrains d'analyse.

Les investigations à l'échelle des six villes considérées ont progressivement permis de préciser l'aire d'étude et d'identifier des secteurs spécifiques d'analyse.

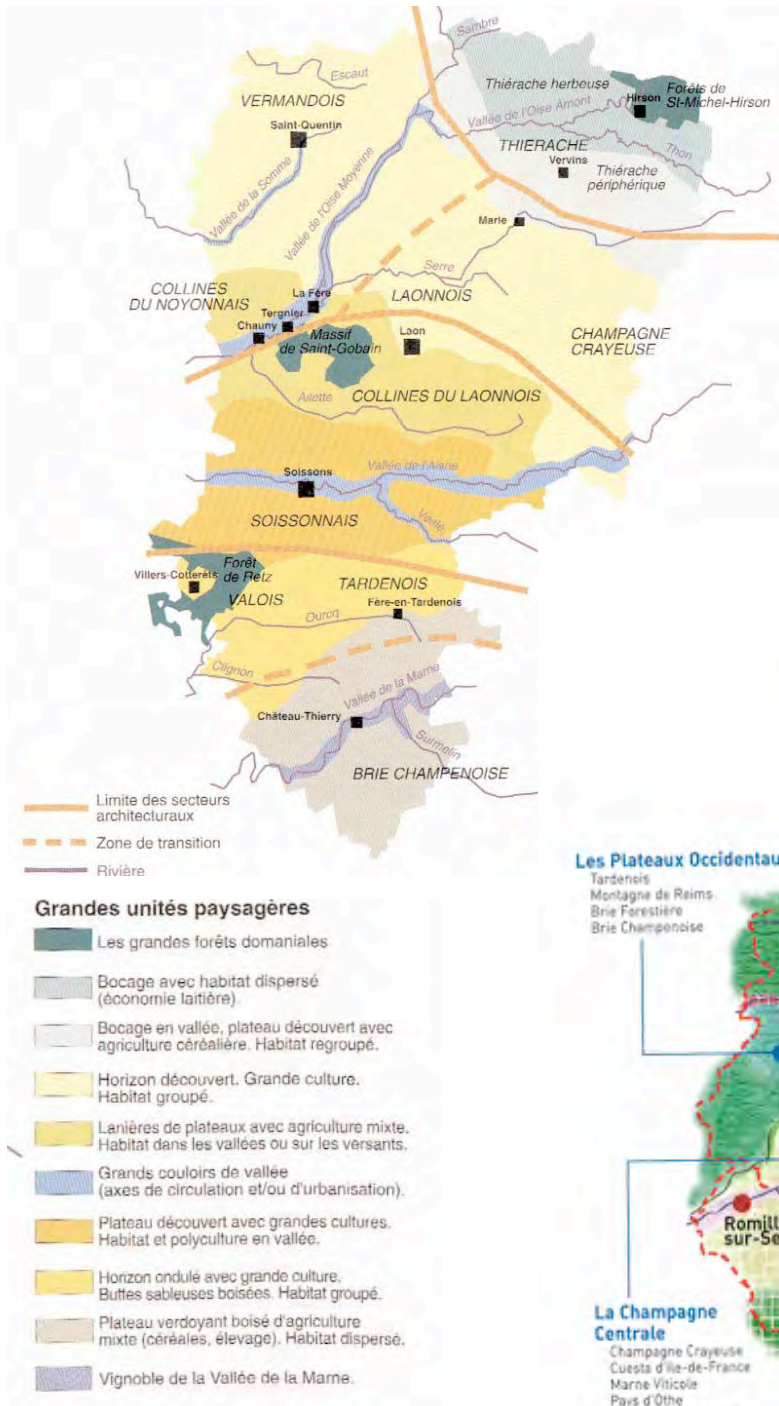
⁸ Les organismes représentés étaient : ADEME, Agences d'urbanisme, ARCA (Union Sociale pour l'Habitat), ARCAD (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables), Chambre d'agriculture de la Marne, DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), Pays d'Epernay, Réseau rural régional, (SNAL (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs), Syndicat mixte SCOT Epernay.



Géologie (Guide Michelin, édition 1972)



Espaces naturels, cours d'eau et dessertes (Sylvie Salles)



← Inventaire des Paysages de l'Aisne (CAUE de l'Aisne, 2004)

↓ Atlas Régional des Paysages de Champagne-Ardenne (DIREN Champagne-Ardenne, 2003)



Les explorations ont montré que la situation de l'aire d'étude englobant Reims, Soissons, Laon, Château Thierry, Châlons-en-Champagne et Epernay constitue une base de comparaison pertinente, dans **une situation de frontière** géologique, géographique, administrative et paysagère.

- **Administrativement**, le secteur est à cheval sur deux régions, à l'extrême sud de la Picardie et dans la partie médiane et occidentale de la Champagne-Ardenne. Il est aussi à la limite des départements de l'Aisne et de la Marne.
- D'un point de vue **géologique et géographique**, il se situe de part et d'autre d'une ligne de partage reliant Laon, Reims et Châlons-en-Champagne. Cette ligne, formée par les falaises de l'Île-de-France, délimite des plateaux vallonnés entaillés de cours d'eau, au sud-ouest, et une vaste plaine crayeuse s'étendant du nord-est au sud-est.

Il résulte de cette situation frontière **des natures de sols et des paysages contrastés** qui ont orienté les occupations agricoles et l'urbanisation.

Deux structures d'organisation de ces territoires.

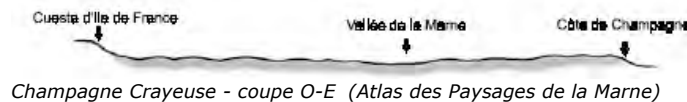
Ce secteur a une double organisation liée à la structure géologique et à la maille des implantations urbaines et des routes, qui ont une forte permanence.⁹

1. Une structure agricole et paysagère contrastée, mais pérenne.

La ligne de partage géologique induit des paysages et des occupations tranchés en orientant les implantations des villages et les modes d'exploitations agricoles.

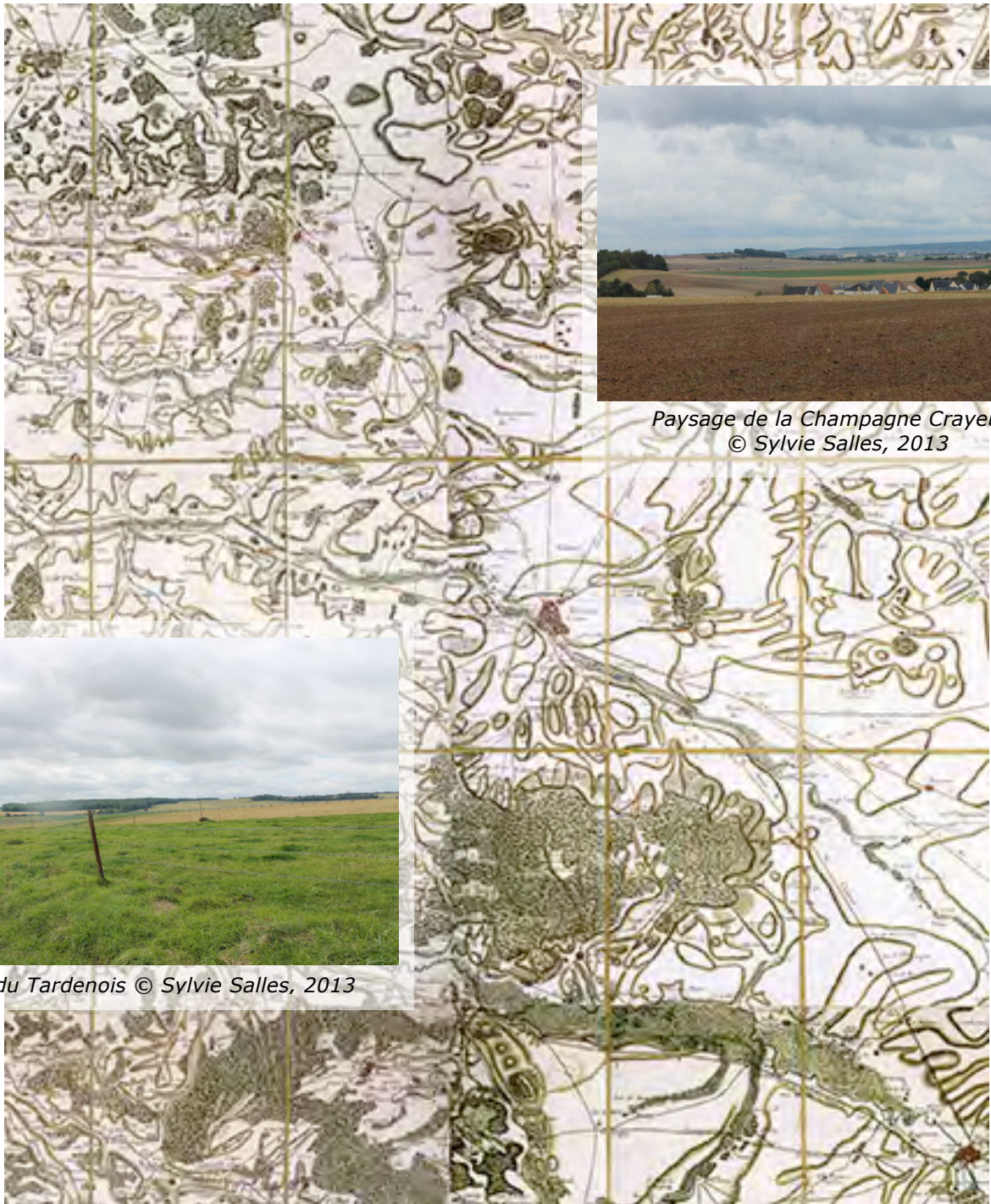
La **Champagne Crayeuse**, au nord-est

Une plaine crayeuse et des cours d'eau dans des vallées larges et peu profondes.



Le nord et l'est de Laon et de Reims, jusqu'à la Marne, est une plaine céréalière avec des villages agglomérés. La spécialisation des cultures (blé, orge, betterave) s'est faite dans la seconde moitié du 19^e siècle, avec le développement de l'agro-industrie sucrière au détriment des cultures textiles (lin, chanvre) et des plantes fourragères (luzerne, trèfle). Dès le 19^e, les bases du développement agro-industriel sont posées.

⁹ C'est ce qu'a montré l'étude des cartes de Cassini (1755 dans ce secteur), d'Etat Major (1818-1835) et actuelles (Scan25 et Corine Land Cover).



*Paysage de la Champagne Crayeuse
© Sylvie Salles, 2013*

Paysage du Tardenois © Sylvie Salles, 2013

Carte de Cassini (environ de Reims) – 1757-1815

La **Cuesta de l'Île-de-France** au sud ouest.

Un paysage ondulé, composé de plateaux creusés par des vallées boisées plus ou moins encaissées et irrigués par de nombreux cours d'eau et chevelus.



C'est un paysage de cultures mixtes, malgré la dominance des grandes cultures et de la viticulture vers la vallée de la Marne.¹⁰

_Vers Laon, la topographie est plus marquée. Une butte surplombe les plateaux entaillés par les cours d'eau descendant vers les vallées de l'Ailette et de l'Aisne. Les coteaux escarpés et boisés ont contraint le développement de Laon (ville haute et basse) et favorisé son extension vers le nord. Au sud, les villages se sont installés sur les sommets et les lignes de crêtes, avec une ceinture céréalière et maraîchère.

_De part et d'autre de la vallée de la Vesle, jusqu'à la Marne, le relief de plateaux et coteaux est plus doux. Le paysage est celui de la Champagne viticole, avec les sommets boisés et les coteaux sud couverts de vignes. Les grandes cultures sont sur les vallons et les plateaux, tandis que les villages sont regroupés en pied des coteaux.

Ces plateaux buttent à l'est sur la Montagne de Reims, archétype du paysage viticole champenois avec au sommet des feuillus, sur les coteaux les vignes et au creux de la pente une couronne de villages régulièrement répartis.



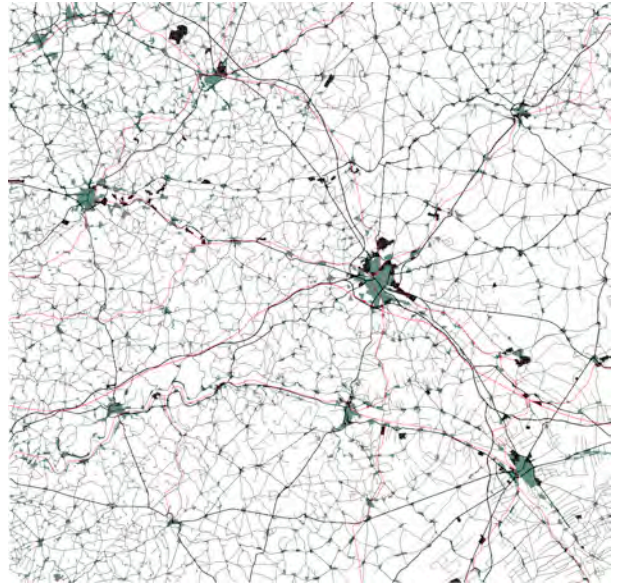
Paysages de la cuesta d'Île-de-France - © Sylvie Salles, 2013.

¹⁰ *L'Aisne agricole, Chambre d'Agriculture de l'Aisne, 2006. Pour la Marne (consulté le 2.12.2012) :* <http://www.marne.chambagri.fr/agriculture-marnaise.html>



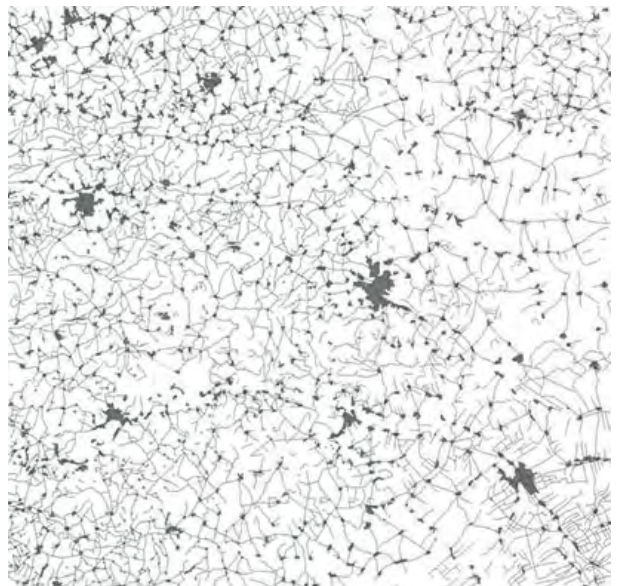
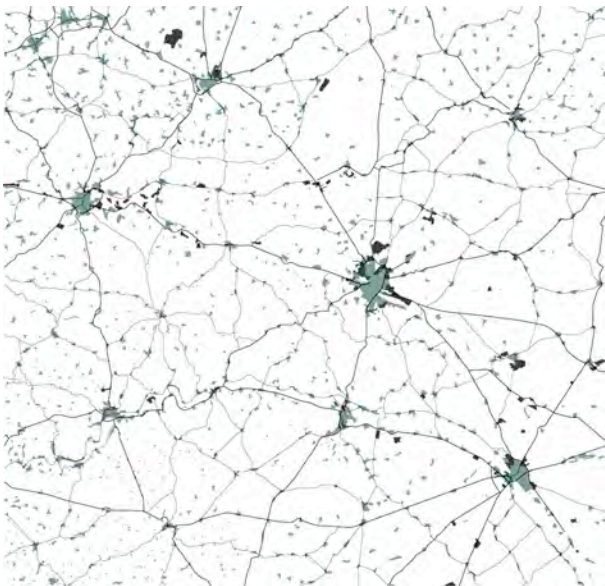
Ossature viaire principale

Ossature viaire secondaire



Plan des réseaux viaires et ferrés

Ossature viaire tertiaire invisible.



2. Une maille routière et urbaine dense, partiellement occultée.

La maille d'implantation des bourgs et des routes est influencée par une spécialisation agricole ancienne et par la route royale entre Paris et Reims, via Soissons.

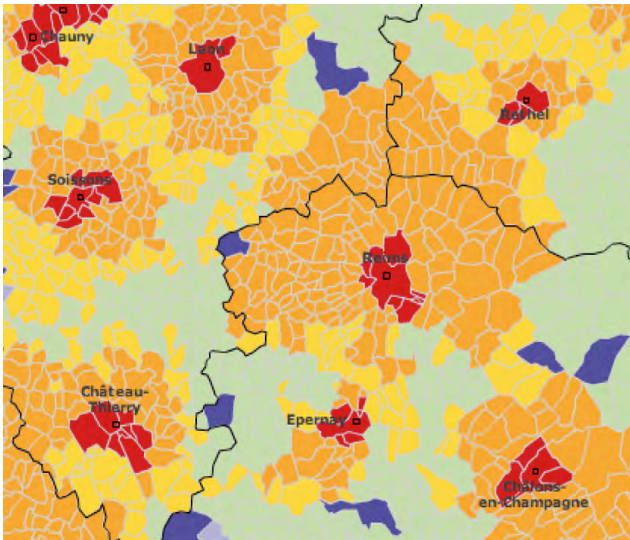
Les bourgs et les hameaux sont implantés de façon dense et régulière. En Picardie, elle s'organise historiquement selon un modèle "en nid d'abeille"¹¹ avec un maillage de villes moyennes, équidistantes les unes des autres, et de bourgs centres polarisant les secteurs les plus ruraux. Ce modèle se retrouve dans la partie ouest de la Marne, vers le Tardenois, et partiellement en bas des coteaux viticoles. Autour de la Montagne de Reims, le maillage des bourgs reste dense, mais il est plus homogène. Enfin, dans la Champagne Crayeuse, les implantations urbaines sont moins nombreuses et plus concentrées. La maille des villes principales est prédominante.

Le **réseau routier**, à l'image des implantations urbaines, est également **dense et régulièrement réparti**. Il s'est structuré en lien à l'axe royal et à la desserte des bourgs et des hameaux, avec peu d'évolution jusqu'à la seconde guerre mondiale. La modernisation des routes nationales, puis la mise en service de l'autoroute, en 1976, ont introduit une hiérarchie. Le réseau routier s'est spécialisé, avec des axes structurants reléguant au second plan une bonne partie de la maille routière desservant les hameaux. Une structure beaucoup moins dense, d'autoroutes et de routes principales, remplace l'ancienne maille. Cette organisation viaire occulte de larges portions du territoire. Plus la hiérarchie s'accroît, plus les bourgs qui en sont exclus deviennent inaccessibles. Un **réseau viaire spécialisé**, émerge cette fois en fonction de l'intensité des déplacements domicile/travail vers les pôles d'emplois, eux-mêmes de plus en plus spécialisés.

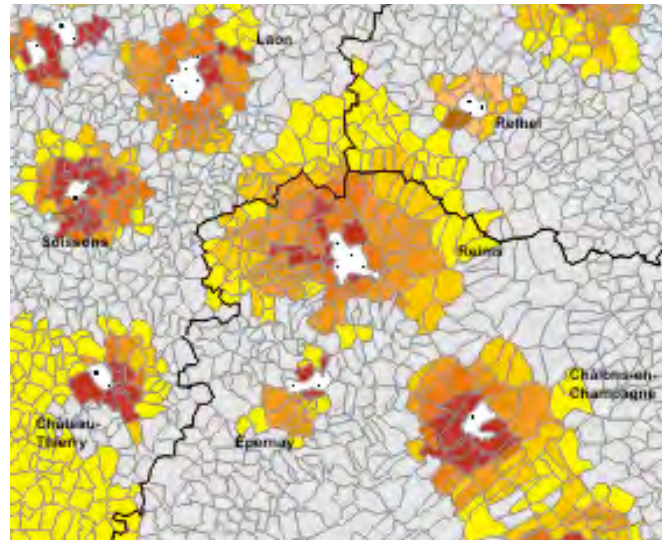
Limitation de l'aire d'étude

L'analyse des aires urbaines et des bassins de vie des six villes a permis d'identifier des **zones d'interaction**, où l'accroissement des communes *multi-polarisées* est plus important dans le zonage DATAR/INSEE. Ces interactions sont particulièrement importantes au sud et à l'ouest de Reims. Cela nous a conduit à recentrer notre périmètre d'investigation autour des franges multi-polarisées qui se dessinent au sud de Laon, à l'est de Soissons et au nord de Château-Thierry, d'Épernay et de Châlons-en-Champagne. Nous avons identifié deux secteurs clés à analyser plus en détail.

¹¹ Conseil Régional de Picardie, Objectif Picardie 2030, SRADDT, Novembre 2009



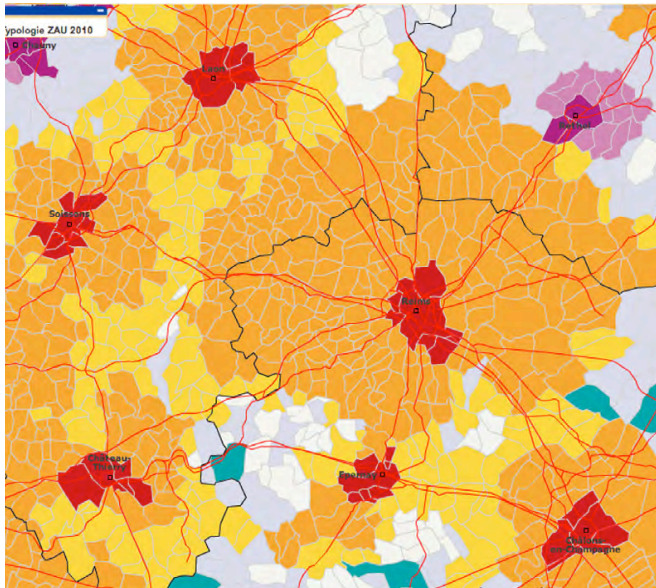
Aires d'influences ZAUER 1999



Aires urbaines entre 1968 et 1999
INSEE - DATAR



Aires d'influences ZAU 2010 - INSEE-DATAR



Typologie ZAUER

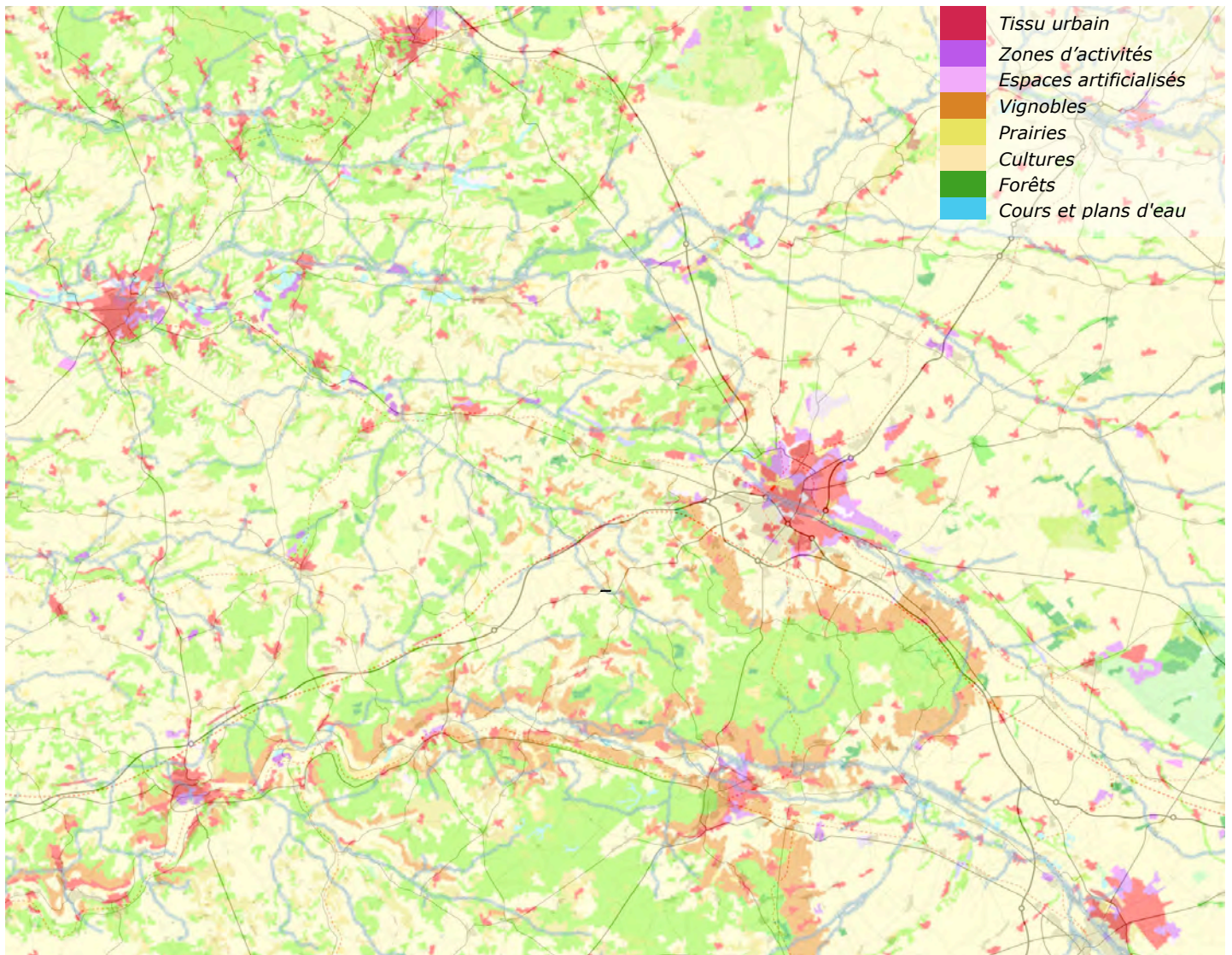
- communes appartenant à un pôle urbain (682)
- communes monopolarisées (2 404)
- communes multipolarisées (1 033)
- communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural (87)
- communes appartenant à la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural (87)
- autres communes de l'espace à dominante rurale (2 307)
- communes des DOM

source : INSEE, DATAR (1999)

Typologie ZAU 2010

- Grands pôles (622)
- Couronnes des grands pôles (3 063)
- Multipolarisées des grands pôles (720)
- Pôles moyens (52)
- Couronnes des pôles moyens (112)
- Petits pôles urbains (98)
- Couronnes des petits pôles (115)
- Autres multipolarisées (1 349)
- Communes isolées hors influence des pôles

source : INSEE, DATAR (2010)



Occupations des sols, source Corine Land Cover 2009.



Paysages & usages des sols © Sylvie Salles, 2013

À l'est de Reims se succèdent du nord au sud, **trois occupations très homogènes** : la plaine céréalière liée à l'industrie agro-alimentaire ; la périphérie agglomérée de Reims ; les coteaux viticoles et boisés du PNR de la Montagne de Reims. La vallée de la Marne, à la fois céréalière et viticole, est plus urbanisée au nord de Châlons-en-Champagne et d'Épernay. Il y a de nombreuses installations militaires dont beaucoup sont encore en friche depuis leur fermeture.

À l'ouest de Reims, le triangle entre Soissons, Fère-en-Tardenois et Reims présente **une plus grande complexité**, avec des parcelles plus petites et du maraîchage ou de l'élevage pour contrebalancer la dominante céréalière. Dans ce secteur, situé le long de la route reliant Paris à Reims avant l'autoroute, les implantations urbaines sont plus anciennes et plus éclatées. Le réseau viaire est aussi plus dense, indépendamment de l'autoroute qui relie Paris-Reims-Metz-Strasbourg depuis 1976.

Les étudiants de Master 2 de IATEUR ont analysés, sur ces deux secteurs, les gradients de périurbanisation et mis en avant une diversité de développements périurbains.

Gradient 1 - Prolongement de l'urbain : caractérisé par une continuité avec le pôle urbain et des extensions groupées, denses et importantes.

Gradient 2 - Territoire dans un rayon d'influence de 15km du pôle urbain : caractérisé par une rupture de la continuité de l'urbanisation et des extensions groupées moins denses mais aussi importantes en terme d'emprise au sol.

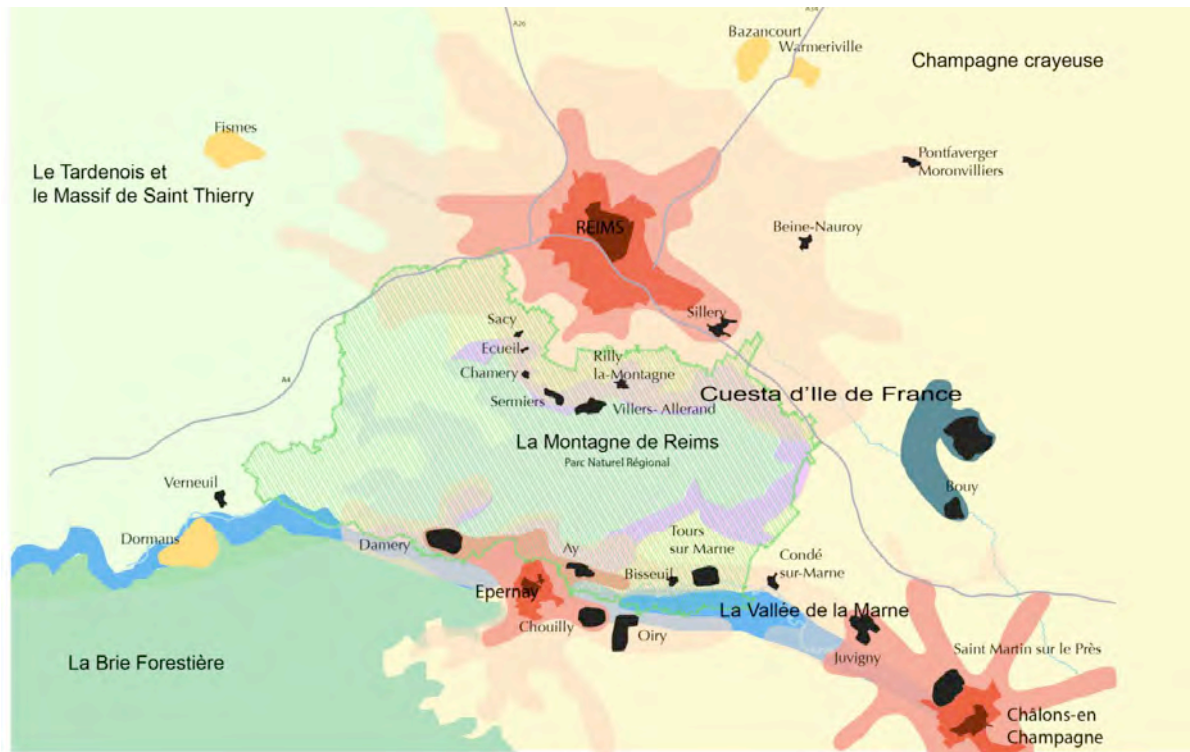
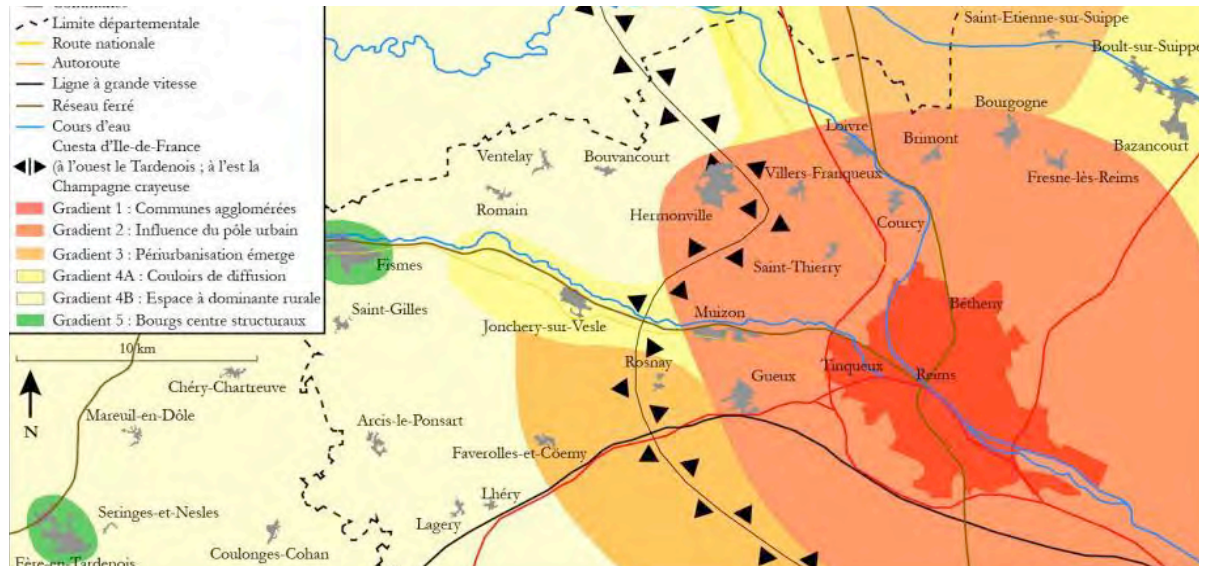
Gradient 3 - Périurbanisation émergente : dans des communes faiblement touchées par la périurbanisation, avec seulement quelques opérations d'extensions groupées.

Gradient 4A - Couloir de diffusion de la périurbanisation : caractérisé, comme le gradient 2, par une rupture de l'urbanisation, mais avec des communes reliées à un pôle urbain par un axe important. Les extensions sont ponctuelles, de faible densité, mais d'emprise au sol importante.

Gradient 4B - Espace rural déconnecté : peu marqué par la périurbanisation, avec des extensions rares et dans la continuité du bâti existant.

Gradient 5 - Bourg centre structurant : caractérisé par des bourgs, de plus de 3000 habitants, relativement éloignés du pôle urbain (+30km) et structurant l'espace rural (services et emplois).

A l'intérieur de ces gradients, des **communes-échantillons** ont été sélectionnées dans les différentes entités paysagères : la Champagne Crayeuse, la Cuesta de l'Île-de-France, le Tardenois, la Vallée de la Marne et la Montagne de Reims. Ce niveau d'investigation, plus fin et plus qualitatif, vise à identifier les résistances et les dynamiques d'évolution et à mettre en avant les initiatives locales.



Cartes des gradients de périurbanisation / paysages - © IATEUR, 2013

Partie 2

Périurbanisation & Multifonctionnalité

2.1 Périurbanisation versus terres agricoles ? ... un jeu où l'agriculture modèle l'urbain.

Les dynamiques d'évolution des espaces ruraux ne peuvent s'envisager sans mettre en parallèle les mécanismes de croissance urbaine et les processus de mutation des sols agricoles. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur des agglomérations, la densité se desserre, la démographique augmente et les discontinuités sont plus marquées. Vu des agglomérations, le problème majeur est la fuite des habitants. Du côté des espaces ruraux, la structuration agro-industrielle a favorisé des implantations économiques éclatées qui ont orientées les implantations urbaines. Les agriculteurs et les viticulteurs sont des acteurs clés de la gestion foncière. Les espaces périurbains ont des organisations tiraillées entre aménagement rural et aménagement urbain qui sont bien plus complexes que ce que laisse paraître l'homogénéisation du bâti, de l'agriculture et des paysages.

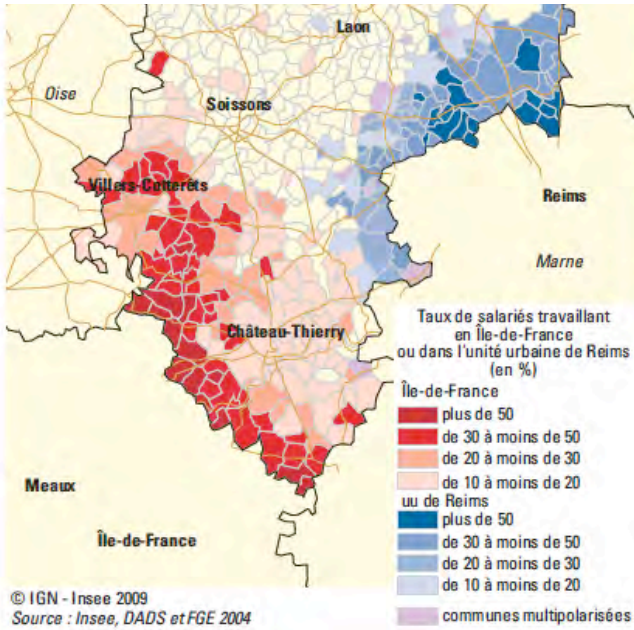
2.1a Périurbanisation = étalement de la ville ... une vision statistique et urbanistique.

Les statistiques et la cartographie de l'urbanisme représentent la périurbanisation comme un phénomène d'étalement urbain difficile à enrayer (Djellouli & al., 2010). Pourtant, les politiques des agglomérations foisonnent de mesures de densification pour limiter la consommation des terres agricoles et augmenter leur population.

L'étalement : une figure statistique radioconcentrique

La carte des **Aires Urbaines** de l'INSEE met en avant la forte polarisation de Reims. L'intensité des relations entre aires urbaines témoigne, d'un côté, d'une interrelation forte entre Soissons, Laon, Châlons et Épernay et, de l'autre, d'une situation plutôt sous influence de l'Île-de-France vers Château Thierry. L'aire urbaine de Reims se développe également vers le nord-est en direction de Rethel et Charleville-Mézières.¹² Cette organisation se modèle indépendamment des limites administratives par un jeu

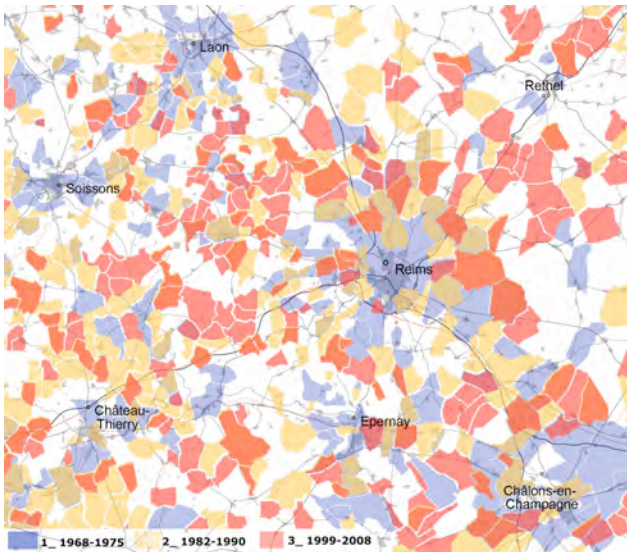
¹² Cette polarisation s'opère malgré l'éloignement des deux aires urbaines, avec une absence de communes multipolarisées entre les deux. Cela s'explique par le déclin économique du bassin de Charleville-Mézières. Rethel est dans une situation relais, au nord-est de Reims qui est le pôle d'emploi privilégié.



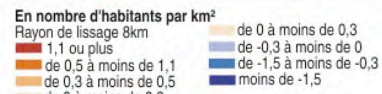
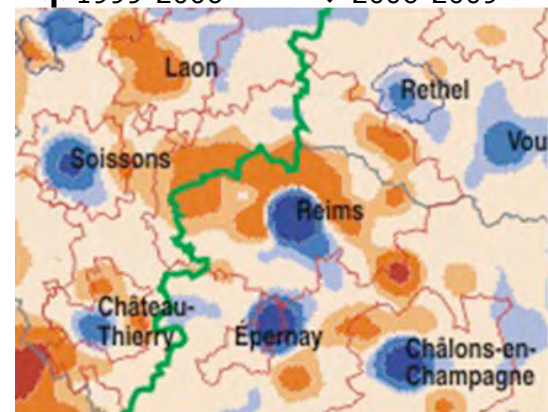
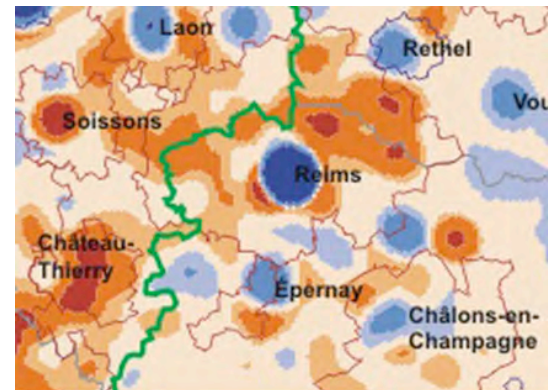
Aires d'influences du sud de l'Aisne dans les déplacements domicile-travail



Déplacements domicile-travail



↑ Etapes de croissance de la population des communes (Sylvie Salles - INSEE)



Evolution annuelle de la population - INSSE →

de **polarités relais**. L'organisation imaginée, de 1965 à 1999, par la région Picardie pour contrarier l'étalement de la région Ile-de-France vers le sud de l'Aisne a favorisé un retournement vers Reims.¹³ Pour s'opposer à Paris, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement (SRAD) de Picardie réactive le maillage dense des implantations urbaines anciennes. Il propose d'orienter le développement de l'espace rural en "quartiers" organisés autour d'une commune centre"¹⁴ et définit 35 ensembles urbains de plus de 2.000 habitants qui sont susceptibles d'accueillir un développement résidentiel. Mais, dès 1999, le nouveau schéma régional fait machine arrière, à cause de la baisse démographique des pôles urbains centraux ; alors que l'influence de Reims est déjà effective. Malgré cela, c'est seulement en 2009, dans le SRADDT,¹⁵ que la région Picardie reconnaît ces **influences externes**, mais sans pour autant les intégrer à la planification.

La diffusion de l'urbanisation vers les espaces ruraux se confirme, selon un schéma classique en trois étapes. Jusqu'en 1975, la population augmente dans les communes agrégées aux agglomérations ou aux pôles secondaires. Ensuite, elle augmente à l'extérieur de cette première couronne. Puis, à partir de 1999, la population se diffuse dans les communes rurales, au-delà de la première couronne périurbaine.

L'étalement : un mal à enrayer par des politiques urbaines centripètes.

L'installation des populations se fait de plus en plus loin des pôles urbains et en dehors des périmètres des agglomérations. Pourtant, ce sont les agglomérations qui prennent le plus en compte la périurbanisation et tentent de réguler la relation entre pôle urbain et couronne périurbaine. Les SCOT, en prenant en compte des dynamiques périurbaines externes, amorcent une réflexion territoriale plus large.

¹³ Dans le SDAURP de 1965, le Bassin parisien est défini comme l'aire géographique destinée à décharger l'agglomération de Paris des surplus de l'avenir (Philippe THIARD, "Le bassin parisien", In BLETON-RUGET A., COMMERÇON N., GONOD P., Territoires institutionnels, territoires fonctionnels, Institut de recherche du Val Mâconnais, pp. 103-112. 2006). Le schéma directeur de la région Île-de-France de 1990 reprend la même idée, présentant la Picardie comme un espace de déversement de l'urbanisation francilienne (Hervé MICHEL, Intercommunalités et développements locaux, éd. l'Harmattan, 1999, 312 p.).

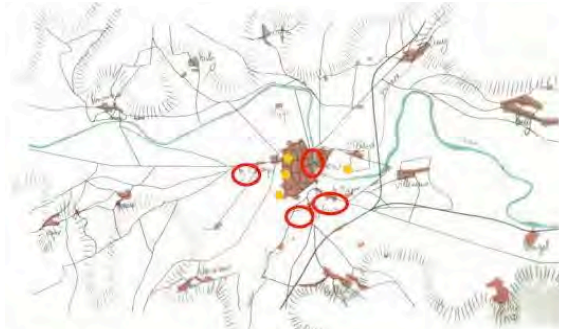
¹⁴ Conseil Régional de Picardie, Direction du développement local et de l'aménagement régional "Propositions pour un schéma régional d'aménagement et de développement", Novembre 1987. Conseil Régional de Picardie, Le Sud de la Picardie face à la pression de l'Île-de-France, Étude sur les enjeux de l'aménagement du territoire, 1994 (réalisé par le cabinet SPIRE)

¹⁵ Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Conseil Régional de Picardie, Objectif Picardie 2030, SRADDT, Novembre 2009

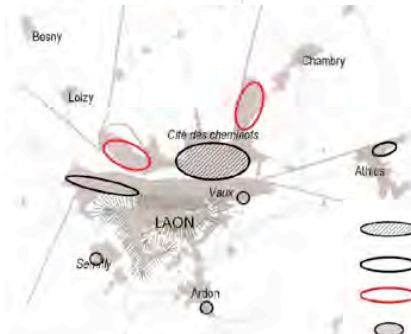
Laon - © Nathalie Gal



Soissons - © Nathalie Gal

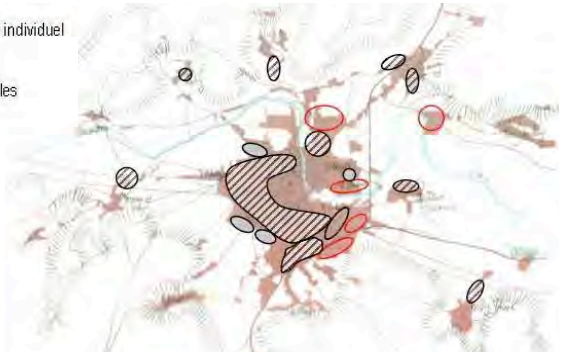


Milieu XIX^{ème}



- Extensions type habitat individuel
- Tissu mixte : habitat
- Activités ind et artisanales
- Cité d'urgence

1949



- Extensions type habitat ouvrier
- Extensions type habitat pavillonnaire
- Zone industrielle
- Cité d'urgence (1954 ?)

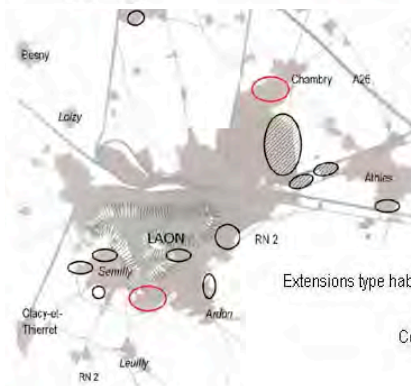


1963 / 1971

- Extensions type habitat pavillonnaire
- Extensions type ZUP à venir
- Extensions type ZAC à venir

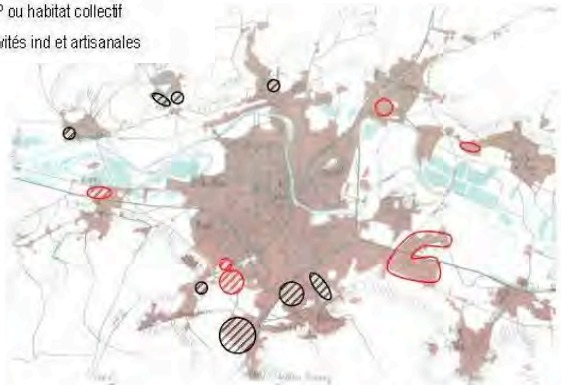


- Extensions type habitat pavillonnaire
- Zone d'activité
- Centre commercial



2007 / 2010

- Extensions type habitat pavillonnaire ou individuel
- Extensions type ZUP ou habitat collectif
- Extensions type activités ind et artisanales



- Extensions type habitat pavillonnaire
- Zone d'activité
- Centre commercial
- Voie ferrée

↳ **A Laon, la périurbanisation est "interrompue" et "diffuse".**¹⁶ La topographie a orienté les développements entre ville haute ancienne, faubourgs au pied de la butte et spécialisation industrielle au nord avec l'arrivée du chemin de fer en 1857. La périurbanisation, dans les années 60, se limite aux communes de Laon et de Chambry, au nord, avec un même schéma directeur répartissant l'habitat à Laon et les activités à Chambry. La plupart des élus des communes périphériques sont frileux, à l'exception des maires d'Athies-sous-Laon et de Vivaise. Le premier veut garantir à la classe ouvrière un accès à la propriété individuelle, tandis que le second cherche une valorisation foncière. Mais, dès la fin des années 70, les communes du sud de Laon attirent de jeunes couples avec enfants qui ne trouvent pas d'habitat individuel en ville-centre. Les villages, comme Bruyères-et-Montébrault, proposent des terrains à bâtir ou des logements sociaux en bande. L'offre en terrains s'accélère, dans les années 1990 et 2000 (Besny-et-Loizy, Samoussy, Chivy-les-Etouvelles, Etouvelles), mais la périurbanisation est majoritairement diffuse. L'absence de moteurs économiques, les fermetures d'entreprises et le départ de l'armée, dans les années 2000, limitent les constructions, malgré des documents d'urbanisme permissifs.

↳ **A Soissons, une densification de la ville centre.**¹⁷ La ville, implantée à la confluence des vallées de l'Aisne et de la Crise, s'est développée de façon continue de 1945 à 1975.. Ensuite, la croissance s'est déportée vers les communes industrielles de la première couronne (Villeneuve-Saint-Germain ou Belloeu) et vers les pôles urbains intermédiaires (Fismes, entre Soissons et Reims, ou Vic-sur-Aisne, entre Soissons et Compiègne). Depuis les années 1990, la population de l'agglomération baisse et vieillit, avec quasiment aucune offre en logements individuels en 25 ans et de nombreuses pertes d'emplois.¹⁸ En réaction, depuis 2003, la Communauté d'Agglomération a une politique d'habitat très offensive : portage foncier et maîtrise d'ouvrage des lotissements supérieurs à 25 lots, opérations exemplaires de 35 logements/ha en tissu rural et mixant habitat collectif et individuel. Toutefois, la réflexion se limite à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais qui vaut aussi périmètre de SCOT.¹⁹

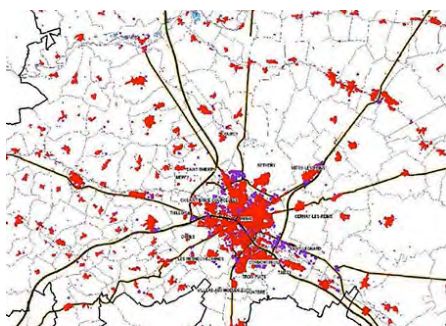
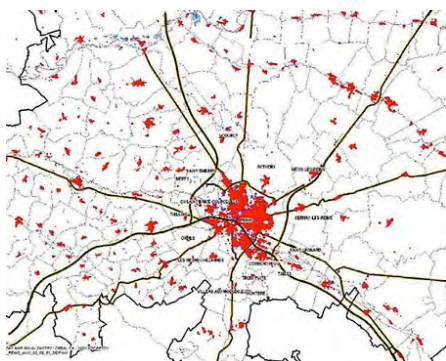
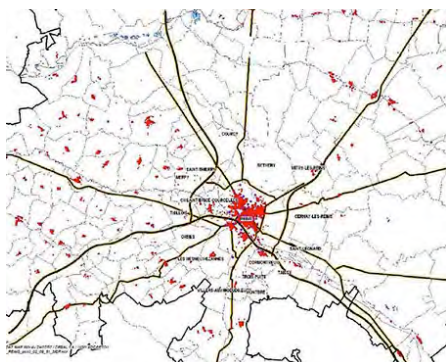
¹⁶ Entretien avec Olivier Bibé, chef du service Urbanisme réglementaire, foncier et patrimoine de la Ville de Laon, le 15 mars 2012.

¹⁷ Entretien avec Gonzague Sandevour, DGS Communauté d'agglomération du Soissonnais, le 25 mai 2012.

¹⁸ Il y a de nombreuses fermetures d'usines à partir de 1975. En 1999, la fermeture d'une unité Michelin cause la perte de 450 emplois. Une autre vague de licenciement a lieu en 2003.

¹⁹ Dans le SCOT du Soissonnais, 58 % de la croissance en habitat et activités doit se concentrer dans le cœur d'agglomération (Rapport de présentation, Janvier 2011, p.26).

REIMS



CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

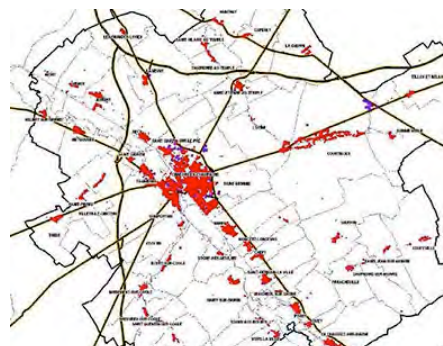
1900



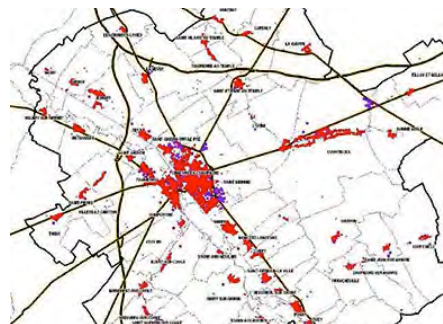
1970



1990



2008



L'objectif est de densifier la première couronne de l'agglomération en construisant 270 logements/an.²⁰ Gonzague Sandevor, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, précise que "la périurbanisation ce n'est pas la volonté des habitants de fuir la ville. C'est l'incapacité d'un marché à s'organiser pour répondre aux aspirations d'une clientèle". En même temps, le commissaire enquêteur, souligne une "surévaluation du nombre de logements à réaliser en raison d'un scénario démographique improbable".²¹

↳ **Autour de Reims, la périurbanisation avance par "sauts de puce"**²² et de façon irrégulière. Dans les années 1960 et 1970, la croissance en dehors de l'agglomération rémoise est liée à l'agro-industrie (sucrieries et fileries) et à la construction de cités ouvrières ; au nord, à Bazancourt et Wameriville ; à l'est, à Sillery et à l'ouest, à Fismes. À partir des années 1980 l'urbanisation s'étend en frange d'agglomération, avec la création de zones commerciales et d'activités drainant la Marne, les Ardennes et l'Aisne.²³ Cette croissance périurbaine s'amorce d'abord vers l'ouest, à Tinquex et Saint-Brice. Ensuite, la ceinture d'activités s'égraine le long de la route, en direction de Fismes et de Soissons, et s'étend vers Thillois, Champigny, Witry-les-Reims, avec la création de l'A34. Plus récemment, Bezannes amorce un développement tertiaire lié à la gare TGV. Pour Olivier Renard,²⁴ agent immobilier, une surproduction est à craindre, notamment dans la zone d'activités du Champ Pavé à Tinquex, où l'offre est déjà supérieure à la demande. Depuis les années 2000, le développement périurbain se fait vers la deuxième couronne, à 50-60 km de Reims et à proximité des autoroutes et de la RN44. Pour mieux coller à cet élargissement, le périmètre de Reims Métropole a été agrandi de 6 à 16 communes au 1er janvier 2013, mais les communes de Courcy, Brimont, St-Thierry, Merfy et Chenay ont refusé l'adhésion. De même, le SCOT du Pays Rémois, affiche une volonté de prendre en compte les développements périurbains extérieurs à l'agglomération. Les contours de prise en compte de la périurbanisation commencent à bouger.

²⁰ Cinq cent logements sont programmés à Billy-sur-Aisne et trois cent cinquante à Crouy.

²¹ Rapports et conclusions du Commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet du SCOT de la Communauté d'agglomération du Soissonnais, mars 2012.

²² Entretien du 12 avril 2012 avec Silvina Rodrigues-Garcia, directrice-adjointe et Pierre Tridon, directeur, Agence d'urbanisme de Reims.

²³ L'agglomération rémoise fait partie des villes françaises ayant le plus de m² de zone commerciale par habitant.

²⁴ Entretien du 13 avril 2012 avec Olivier Renard, directeur, Pérou immobilier et fils.

↳ **A Châlons-en-Champagne, c'est un "jeu à somme nulle"**²⁵ entre dépeuplement de la ville centre et périurbanisation. L'agglomération châlonnaise s'est urbanisée de 1945 à 1970 et la périurbanisation a commencé à la fin des années 1990, d'abord dans les communes de première couronne, puis dans des communes plus éloignées. La population de la ville centre baisse malgré un nombre de logements en augmentation. Seule la population du Pays, hors agglomération, augmente et rajeunit. Dans la Communauté d'Agglomération, le foncier est maîtrisé et l'urbanisation contenue. Par contre, à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, les documents d'urbanisme prévoient d'importantes zones à urbaniser, mais sans maîtrise foncière. La périurbanisation se fait en lotissements pavillonnaires dans la première couronne autour de Mourmelon-le-Grand et dans la Vallée de la Marne. Dans les communes rurales, elle est plus diffuse. L'est de Châlons-en-Champagne, à l'écart des grands flux économiques, est peu dynamique ; avec au nord-est, la barrière des camps militaires de Mourmelon-le-Grand et de Suippes. Enfin, le secteur Sud est moins peuplé (2% des habitants du Pays), avec de l'habitat sur des parcelles de près de 3.000 m². L'urbanisation y a été forte au moment de la création de la base aérienne de l'OTAN à Vatry (de 1945 à 1969) et de l'aéroport international de Paris-Vatry, de 2000 à 2008.

↳ **Autour d'Epernay, la périurbanisation est sectorisée et très différente.**²⁶ Les 21 communes du Pays d'Epernay sont sous influence des aires urbaines de Reims, de Châlons-en-Champagne et de Château-Thierry. Le morcellement communal est important, avec beaucoup de petites communes.²⁷ La population se concentre dans la Vallée de la Marne, sur l'axe Dormans-Epernay-Châlons et vers le sud en direction de Vertus. Le maillage des bourgs de la vallée de la Marne est très régulier. Ils se sont développés dans les années 1980, mais le foncier constructible est rare. Le coût du foncier et le Plan de Prévention des Risques (inondation et glissement de terrain) régulent l'urbanisation. Magenta, au nord d'Epernay, s'est agrandi au début du 20^e siècle avec les ateliers SNCF. Le secteur de Vertus, pôle d'équipements intermédiaires, a un développement très visible, qui s'est accentué avec l'ouverture aux voyageurs de l'aéroport de Vatry en 2011. Au nord-est, l'habitat est plus diffus. Ici, la population du

²⁵ Entretien du 22 mai 2012, avec Jean-Marc Chôné, directeur-adjoint de l'agence d'urbanisme de Châlons-en-Champagne.

²⁶ Entretien du 22.05.12, avec Brice Gournay, directeur du Pays d'Epernay.

²⁷ 1/3 des communes ont moins de 200 habitants, 1/3 entre 200 et 500 habitants et 1/3 plus de 500 habitants.

Pays²⁸ baisse et vieillit depuis les années 1990, notamment à Epernay (-1000 habitants à la fermeture de la caserne), Aÿ et Dormans. En contrepartie, les secteurs plus ruraux gagnent de la population, mais la périurbanisation se fait surtout dans un rayon de 5-10 km au sud de l'aire urbaine d'Epernay et en direction de Reims et de Châlons-en-Champagne.

Pour les **communautés d'agglomération**, le problème est la fuite des populations vers les périphéries, mais la régulation foncière et les réponses sont très différentes dans le sud de l'Aisne et dans la Marne. Dans l'**Aisne**, Laon et Soissons adoptent une **attitude défensive**. Elles cherchent à **inverser l'étalement urbain** au profit de leur couronne périurbaine, sans prendre en compte les développements périurbains extérieurs aux périmètres des communautés d'agglomération. Quant à Château-Thierry, elle est fortement polarisée par la Région Île-de-France. A côté, le SCOT du Pays du Sud de l'Aisne regroupant une majorité de communes multipolarisées, développe sa propre stratégie en lien à la vallée de la Marne, au Tardenois et à l'aire l'influence de Reims. Deux visions coexistent. Dans la **Marne**, l'attractivité de l'aire urbaine de Reims et la force économique de l'agro-industrie, céréalière et viticole, ont un rôle régulateur. L'urbanisation résidentielle s'installe au gré des opportunités et se diffuse dans la continuité des bourgs, sans qu'il y ait réellement de stratégie de développement, en dehors des nombreuses zones d'activités économiques, censées enrayer le déclin économique.

2.1b Périurbanisation = restructuration des territoires ruraux ... un foncier agricole "modelant" la périurbanisation.

Les évolutions, autour de l'aire urbaine de Reims, sont à l'interface des mutations urbaines et agricoles, mais plutôt à l'avantage de l'économie agricole qui modèle les évolutions périurbaines. La maîtrise du foncier est aux mains des agriculteurs. S'ils dénoncent l'urbanisation des terres agricoles, ils sont aussi à l'origine de projets de construction pour valoriser leur patrimoine ou préparer leur retraite.²⁹

²⁸ Un ménage sur trois est retraité, en 2012, et les moins de 20 ans sont moins nombreux que la moyenne nationale.

²⁹ Le prix des terres céréalières oscille entre 8 000 et 12 000 €/ha, valeur 2013, tandis que les terres viticoles peuvent monter jusqu'à 1.5 M€/ha. Consulté le 03.07.14, Chambre d'agriculture de la Marne, <http://www.marne.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/prix-des-terres.html> et Ministère de l'agriculture, <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/valeur-venale-des-terres-agricoles/>.

De plus, l'organisation industrielle de la production agricole, depuis le 19^e siècle, a favorisé l'implantation de zones d'emplois locales, dans des coopératives viticoles ou céréalières éclatées dans des communes. De fait, dans l'aire urbaine de Reims, **la périurbanisation n'est pas seulement un mécanisme d'étalement urbain**. Elle a été largement induite et régulée par les évolutions agricoles. Paradoxalement, l'artificialisation des terres agricoles augmentent à des rythmes comparables au reste de la France. Tandis que la population stagne ou diminue et que l'économie agricole reste concurrentielle. Les équilibres ne sont pas simples.

Évolution des sols agricoles et développements urbains

... un équilibre lié aux restructurations des exploitations agricoles.

Dans l'Aisne, 415.000 ha de prairies ont disparues entre 2006 et 2009. En détail, 20% se sont enrichies et 67% ont été remplacées par des grandes cultures. Seulement 13% ont été artificialisées. Dans le Pays Rémois, ce sont les agriculteurs et les agro-industriels qui ont la maîtrise du foncier et, donc, des développements périurbains. Le poids de l'agriculture et de la viticulture a fait échouer les différentes tentatives de création d'une agence foncière départementale à l'échelle du SCOT du pays Rémois.

Les évolutions agricoles ont dessiné les limites des urbanisations. Les différentes phases de remembrement montrent un **lien étroit entre l'optimisation du foncier agricole et la création de foncier constructible**. Les restructurations parcellaires ont démarré dès 1919 avec la loi applicable aux régions dévastées par la guerre. Elles se systématisent à partir de 1941 dans la Champagne Crayeuse. Il s'agissait alors de faciliter la mécanisation, d'augmenter la rentabilité des productions céréalières et de rapprocher les terres des sièges d'exploitation (Roche, 1951).³⁰ En 1962, la procédure de remembrement est étendue à la construction des grands ouvrages publics. Puis, en 1975, le remembrement devient un outil d'aménagement rural, qui n'est plus seulement au service de l'optimisation agricole. Il s'agit :

- _de dégager des emprises pour la réalisation d'équipements collectifs communaux, (salles polyvalentes, terrain de sport, voirie et zones d'activités) ;
- _de prévoir et maîtriser le développement de l'habitat ;

³⁰ *Les remembrements sont mis en place par une Commission communale de réorganisation foncière comprenant un nombre égal de représentants locaux (le Maire et 3 propriétaires exploitants de la commune) et de fonctionnaires représentant les intérêts généraux (Ingénieur en chef du Génie rural, Directeur départemental des Services agricoles, Directeur départemental des Contributions directes et du Cadastre, Conservateur des Eaux et Forêts).*

_d'intégrer les espaces naturels à la vie locale (chasse, pêche, randonnée, etc.).

Avec la décentralisation, cette tendance s'accroît. La gestion de l'urbanisme et les restructurations parcellaires se décident au niveau communal où il est possible d'initier en même temps création de zones à urbaniser et remembrement. Enfin, en 1992, le code rural entérine l'interdépendance entre enjeux agricoles et aménagement communal. Le remembrement, devenu *remembrement-aménagement*, est remplacé en 2005, par ***l'aménagement rural***. Le mot remembrement a disparu. Cette procédure, menée en même temps que le PLU, permet une répartition équitable entre les propriétaires de la rente foncière des terres agricoles ouvertes à l'urbanisation et de la rentabilité des terres maintenues en culture.

Cela explique pourquoi le bilan des opérations de remembrement dépasse la Surface Utile Agricole (SAU). En 1996, la Champagne-Ardenne arrive en tête des régions, avec 106% de la SAU "aménagée" ; ce qui veut dire remembrée. La Picardie (88%) est quatrième derrière l'Île-de-France (95%) et la Franche Comté (91%)(Déaud & al., 1999 ; Philippe & al., 2009). **Les mêmes outils fonciers servent à préserver l'espace agricole et à ouvrir des terrains à l'urbanisation.** Cela oblige les collectivités à trouver un accord avec les agriculteurs. Les SAFER servent d'intermédiaires pour aider les collectivités à constituer des réserves foncières tout en garantissant une bonne indemnisation des exploitants.³¹ Cela constitue un cadre législatif – intégrant des composantes urbaines, agricoles ou naturelles – qui est très différents des réflexions d'urbanisme conduites dans le périmètre des agglomérations.

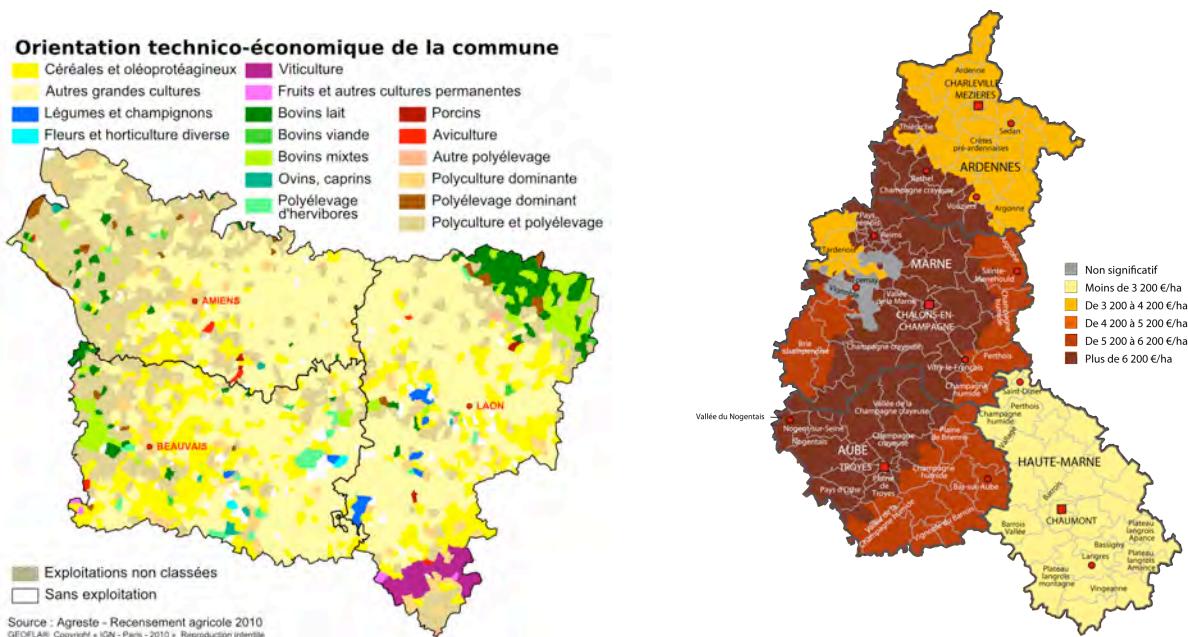
Une production agro-industrielle qui oriente les développements urbains.

Cette forme de périurbanisation modelée par l'agriculture, résulte d'une multifonctionnalité ancienne liant agriculture et industrie. Elle a influencé l'organisation de l'espace, avec des implantations industrielles à proximité des lieux de production et de l'habitat ouvriers proches des usines et des exploitations. Les filières industrielles se sont organisées au plus près des lieux de production des matières premières ou des entreprises ayant besoin de produits transformés. Une ligne nord-ouest / sud-est délimite les implantations industrielles. Au nord de cette ligne, s'installent des industries tournées vers la transformation des productions agricoles et céréalières : minoteries et filatures. Au sud, ce sont les usines de fabrication de produits destinés

³¹ Entretiens avec Stéphane Martin (SAFER de la région Champagne_Ardennes) et avec Olivier Bibé (service d'urbanisme de la ville de Laon en relation avec la SAFER de la région Picardie) réalisés en juin 2012.

aux maisons de champagne : verreries (la Neuville, Courcy et Loivre), tonneaux en bois, paille puis carton, etc. Ces industries, disséminées dans les espaces agricoles, ont pour la plupart fermées dans les années 70. Depuis, la production agro-industrielle s'est transformée, mais c'est un levier économique toujours actif en zones rurales.

L'agro-industrie est indissociable du **réseau coopératif** qu'elle a mis en place pour la distribution et la transformation des productions agricoles et viticoles, et qui s'est aussi développé autour de l'activité bancaire. A l'image de la Caisse d'Épargne de Reims, la 3^{ème} ouverte en 1823, c'est d'abord un projet philanthropique du patronat paternaliste, pour permettre à tous de faire des dépôts. Établissement d'utilité publique, dès 1835, ces banques coopératives forment un réseau d'agences installées dans les mairies des communes. Ces organismes collecteurs utilisent aussi une partie de leur fonds propres pour financer des œuvres de bienfaisance et des prêts pour la construction d'habitations à bon marché, de bains-douches ou de jardins ouvriers. Ces réseaux, liés au monde économique local et à l'agro-industrie, ont contribué à l'organisation de ces territoires bien avant leur périurbanisation. L'influence de l'espace rural sur la périurbanisation prend naissance dans la **structure agro-industrielle et coopérative** économique et sociale de l'Aisne et de la Marne.



2.2 Des morphologies périurbaines dans une double référence.

Effectivement, l'agro-industrie pose les bases des évolutions contemporaines en termes de développement de l'habitat et de l'activité. Mais, d'un autre côté, les règles d'urbanisme qui orientent ces développements induisent une séparation des fonctions.

2.2a Des lotissements et des logements sociaux ... entre trames agricoles & règles urbaines.

La multifonctionnalité de zones rurales, devenues périurbaines, s'accompagne aussi d'une mixité sociale liée au rôle particulier des bailleurs sociaux.

Des logements sociaux anciens et éclatés

La Champagne-Ardenne a le plus important parc social. Avec plus de 138 000 logements sociaux, dont plus de 70 000 dans la Marne, le parc social compte pour 24% de l'offre en logements. Un ménage sur cinq est logé dans ce parc, à 80% dans des collectifs même si la part de maisons individuelles augmente depuis 1990.³² C'est l'héritage du patronat paternaliste qui a commencé par construire des cités ouvrières. L'Union Foncière, société mutuelle pour la propriété, a été créée en 1870 et la Société Anonyme Rémoise pour l'Amélioration des Logements Bon Marché, en 1882. Depuis, elles ont construit des cités-jardins, dans les années 20 (cité-jardin du Chemin Vert à Reims ou cité-jardin des Sycomores par le paysagiste Ferdinand Duprat à Pontfaverger).³³ Ensuite, à partir des années 50-60, les constructions évoluent vers une **offre sociale en collectif** dans les villes et communes où les bailleurs sont implantés ; c'est-à-dire **dans les communes rurales où étaient implantées les industries**.

³² L'ARCA, union social pour l'Habitat HLM fédère 12 bailleurs dans la Marne : Châlons en Champagne Habitat, Reims habitat Champagne Ardenne, l'Effort Rémois, ESH Le Foyer Rémois, ESH Plurihabitat Le Toit Champenois, Maisons Coopérative Champagne Ardenne (MCCA), Immocoop, ICF Nord Est, SCIC Les Logements de Champagne, Vitry Habitat, ESH La Renaissance Immobilière Châlonnaise, SACICAP de Champagne. Consulté le 17/03/2014 - <http://www.arca-hlm.com>.

³³ Ferdinand Duprat présente cette cité-jardin dans l'ouvrage Jardins d'Aujourd'hui, dont il est responsable en 1932 : "Les maisons entourées de jardins forment le cercle autour d'une grande pelouse de jeux que ceinture une large avenue plantée d'arbres d'ornement. L'air, la lumière, le feuillage, les fleurs et l'hygiène dispensent la santé aux foyers des ouvriers qui l'habitent." Bernadette Blanchon, Dossier CNDP : "Cités-jardins, Paysages et paysagiste", consulté le 19 mars 2014. http://www.cndp.fr/crdp-reims/ressources/dossiers/cheminvert/blanchon/leg_det_syco.htm



Reims Habitat

Parc des bailleurs sociaux



Effort Rémois



Foyer Rémois

L'éco-quartier ROSEMONT est construit en lieu et place d'un quartier d'habitat social désuet.

Cet ancien quartier dénommé « Terres Rouges / Beausoleil » avait été aménagé après-guerre pour répondre dans l'urgence aux difficultés de logement rencontrées par de familles très modestes, forains, ou gens du voyage, qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, logeaient dans des constructions de fortune.

138 logements sont alors érigés entre 1966 et 1976. 39 pavillons ont été construits ultérieurement dans le quartier Québec-Montréal adjacent.

Malgré une profonde réhabilitation entre 1989 à 1991, le bâti ne répondait plus aux exigences de confort et de sécurité attendus. Les espaces publics étaient désuets. Enfin, situés en aval des bassins versants, les logements subissent des inondations régulières.

Dès 2007, la Ville d'Epemay et Le Toit Champenois ont décidé de mener des études visant à restructurer ce quartier en profondeur afin d'offrir des logements confortables, économes et un nouveau cadre de vie à ses habitants.



Du quartier Terres Rouges-Beausoleil à l'éco-quartier de Rosemont - Le Toit Champenois (Epemay)

Les organismes HLM se sont transformés, mais leur histoire fait qu'il y a un parc locatif important dans les communes périurbaines de tradition industrielle ou viticole. Les bailleurs sociaux sont maintenant devenus incontournables. À la fois bailleurs, constructeurs et aménageurs, ils produisent une part non négligeable de logements en locatif et en accession, que ce soit dans l'offre sociale ou dans le marché privé.

Une production de logement contrainte

Les développements périurbains sont fortement contraints par l'absence d'une maîtrise foncière publique. De fait, ils se sont faits en extension de l'existant et à proximité des bourgs centres, avec peu de mitage. Cette interdépendance entre occupations agricoles et évolutions périurbaines se lit également dans les paysages. Effectivement l'économie agricole, liée au socle géographique, dessine des extensions spécifiques selon leur situation dans la plaine crayeuse, la vallée de la Marne ou les plateaux vallonnées de l'Île-de-France.

Au nord et à l'est de Reims dans la Champagne Crayeuse et céréalière, où 57% des exploitations agricoles ont une SAU est supérieure à 100ha, les **extensions** sont majoritairement **dans la continuité des hameaux et en lotissements groupés**, là où le foncier a été rendu constructible par les agriculteurs. L'évolution du bourg de Beine-Nauroy, 1046 habitants, est un archétype intéressant. Une première phase d'urbanisation s'est développée à partir des années 60 avec les remembrements, à l'intérieur des chemins ruraux délimitant le village et les polycultures. Il en résulte une silhouette urbaine compacte qui, à partir des années 1990, s'est agrandie avec la construction de lotissements groupés au gré des cessions foncières. La population, majoritairement composée de familles, a augmenté et rajeuni, mais plus de 80% des actifs travaillent en dehors de la commune. Dans ce village à dominante agricole, où sont implantées trois coopératives,³⁴ la part des services, commerces et transports représente près de la moitié des activités. Les grandes cultures, liées à l'agro-industrie, limite l'étalement urbain malgré des documents d'urbanisme ouvrant d'importantes possibilités d'urbanisation. Dans ce secteur, l'urbanisation se concentre dans des communes qui ont encore des possibilités de développement : à Beine-Nauroy, Cernay-lès-Reims, Pontfaverger, Prunay ou Val-de-Vesle, avec **des maisons individuelles de grande taille et quasiment pas de locatif**.

³⁴ Champagne céréale est un important groupe agro-industriel. Cohésis est une plate forme de semences. Société coopérative agricole Alfaluz.

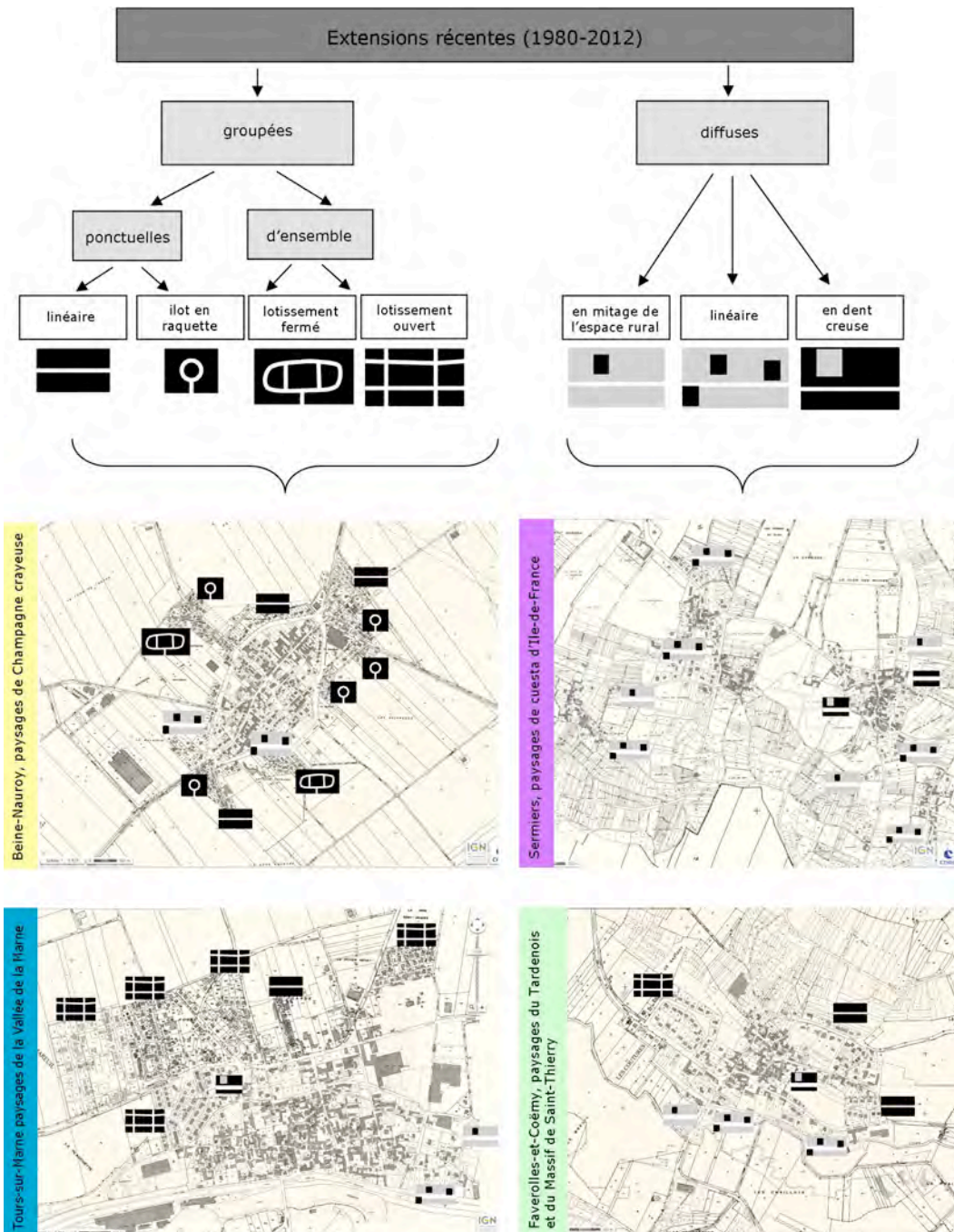


Figure 22 : Typologies des extensions périurbaines (IATEUR - décembre 2013)

Au sud de Reims et au nord d'Épernay dans la cuesta d'Île-de-France, les pentes sont viticoles et les pieds de coteaux en grandes cultures. Les vignes et les contraintes de relief (pentes fortes, ruissellements, risques de glissements de terrains et d'effondrement) contraignent l'urbanisation. Les **emprises foncières disponibles sont rares et chères**. Les villages, implantés à mi-coteau, se développent de manière diffuse sur les terres de grande culture en contrebas ou sur les boisements peu fertiles des sommets, là où il n'y a pas de risque de glissement de terrain. Les extensions viennent grossir les hameaux constitués autour des sièges d'exploitation viticoles disséminés sur le territoire. La population des communes vieillit. Par contre, avec l'activité viticole et touristique, il y a une offre importante d'emplois locaux. Dans la plaine de la vallée de la Marne et le long des axes routiers, les opérations de lotissement sont plus nombreuses, comme à Tours-sur-Marne, où les lotissements se succèdent en continuité les uns des autres.

À l'ouest de Reims, dans les paysages du Tardenois et du massif de Saint-Thierry, l'agriculture est plus diversifiée. Les extensions urbaines en lotissements se développent dans la vallée de la Vesle, le long de la RN31, en direction de Fismes à Champigny, Muizon, Jonchery-sur-Vesle. Plus l'on s'éloigne de Reims, moins la pression sur le foncier agricole est importante. Les terrains de pâtures autour des villages sont investis de façon diffuse ou sous forme de petits lotissements le long de l'axe principal de la commune, comme à Faverolles-et-Coëmy.

Des morphologies en rupture

Même si les logiques d'implantation sont influencées par l'histoire agro-industrielles, une fois les terrains cédés, les morphologies des lotissements répondent aux critères des aménageurs lotisseurs. Les choix résidentiels se font là où le foncier est moins cher et de plus en plus loin des pôles urbains. Selon Pierre Tridon, directeur de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Reims (AUDRR), **le produit immobilier et son coût priment** sur les qualités paysagères du bourg choisi et de son environnement.³⁵ Cette tendance est confirmée par Dimitri Moine, le représentant

³⁵ La table ronde sur le thème "aménités et vie quotidienne", organisée le 19.10.2012, accueillait notamment : Louise BOURST, chargée de mission à l'ARCAD (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durable) ; Dimitri MOINE, gérant de D2M immobilier et représentant du SNAL (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs) et Pierre TRIDON, directeur de l'Agence d'Urbanisme de Reims.



Bezus Saint-Germain, bourg et extension - © Sylvie Salles, 2013

du Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL). Selon lui, le **lotissement est un produit attractif en soi**. S'il y a un **joli paysage** autour c'est un **plus**, mais le **paysage important, c'est le paysage intérieur au lotissement**. Aussi, les aménageurs lotisseurs ont établi une charte qualité portant sur l'environnement du lotissement lui-même ; en aménageant des stationnements, des plantations, des parcs et, en lien aux collectivités, des espaces publics et des services. Les offres des bailleurs sociaux, organisés en deux grands groupes, vont dans le même sens. Le groupe PLURIAL³⁶ couvre l'ensemble des métiers de l'immobilier : location sociale, vente de terrain à bâtir ou de maisons sur plan, aménageur. Le Foyer Rémois, lié à Immocoop, propose des biens en location ou à la vente et a également une activité de construction. Avec Reims Habitat, ils ont constitué en 2007 le GIE Foncière Développement qui propose un service d'aménageur (prospection foncière, études de faisabilité et de développement) aux collectivités et entreprises membres. **Ces opérateurs sociaux sont des acteurs clés des développements périurbains**. Ils ont un rôle essentiel, allant de la veille foncière au développement de l'habitat, des services et des activités.

Lotisseurs privés ou bailleurs affichent des **approches environnementales** avec pour maîtres mots : **mixité, densité et préservation** de l'environnement, du paysage, des écosystèmes. Le SNAL – Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs – a édité un **guide de l'éco-aménagement**, en 2008. Il s'agit simplement d'une **charte d'intention et d'objectifs** en matière de formes urbaines, de cohésion sociale et de mixité, de paysage et de biodiversité, de déplacements et d'accessibilité, de gestion des nuisances, des déchets et des ressources. Le groupe PLURIAL et le GIE Foncière Développement se sont engagés dans la construction **d'éco-quartiers et de bâtiments BBC**, mais **dans les tissus urbains plus denses** de Reims et d'Épernay. Cette évolution s'inscrit dans une tradition d'innovation. À Sillery, commune de 1650 habitants au sud-est de Reims, le groupe Plurial – Effort Rémois a lancé un **programme innovant, Maisons 2020**, pour apporter un regard neuf dans la conception des espaces à vivre. Cinq maisons expérimentales "écolo design" sont construites dans le lotissement de la Haute Ville. Dans ce lotissement, la règle est la

³⁶ Le groupe PLURIAL est issu de la fusion en 1999 des principaux organismes collecteurs du 1 % logement en Champagne-Ardenne. Il regroupe les bailleurs sociaux, comme L'Effort Rémois (créé en 1947 par le patronat et les syndicats pour construire des logements locatifs et en accession), Le Toit Champenois (Entreprise Sociale pour l'Habitat), Maison Coopérative Champagne Ardenne, des lotisseurs (Mon Logis, Plurial Home Expert) et des agences immobilières (Agence Immobilière Loche et Faucheron, SACCLO).



Condé-sur-Marne - © Sylvie Salles, 2013



Sillery - © Sylvie Salles, 2013

diversité architecturale, la densité est plus forte, la programmation est mixte et certaines maisons ont des performances énergétiques avérées. Le courrier des architectes vante la proximité à l'ancien bourg et le caractère non isolé des 23 lots du lotissement.³⁷ Pour autant, il n'y a pas d'évolution dans la typologie des lotissements ni dans les implantations des constructions. **Deux formes urbaines sont juxtaposées**, comme c'est le cas de la plupart des lotissements. Malgré ces innovations, la règle du découpage foncier est dictée par la surface du lot à commercialiser et son adéquation au produit immobilier qui va avec. Le lien avec la trame parcellaire des bourgs n'est pas évoqué. Le lotissement installe **un foncier sans rapport avec la trame agricole, ni avec la trame villageoise**. Le lien entre ancien tissu et nouveau tissu se fait par les voiries et les implantations d'équipements.

Pourtant, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Reims, en collaboration avec le PNR de la Montagne de Reims, a édité un *Référentiel architectural, patrimonial et paysager*, dans le cadre de la candidature Paysages du Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco.³⁸ Ce fascicule donne des prescriptions concrètes pour l'implantation des nouvelles constructions en lien au paysage et aux morphologies des bourgs. Les opérations d'extensions nouvelles d'un tissu ancien dites "de greffes urbaines" préconisent de garder la même proportion au contact de l'habitat existant et de respecter la continuité du vélum du village. Toutefois, les prescriptions concernent surtout les villages viticoles, c'est-à-dire là où le foncier ouvert à l'urbanisation est extrêmement rare. Les lotissements ne comportent que quelques lots. De fait, l'homogénéité d'origine du village est plus facile à préserver. Derrière ces préconisations, il y a une référence à l'identité rurale des bourgs que l'on retrouve dans la Charte du Pays Rémois, du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (SIEPRUR) dont Jacques Douadi, maire de Sillery, est le président.³⁹ Entre **identité rurale et attractivité du produit immobilier**, c'est toute l'ambiguïté des espaces périurbains. Ils sont **tirillés entre deux modèles de développement** : la ville et l'identité rurale. Ainsi, les habitants revendiquent le cadre rural tout en regrettant l'absence de trottoirs dans les rues.

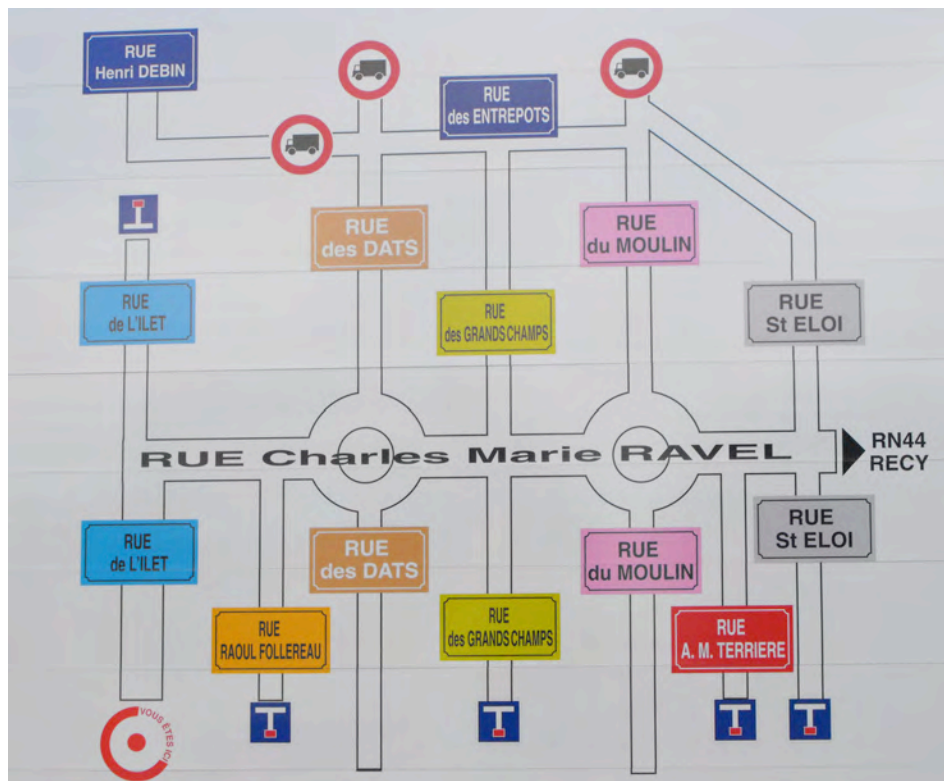
³⁷ *Maisons 2020 : Plurial L'Effort Rémois se projette dans l'avenir, Le courrier des architectes*, http://www.lecourrierdelarchitecte.com/article_3376

³⁸ *Référentiel architectural, patrimonial et paysager,, AUDRR, consulté le 30.03.14.*
<http://www.audrr.fr/uploads/files/0355e8e9721c580f1f5d6587544893694421513b.pdf>.

³⁹ *Charte du Pays Rémois "Identités rurales dans une stratégie d'alliances avec la métropole urbaine", SIEPRUR, consulté le 30.03.14, http://www.sieprur.fr/files/?id_doc=40*



Coopérative agricole - © Iateur, 2013



Parc d'activités (saint-Martin-sur-le-Pré) - © Iateur, 2013

2.2b Des zones d'activités bénéficiant d'un "statut" particulier ... juxtaposant des formes urbaines antagonistes

On retrouve la même ambivalence dans le développement des lotissements d'activités. L'histoire agro-industrielle et les nombreux sites militaires du secteur font partie de la mémoire des bourgs. Pourtant, la plupart des usines et des bases militaires ont fermé, respectivement à partir des années 1960 et 2000.

Des zones d'activités valorisées mais extérieures

L'Aisne et la Marne sont des territoires en perte de vitesse économique et démographique. Laurent Davezies les classe dans la catégorie «France marchande en difficulté» (Davezies, 2012). En réaction, les collectivités, la CCI, les aménageurs et les principaux groupes immobiliers multiplient la veille foncière pour **développer des zones d'activités**, généralement à distance des bourgs. Cette séparation fonctionnelle, inscrite en règle dans les documents d'urbanisme, permet l'éloignement des nuisances tout en garantissant la proximité de l'emploi pour les habitants. La **mémoire agro-industrielle est tronquée**. Elle est associée seulement au développement économique local et non plus à la vie locale.

C'est pareil pour le réaménagement des sites militaires. Au sud d'Épernay, le devenir de l'ancien terrain de manœuvre de Cuis-Pierry oppose la Communauté de Communes d'Épernay et des associations de défense de l'environnement. Les opposants se sont mobilisés pour empêcher un projet de circuit de vitesse et un pôle mécanique, trop bruyant. Pour eux, la friche militaire, au milieu des cultures céréalières, était devenue un espace naturel avec une biodiversité à préserver. Au final, c'est un golf en limite de l'extension de la zone d'activité de Pierry qui doit "booster l'œno-tourisme et lutter contre la désertification" selon François Peters, viticulteur et Président du comité de développement du Pays d'Épernay.⁴⁰ En 2003, au moment du départ des militaires, les élus imaginaient un "quartier pilote : verdure, tranquillité, densité mesurée, haute qualité environnementale", à l'entrée sud d'Épernay.⁴¹ **Les parcs d'activités véhiculent des valeurs antagonistes face à l'histoire agro-industrielles.**

⁴⁰ Fabienne Nouira-Huet, "La guerre du golf n'aura pas lieu à Cuis-Pierry", *l'Union*, 01-02-2011.

⁴¹ L'Association Marne Nature Environnement et le Musée du Pays du Der se sont mobilisés. Le blog "33 hectares d'espace naturel à sauvegarder. Ensemble, Préservons un espace naturel de 33 hectares à Cuis près d'Épernay dans la Marne" est particulièrement riche d'informations. Consulté le 3 avril 2014, <http://moinault.unblog.fr/>



Carte des parcs d'activités – CCI Reims et Epernay



Zone d'activités de Tinquex

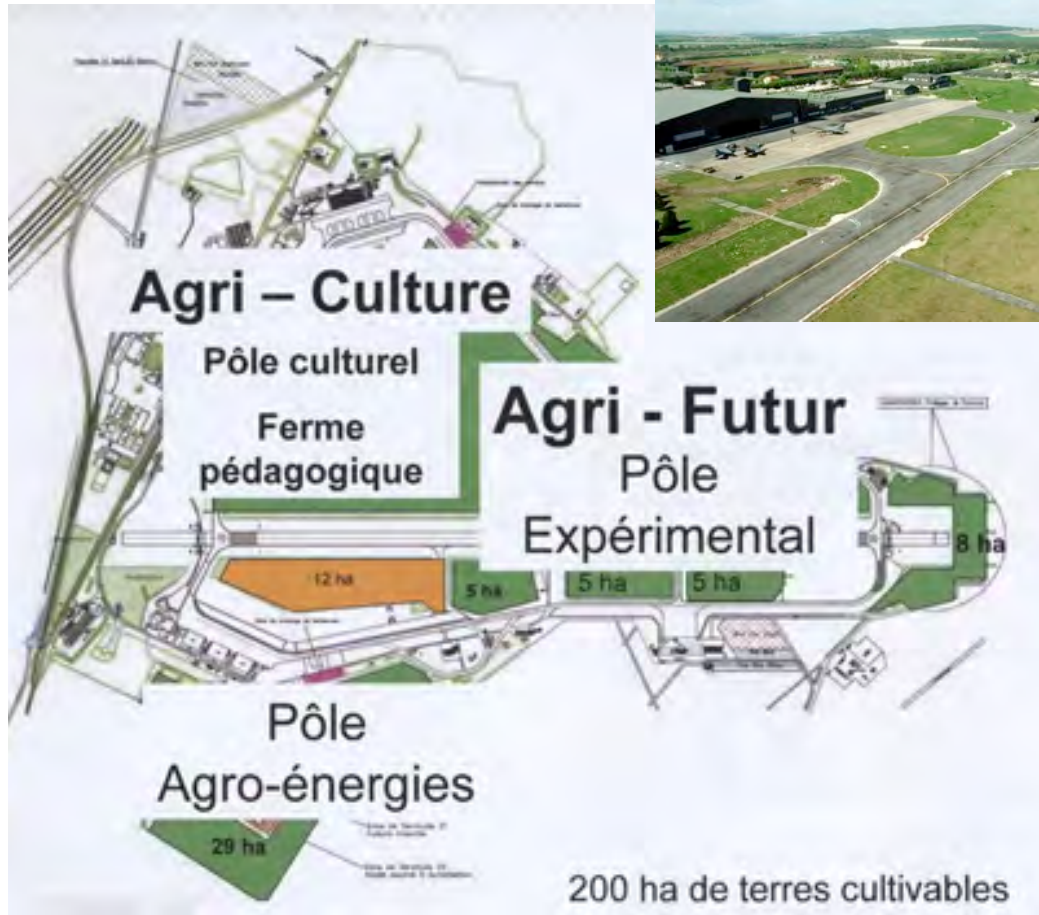
Comme pour les extensions pavillonnaires, le PNR de la Montagne de Reims et l'Agence d'Urbanisme ont édité un cahier de prescriptions pour l'implantation des bâtiments volumineux. Ils préconisent d'inscrire les zones activités dans la trame parcellaire et de les concevoir à l'échelle de la perception des entrées de bourgs et des structures paysagères. Malgré cela, les aménageurs et les lotisseurs, qui ont des chartes de qualité environnementale pour les opérations d'habitat, n'ont rien envisagé pour engager l'aménagement des zones d'activités dans un cercle vertueux.

Un gisement foncier

Ces locaux d'activité, aujourd'hui surabondante, deviennent un gisement foncier potentiel. Les **zones d'activités** les plus anciennes, à Tinquieux ou à Murigny, ont du mal à trouver preneur et risquent de **devenir les prochaines friches** ; prenant la suite des friches militaires et des friches industrielles anciennes. Pourtant, la question de la réhabilitation de ce patrimoine reste en suspend puisque "la valeur intrinsèque des bâtiments même à la casse ne permet pas de racheter, de démolir et de reconstruire".⁴² Selon Dimitri Moine, agent immobilier, le coût de la réhabilitation (de 200 à 300 €/m²) équivaut au coût du neuf (250 €/m² à Bezannes, à côté de la gare TGV). La saturation du marché fait que certains programmes en cours tardent à se commercialiser et les terrains repris aux agriculteurs s'enfrichent. Ici, les solutions viennent en partie des agriculteurs. La FDSEA de la Marne a signé une convention d'occupation précaire de 3 ans avec la société d'économie mixte de l'agglomération rémoise Agencia.⁴³ La convention rend légale l'exploitation d'une parcelle de 7ha dans le parc d'activité de la Croix Blandin que des agriculteurs avaient **remis en culture** en 2011. Ils protestaient contre la consommation excessive de foncier agricole pour, au final, voir les parcelles devenir des friches en attendant les constructions annoncées. Du tournesol a été semé, puis du blé. "Nous avons défriché cette parcelle qui était laissée à l'abandon depuis sept ans", explique Vincent Godin, élu FDSEA de l'arrondissement de Reims. **Cette situation de conflit a ouvert de nouvelles formes de collaboration entre l'espace agricole et l'espace périurbain.**

⁴² Entretien avec Dimitri MOINE, gérant de D2M immobilier et représentant du SNAL (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs), table ronde "aménités et vie quotidienne", le 19.10.2012.

⁴³ Richard Cremonini, "Grande première pour les friches", La Marne Agricole, 15 novembre 2012.



↑ Base 112 : un projet alternatif

↙ ZA de la Croix-Blandin mise en culture



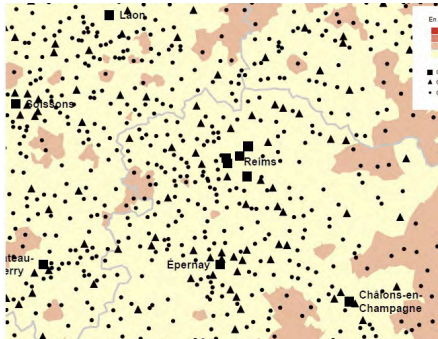
L'abandon des sites militaires offre déjà un gisement de surfaces déjà artificialisées dans des situations périurbaines, comme la base aérienne 112 au nord de Reims ou le centre d'expérimentation nucléaire de Pontfaverger au nord-est de Reims. Les oppositions que soulèvent leur aménagement montrent comment les usages antérieurs sont mobilisés ou réactualisés. Il n'est **pas facile de savoir quand commence cette antériorité, ni à quoi elle renvoie**. Ainsi, la conversion du centre d'expérimentation nucléaire de Pontfaverger, pour le maire, doit s'inscrire dans la continuité du caractère agro-industriel de la commune, avec une conversion en ferme photovoltaïque.⁴⁴ Autour de la **base aérienne 112**, située à Courcy, Bremont et Betheny, au nord de Reims, les tensions témoignent de cette complexité. C'est un lieu mythique de l'histoire de l'aviation et de ses innovations, mais se référer à ce passé pour un nouvel usage aéroportuaire ne suffit pas.⁴⁵ D'un côté l'agglomération rémoise et le syndicat mixte Nord Rémois ébauche un projet économique sur ce site de 540 ha, pour compenser les pertes d'emplois.⁴⁶ De l'autre, les communes de Courcy et Bremont veulent garder la main, avec un programme multiactivités. Au milieu, l'association Vacarmes lutte contre tout projet aéronautique et propose un projet alternatif, les agriculteurs souhaitent cultiver le site et les anciens combattants de l'armée de l'air continuent d'y célébrer des commémorations. **Les visions du futur se multiplient** : centre de formation du Stade de Reims, cité du patrimoine scientifique et technique, centre archéologique, lieu d'expérimentation de pratiques agricoles. Les idées fusent pour cet espace périurbain, et **ces débats ouvrent des dynamiques de collaborations** entre les conseils communaux de Courcy et Brémont et le collectif d'habitants de l'association Vacarmes. Mais Reims Métropole – à laquelle les communes de Courcy et Brémont ont refusé d'adhérer – ou le Syndicat Mixte Nord Rémois restent en retrait.

⁴⁴ Entretien avec Francis Rannou, maire de Pontfaverger-Moronvilliers, 27 mars 2013.

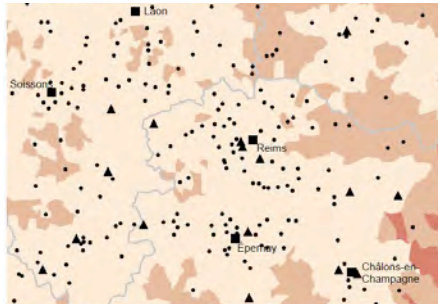
⁴⁵ Audrey Emery, "540 hectares de no man's land", *Le Point*, décembre 2011. Le premier projet de Reims Métropole, d'implanter un aéroport d'affaire, a produit une vague de contestations telle, pendant 3 ans, que ce projet a été définitivement enterré.

⁴⁶ Le n° 104 de *Insee flash Champagne-Ardenne*, "La base aérienne 112. Un effet limité sur l'activité économique", juin 2009, a été spécialement consacré aux impacts économiques de la fermeture de la base.

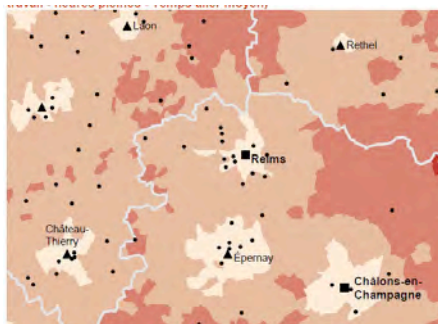
Temps d'accès aux équipements et services – INSEE 2008



... de proximité



... intermédiaires

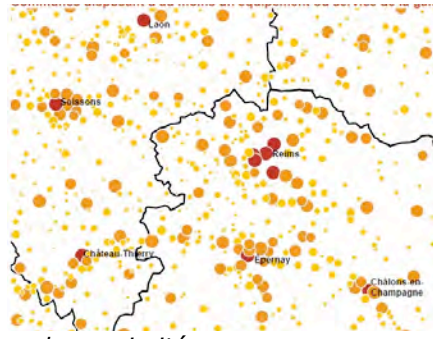


... de gamme supérieure

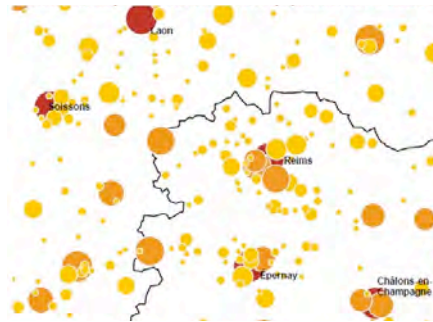
En minutes (heures pleines)

- 15 ou plus
- de 10 à moins de 15
- de 5 à moins de 10
- moins de 5

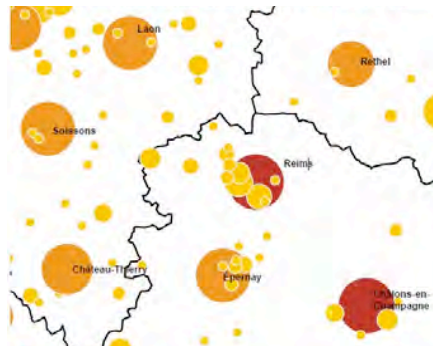
- Communes disposant de l'ensemble des équipements
- ▲ Communes disposant d'au moins la moitié des équipements
- Communes disposant de moins de 12 équipements



... de proximité



... intermédiaires



... de gamme supérieure

Taux d'équipement des communes en services – INSEE 2008

Equipements de la gamme supérieure

- Ensemble des équipements (36)
- De 18 à 35
- Moins de 18

2.3 Pôles urbains versus désert rural ? ... germes de multifonctionnalité & dynamiques croisées.

Lorsque la périurbanisation s'étend au-delà de la couronne des pôles urbains, les extensions se négocient avec les dynamiques locales. Si les morphologies architecturales et urbaines restent dissociées, la vie locale témoigne de contours bien plus malléables dans les juxtapositions agricoles et résidentielles. Les habitants ont une pluralité de profils ; plus ou moins contraints, autonomes ou mobiles, dans leurs choix de vie et dans leur mode de vie (Dodier, 2012). Derrière cette pluralité, il y a aussi une diversité d'organisation de la vie locale qui est liée à l'histoire des espaces, à leur tissu économique et à l'offre de services qu'ils proposent.

2.3a Des polarités brouillées et des espaces partagés.

Parmi les maux associés à la périurbanisation, la difficulté d'accès aux services et aux emplois est souvent mise en avant, avec pour corollaire la dépendance à la voiture. Cette dépendance est réelle, avec une desserte en transports collectifs assurée essentiellement aux heures scolaires. Par contre, l'analyse des polarités et des temps d'accès aux équipements montre que l'éloignement des centres n'est pas forcément synonyme d'isolement, ni de déficit d'**accessibilité aux services**. Les temps d'accès aux services de gammes supérieures (cinémas, hypermarchés ou hôpitaux) restent à 20 minutes, mais ils passent vite en dessous de 10 minutes pour les services de gammes intermédiaires (supermarchés) ou de proximité (alimentation, garde d'enfant, pharmacie et médecins). Les villes, comme Fismes ou Epernay, diffusent les équipements intermédiaires et les autres services ne sont pas forcément loin. L'accessibilité est plus contrainte, mais elle a pour autre versant l'existence d'une vie locale. Le marché en est le marqueur privilégié, mais le dynamisme de cette vie locale s'exprime aussi au travers du tissu associatif diversifié.

"C'est normal puisqu'on n'est pas sur Châlons. Mais au moins on a la proximité, on peut en bénéficier. On a les avantages de la ville, en étant dans un village. L'avantage du village par rapport à la ville c'est que les gens se connaissent et se parlent."⁴⁷

⁴⁷ Madame Gautier, présidente de l'association "Qualité de vie à Saint Martin sur le Pré", entretien du 27/03/2013.

Des réseaux d'associations animant les espaces ruraux

Les **associations** sont des **maillons de la multifonctionnalité des espaces périurbains**. Toutes les communes analysées proposent une gamme d'activités pour tous les âges. L'offre en activités de loisir, culturelles et sportives est variée et se répartie dans les différentes communes.

"On a déjà un gros maillage associatif avec les autres villages de la communauté de communes. Par exemple, ce que Cauroy propose, on ne le propose pas et ce que Cauroy ne propose pas, on le propose. On essaye de ne pas se marcher sur les pieds, on se complète. Le judo, la musique c'est là bas. À Courcy, il y a une école de musique. On se dispache et on essaye d'être cohérent. L'idée est de proposer un maximum d'activités. On essaye de ne pas se marcher les uns sur les autres."⁴⁸

Les réseaux Familles Rurales⁴⁹ et Foyers Ruraux⁵⁰ sont également des piliers de cette vie locale. Ils fédèrent les associations, les aident à se développer et à relayer les actions municipales ou départementales, notamment en matière d'accueil pour la petite enfance, de services à la personne et d'aide à domicile en milieu rural pour les personnes âgées. Les associations sont des acteurs importants de l'**animation de la vie locale**. Les fêtes locales, brocantes ou festivals sont autant d'occasion de rencontre entre les habitants et d'intégration pour les nouveaux habitants au travers d'un **réseau de bénévolat** où les associations s'entraident unes les autres.

"Il y a beaucoup d'activités qui font que les gens ont matière à s'intégrer dans le village, à participer. Par exemple, le 14 Juillet, le comité des fêtes organise un méchoui qui est gratuit sur place (...) On a aussi un gros festival 'Art et Jazz dans la

⁴⁸ Entretien avec Madame Katia Beaujard, maire d'Hermonville, le 9 avril 2013.

⁴⁹ Familles Rurales est un réseau d'entraide entre familles fondé en 1943. Il est aujourd'hui composé d'associations locales et regroupe 180 000 familles adhérentes avec un réseau de bénévoles, avec des fédérations régionales et départementales. C'est un acteur clé de l'animation, de fédération des associations, de l'aide aux familles et aux personnes âgées dans les espaces ruraux et périurbains. Après une période de déclin de leurs activités, avec l'exode rural, ce réseau, particulièrement dynamique depuis les années 80 et 90, accompagne les développements de la périurbanisation. Consulté le 30 mars 2014 - http://www.famillesrurales.org/nos_sites-114-4-2.html

⁵⁰ La Confédération Nationale des Foyers Ruraux & associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR), fondée en 1946, fédère également des associations impliquées dans l'animation du monde rural autour d'activités très diversifiées, avec un projet social affirmé en termes de solidarité et de démocratie participative. Une fédération départementale existe dans l'Aisne (consultée le 30 mars 2014 - <http://www.lesfoyersrurauxdelaisne.org/index.php>), mais pas dans le département de la Marne.

*cour 'qui fait appel à énormément de bénévoles pour mettre en place la manifestation".*⁵¹

Les **associations s'adaptent aux nouveaux résidents** avec des manifestations organisées le week-end ou en soirée pour permettre à un maximum de gens d'être là.

*"II est vrai qu'auparavant il nous arrivait d'organiser des réunions ou des évènements les soirs de semaine, mais depuis plusieurs années, si l'on veut rassembler plus de personnes, nous sommes bien obligés d'organiser ces évènements en fin de semaine. (...) Lorsque nous organisons des représentations de théâtres, nous privilégions le dimanche après-midi pour cela, comme ça les gens peuvent venir en famille. (...) Il y a vraiment de quoi faire, on essaie de faire participer tout le monde pour que tout le monde s'intègre."*⁵²

Certains évènements sont devenus de grands classiques de la vie des villages. D'autres participent à l'ancrage local des populations, sous la forme de randonnées pédestres et cyclables, proposant des **découvertes partagées** du territoire.

Cette **attractivité culturelle** dépasse les limites communales et intercommunales.

_Le festival "Art et jazz dans la cour" d'Hermonville, commune de 1 400 habitants à l'ouest de Reims, s'organise avec cent bénévoles tous les deux ans. Les rues du village et les cours privées accueillent des œuvres d'art et des concerts de jazz.⁵³ Des entreprises financent 70% et le reste par la commune et le conseil régional.

_L'ASCV (Association sportive communale de Vivaise), au sud-ouest de Laon, créée en 1971 autour du tennis est devenue un lieu de compétition de très bon niveau.

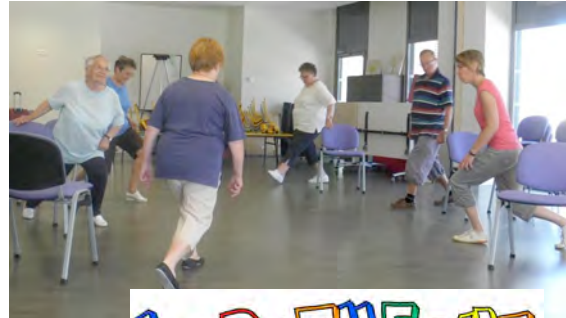
_L'espace culturel "La Filature", inauguré en 2012 à Bazancourt, propose une médiathèque, des espaces d'actions socioculturelles et une salle de spectacle qui programme : théâtre, danse, chanson, conte, cirque, musique, expositions, cinéma... En lien à cette programmation, des actions culturelles et des ateliers artistiques sont proposés, avec des artistes en résidence que le public peut suivre lors de rencontres, d'ateliers et de répétitions publiques.

⁵¹ Katia Beaujard, maire d'Hermonville, le 9 avril 2013.

⁵² Maryse Roger, présidente du Comité des Fêtes de Muizon

⁵³ Cette initiative s'est inspirée de la fête des vendanges du massif de Saint-Thierry organisée tous les deux ans par les vignerons qui ouvrent cours, hangars et coopératives pour accueillir exposants et visiteurs.

La Filature à Bazancourt (51)



L'Échangeur – Compagnie ALIS à Fère-en-Tardenois (02)



David Rolland – chorégraphie collective L'Échangeur (juin 2014)



H. Caubel & E. Mousset L'Échangeur de Fère-en-Tardenois : un lieu simple

_La compagnie de spectacles ALIS, à Fère-en-Tardenois (3 300 habitants), depuis 1991, a maintenant un rayonnement régional et national.⁵⁴ La compagnie s'est installée dans une minoterie abandonnée, le Moulin Canard, et a créé *L'échangeur* : un lieu de spectacle ouverts aux habitants de l'Aisne et de Picardie, et, un espace de soutien à la danse contemporaine et à tous les arts scéniques non conventionnels.⁵⁵ C'est une scène conventionnée depuis 2004, un pôle artistique régional depuis 2007 et, maintenant, le premier Centre de Développement Chorégraphique en milieu rural. Ce pôle artistique régional attire des spectateurs de partout, monte des spectacles dans la France entière, mais promeut l'éducation aux spectacles vivants dans les écoles de la région et, à un échelon encore plus local, organise des stages en lien aux réseaux touristiques et hôteliers de Fère-en-Tardenois.

Ces **initiatives brouillent les clivages entre les populations urbaines, périurbaines et rurales**. Elles mettent en avant des **espaces partagés**, qui sont au cœur d'un réseau de bourgs et des petites villes. Ces services et activités constituent des aménités résidentielles largement reconnues par les habitants interviewés (Yousseoufi, 2011).⁵⁶ Le tissu associatif, qui draine des habitants bien au-delà des limites communales, arrive en seconde position, derrière le confort de la maison et le calme. D'un côté les habitants privilégient, pour le confort et le calme, un périmètre de vie restreint : maison, quartier, commune. De l'autre, leurs pratiques s'inscrivent – en termes de services, d'activités et d'équipements – dans un espace périurbain ouvert sur les espaces naturels alentours et sur les communes voisines. Par contre, la vie périurbaine reste à distance de la "grande" ville sauf pour aller y travailler.

Des embryons d'adaptation des modes de transports.

Le principal moyen de transport est la voiture. Mais, l'offre se structure, dans les secteurs desservis par **le train**, et son financement est partiellement pris en charge par la Région. Quelques axes ferroviaires ressortent : à **l'ouest** de Reims, la ligne SNCF **La-Ferté-Milon/Reims** et, **au nord et au sud**, la ligne SNCF **Epernay/Reims/Laon**,

⁵⁴ *La compagnie ALIS, fondée en 1982 par Pierre Fourny est implantée à Fère-en-Tardenois depuis 1990. Elle développe une pratique artistique protéiforme (performances scéniques, installations, design d'objets, vidéos, livres...) qui, à partir de ce point d'ancrage, rayonne très largement. <http://www.alis-fr.com>*

⁵⁵ *L'échangeur soutient des artistes en résidences, est également un laboratoire d'expérimentation, une compagnie professionnelle de spectacles. <http://www.echangeur.org/>*

⁵⁶ Dans cette thèse sur la satisfaction des individus pour leur cadre résidentiel dans un secteur périurbain de Besançon, Samy Yousseoufi met en avant le paysage et l'accessibilité aux commerces et services.

avec en moyenne 8 AR par jour et un train toutes les 1/2h aux heures de pointes. En dehors de ses deux lignes, l'offre est largement insuffisante, même si elle évolue. La gare de Bazancourt, fermée en 1967, a rouverte en 2008 pour desservir le pôle d'agressources. Avec la polarisation du sud de l'Aisne vers Reims, des pourparlers sont engagés pour ouvrir la ligne entre Soissons et Fismes aux voyageurs.⁵⁷

Le **développement des pistes cyclables est plus aléatoire**. La plupart des communes revendiquent un réseau vert, mais il s'agit généralement d'**itinéraires sécurisés** à l'intérieur des bourgs. À proximité des cours d'eau (la Vesle ou la Swippe) et des canaux, les communes aménagent des **itinéraires de promenade**, piétonniers et/ou cyclables, pour valoriser leur patrimoine. Des **itinéraires de déplacements** commencent à voir le jour. Le *Sentier de la Vesle* relie Reims à Fismes le long du cours d'eau et rejoint une voie verte devant à terme relier Vitry-le-François aux Ardennes via Reims. Le long du sentier, chaque commune traversée valorise ses atouts. Sillery (10km au sud de Reims) propose un parcours d'observation des oiseaux en milieux humides.⁵⁸ La communauté de communes Champagne Vesle, au nord-ouest de Reims, identifie 10 itinéraires de randonnées.⁵⁹ Châlons-en-Champagne a déjà aménagé un tronçon de 12km de la voie verte projetée entre Vitry-le-François et Reims.

"Ce que j'ai vu se développer ces dernières années – justement avec la mise en place des pistes cyclables, que ce soit le long du canal ou même dans la commune – ce sont les habitants qui se déplacent plus à vélo, à pied. De la même façon que, si de Saint Martin on voulait aller à Châlons dans ces périodes là, il faut passer par la route de Louvois qui est une route assez passante. Mais aujourd'hui on a des chemins qui ont été aménagés, maintenant on peut se faire des circuits, de grands circuits en étant que dans des chemins et en évitant au maximum d'être sur des trottoirs. Et ça effectivement, ça incite beaucoup des gens à se déplacer à pied ou à vélo."⁶⁰

Les **offices de tourisme** proposent, sur les routes et chemins existants, des **itinéraires de découvertes** : 52km le long de la vallée de la Swippe ou 33km entre les églises romanes du Tardenois. Le Conseil Général et le Conseil Régional ont mis en œuvre un réseau "La Champagne à vélo" avec une charte de qualité pour les

⁵⁷ Entretien avec Laurent Philippot, président du Comité d'Action des Usagers des Transports Public, Fismes – 03/04/2013.

⁵⁸ http://champagne-ardenne.lpo.fr/balades/vallee_de_la_vesle2.htm - consulté le 30 mars 2014.

⁵⁹ Cette ligne sert déjà au ferret, les discussions miiitent pout l'ouvrir aux voyageurs. http://www.cc-champagne-vesle.fr/champagne_vesle-102--Tourisme - consulté le 30 mars 2014.

⁶⁰ Madame Gautier, présidente de l'association "Qualité de vie à Saint Martin sur le Pré" - 27/03/2013.

hébergeurs et les loueurs de vélos. L'offre touristique se développe, mais pas l'offre alternative à la voiture. Reims Métropole y contribue à l'intérieur de l'agglomération, mais la part du vélo représente moins de 2% des déplacements et il y a très peu de covoiturage. Les usagers sont surtout des étudiants, 47,3% des passagers quotidiens, contre 21,2% d'employés et 17,1% de CSP+⁶¹.

Une autre échelle de déplacements se dessinent, avec **une proximité mesurée en temps et en facilité d'accès** à distance. La mobilité longue distance, au-delà d'un rayon de 80km, a augmenté de 22% entre 1994 et 2008 à l'échelle nationale, avec une part de 50% de déplacements professionnels.⁶² Le rapport à l'espace s'adapte aux capacités de connectivité des moyens de transport performants ou des technologies de communication à distance (Vincent-Geslin & Kaufmann, 2012). Ainsi, la PME Alphamosa propose des services Internet aux entreprises françaises et européennes depuis Arcis-le-Ponsart, une commune de 270 habitants à 30km de Reims et 1h30 de Roissy ou 2h de Lille. Cette forme de **mobilité réversible** est une pratique encore minoritaire qui met en rapport des territoires très différents en termes de dynamisme économique. Cependant, elle touche essentiellement des individus de couches supérieures ou de classes moyennes qui parcourent de grandes distances dans leur vie professionnelle, tout en restant attaché à leur lieu de résidence. Cette mobilité témoigne d'un **fonctionnement en réseau à l'initiative d'habitants** des espaces périurbains. Dans ces pratiques, les connectivités techniques sont aussi des connectivités de personnes et d'intérêts complémentaires.

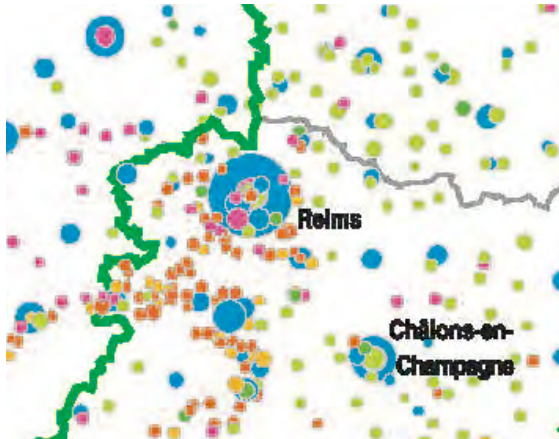
2.3b Des réseaux économiques locaux et internationaux

Les bourgs et petites villes sont des bassins de vie structurant l'espace rural.⁶³ Ils forment un réseau regroupant les espaces à dominante rurale, les communes périurbaines et les pôles urbains de moins de 30 000 habitants dans un **territoire à la fois rural et urbain**. Les habitants y ont **accès aux équipements courants et à**

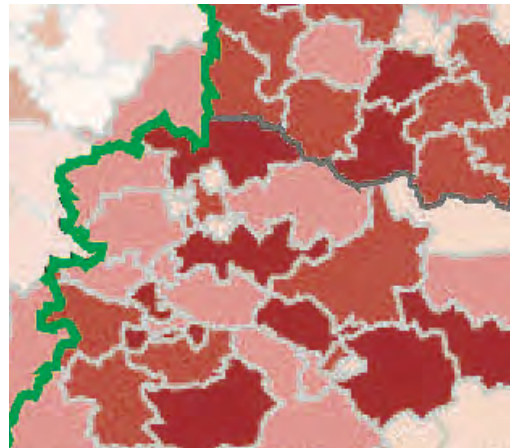
⁶¹ Reims Métropole, Agenda 21, diagnostic partagé novembre 2010, p.30-33.

⁶² La revue du CGDD, La mobilité des Français. Panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008, Commissariat Général du développement Durable, décembre 2010, p9-10. Consulté le 7 avril 2014, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rev3.pdf>

⁶³ INSEE - IFEN, INRA, SCEES - (2003), Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie, Rapport à la DATAR. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie.htm.



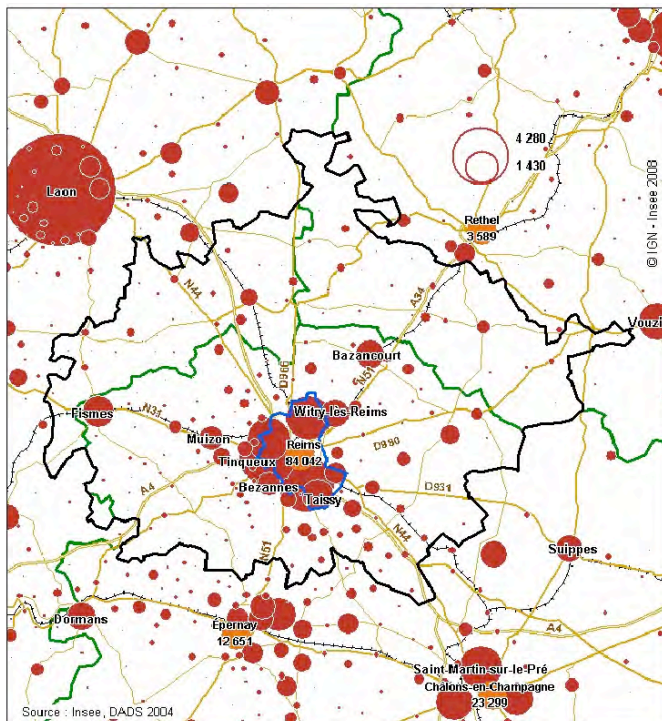
Implantation des coopératives



Poids des emplois salariés en coopératives



Source INSEE 2010



L'emploi salarié dans l'aire d'attraction de Reims - INSEE 2008

l'emploi. Dans la Marne, ces pôles ont en moyenne 30% d'emplois en plus que d'actifs,⁶⁴ avec un taux de concentration d'emploi qui chute plus l'on va vers les communes multipolarisées. Par contre les temps d'accès à l'emploi restent favorables du fait d'une maille routière très fine et d'une diffusion important des emplois dans les pôles économiques locaux. Ce n'est pas le cas dans le sud de l'Aisne, où les communes offrent moins d'emploi qu'elles ne comptent de salariés. Ce déficit explique la polarisation du sud de l'Aisne par Reims. L'analyse des déplacements montre une grande mobilité des actifs, mais aussi des niveaux d'organisation du territoire qui s'abstraient des principales polarités.⁶⁵

Une ossature économique de proximité

L'économie agricole joue un rôle important dans cette organisation, avec l'industrie agro-alimentaire et une part des agro ressources en augmentation. Malgré une restructuration au sein de groupes internationaux, l'agro-industrie, maille toujours le territoire, avec son réseau de coopératives.

Le **réseau des coopératives** – commerciales, agroalimentaires ou bancaires – est **ancien et dense**. Elles constituent une **ossature économique de proximité** extérieure aux principaux centres urbains.⁶⁶ Le tissu coopératif témoigne d'une capacité des espaces ruraux et périurbains à gérer leurs propres ressources. Les coopératives agricoles et viticoles, majoritairement agro-alimentaires, sont implantées à côté des exploitations, tandis que les banques et assurances coopératives sont dans les bourgs. La fabrication de sucre (Cristal Union et Téréos) est exclusivement organisée en coopératives et le commerce des céréales, à hauteur de 83%. Les plus grandes coopératives (Champagne Céréales et Nouricia) sont réparties sur tout le territoire. Elles **continuent l'histoire économique locale**, malgré une concentration des activités au sein de groupes agro-alimentaires de moins en moins nombreux et de plus en plus puissants. Il faut ajouter à ce système agro-industriel, la culture de la pomme de terre, avec comme entreprise phare McCain qui a installé à Matougues (à l'est de Châlons-en-Champagne) sa plus grande unité de production d'Europe.

⁶⁴ Le taux de concentration d'emploi est le rapport entre le nombre d'emploi d'une commune et le nombre d'actifs occupés résidants dans cette commune.

⁶⁵ Insee Champagne-Ardenne, *Les déplacements dans la Marne pour l'accès à l'emploi et aux équipements, rapport d'étude, 2010*. Insee Picardie, *Les Déplacements domicile-travail dans l'Aisne, Analyses n°34, 2009*.

⁶⁶ Insee flash Champagne-Ardenne, «Les coopératives champardennaises" n° 163, nov. 2012.

"L'agriculture, c'est quelque chose qui reste attaché au territoire, on a des coûts de production qui sont moindres par rapport à d'autres régions, on a des activités agro-industrielles qui sont toutes proches, on bénéficie de plein de choses. On a un bon potentiel, le problème c'est que l'agriculture n'occupe plus d'emplois. Les emplois, ils sont dans l'industrie agro alimentaire derrière."⁶⁷

L'organisation de la **production viticole**, deuxième ossature économique de proximité, est **plus complexe**. Elle est organisée en coopératives seulement à hauteur de 19%. Les maisons de négoce et les petits récoltants sont plus nombreux que dans les autres régions viticoles, parce que le champagne est un vin d'assemblage. Aujourd'hui, de plus en plus de les viticulteurs transforment directement leur production et vendent moins aux maisons de champagne pour l'assemblage. La moitié des expéditions est faites par des récoltants-manipulateurs. Aussi, dans les communes viticoles, le nombre d'actifs travaillant dans la commune est élevé.

Par contre, les **circuits courts sont encore peu développés**. Le département de la Marne compte seulement 10 Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), qui desservent essentiellement l'agglomération de Reims (8), Epernay (1) et Ay (1). Dans l'Aisne, il y en a 27 dont 16 dans le périmètre des six villes étudiées et 4 dans le périmètre restreint d'analyse, dans les communes de Braine (entre Soissons et Fismes), Craonne (entre Laon et Reims), Fere-en-Tardenois (au sud de Fismes) et Guignicourt (vallée de la Swippe). Ces ANAP assurent la distribution dans le périmètre des agglomérations. Les producteurs s'organisent en réseau de distribution, à la fois dans l'Aisne et la Marne : la ferme de Bonnevals (Craonne, entre Laon et Reims), les Saveurs du Tardenois (Fère-en-Tardenois) en lien au Jardin des sables (Château-Thierry) et la Ferme de la Tonnellerie (entre Laon et Reims). Côté Marne, les producteurs de viandes notamment viennent aussi des Ardennes. Il y a aussi des maraichers au nord de Reims (Pontfaverger) et au sud d'Epernay. Ces réseaux de producteurs sont à cheval sur l'Aisne, la Marne et les Ardennes. Ils sont mobiles et organisés, mais leur poids n'est pas significatif face à l'agro-industrie.⁶⁸

⁶⁷ Entretien avec Francis Rannou, maire de Pontfaverger, le 27 mars 2013.

⁶⁸ Agreste - Statistique agricole annuelle 2011

Une agro-industrie de pointe

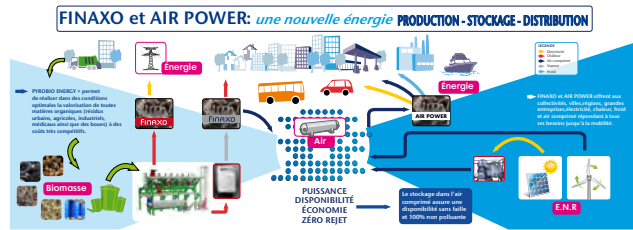
L'agro-industrie est le principal moteur économique. La Marne est le premier département exportateur de produits agro-alimentaires et l'Aisne, le cinquième. On y retrouve tous les grands groupes : les maisons de Champagne, les coopératives céréalières (Champagne Céréales, Cohésis), les malteries (Malteurop), les sucreries (Cristal Union, Terreos), la déshydratation végétale (APM Deshy, Alfaluz), les aliments pour animaux (Champlor, Copam), la transformation de la pomme de terre (Haussimont, MacCain, Parmentine, Pom'Alliance). L'agro-industrie se diversifie vers les **agro-ressources**, un **secteur innovant émergent** autour de la transformation des résidus végétaux. A Fismes, entre Reims et Soissons, l'entreprise Finaxo, spécialisée dans le traitement des boues et des déchets, appartient à un **pôle de compétitivité** visant, avec Pyrobio Energy, à **transformer les déchets organiques** (boues d'épuration, résidus de la distillation des betteraves, ...) **en source d'énergie non polluante** (électricité, air comprimé). Cette entreprise, installée à Fismes, renouvelle le marché d'emplois d'un pôle secondaire en déclin. À une autre échelle, le site agro-industriel de Pomacle-Bazancourt regroupe agro-alimentaire (sucrierie, déshydratation végétale, nourriture animale), agro-industrie (amidon, ferments, biopharmacie, cosmétiques) et production d'énergie (éthanol, CO₂, bio-raffinerie). C'est également un **pôle de recherche et d'innovation** en matière de **valorisation végétale et d'environnement**. Il intègre le centre de recherche ARD (Agro-industrie Recherches et Développement)⁶⁹ créé dans les années 80 pour la valorisation non alimentaire des agro-ressources, ainsi que la plateforme BRI (Bio-raffinerie Recherches et Innovations) qui lui est associé. Elle regroupe **industriels, centre de recherche et grandes écoles concernés par la biotechnologie et la chimie végétale**. Cette implantation, dans un secteur industriel ancien s'accompagne d'un développement résidentiel important vers le nord-est qui échappe à la seule polarité de Reims. A Bazancourt, 76% des actifs qui travaillent viennent d'ailleurs.

Cette adaptation économique actualise le tissu agro-industriel des bourgs. Elle réactive aussi les pôles d'emplois locaux, à destination d'une **main d'œuvre spécialisée**, mais aussi de plus en plus **qualifiée**. De nouveaux équilibres s'installent entre populations nouvelles et anciens habitants, avec une plus grande diversité des tissus économiques locaux où l'offre en services se développe.

⁶⁹ Agro-industrie recherche et développement - <http://www.a-r-d.fr/?w=74>, consulté le 28.12.2012.



Finaxo (Fismes) - Traitement des matières organiques, des déchets et des eaux



VALBIOM - valorisation de la biomasse



Site agro-industriel de Pomacle-Bazancourt - © lateur, 2013.

Une industrie touristique qui émerge

L'agro-industrie est tournée vers des débouchés extérieurs, tandis que les échanges locaux sont peu valorisés. C'est pareil pour le tourisme, essentiellement fléché vers les grands sites et les maisons de champagne prestigieuses. Depuis dix ans, l'activité des viticulteurs se diversifie avec le tourisme. Ils proposent des tables, des chambres d'hôtes et des **visites d'exploitations**. À Mutigny, un village de 230 habitants entre vignes et forêt, la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne⁷⁰ propose aux touristes des repas champenois ou d'être *Vendangeur d'un jour*. Elle a aussi mis en place *Le sentier du vigneron*, un parcours guidé de 2km avec des stations d'interprétation sur les paysages, la culture de la vigne, la fabrication des champagnes et, à la clé, une visite de cave. Une dizaine de vignerons sont impliqués et organisent des visites à tour de rôle.

*"Le sentier du vigneron à Mutigny, est un truc tout simple, c'est un petit circuit dans les vignes et en forêt, avec un certain nombre de haltes où on explique les choses, ça prend une heure et il y a une animatrice. C'est couplé avec des visites chez des viticulteurs, des visites de caves, une dégustation. Et comme c'est un peu lourd, c'est jamais les mêmes, il y a une dizaine de vignerons et ça tourne. C'est une formule qui marche très bien, il y a eu, je crois, 5000 visiteurs dans l'année, qui sont des touristes qui viennent par l'intermédiaire de tours opérateurs parisiens. Ils achètent une ou deux bouteilles. On perd son temps si on réagit en tant que gain immédiat. Ce sont généralement des Américains, des Néo-zélandais, des Australiens, des Brésiliens, ça procède à la renommée du champagne."*⁷¹

Des initiatives citoyennes émergent. Les **greeters** ont été importé des Etats-Unis en Champagne-Ardenne par 38 habitants passionnés.⁷² Ils font découvrir leur territoire aux touristes. Ils proposent des promenades dans les vignes, des balades urbaines ou des découvertes thématiques, selon leurs centres d'intérêts. Les inscriptions se font par Internet. Exploitants et habitants prennent ici le relais de l'offre des offices de tourisme et du parc naturel régional de la Montagne de Reims.

⁷¹ Entretien avec Pierre Cheval, maire-adjoint d'Ay, le 04.03.13.

⁷² Le site des greeters de Champagne-Ardenne, consulté le 06.08.14, <http://www.greeters-en-champagne.com/fr/828/40/4/0/sit/index/decouvrir-un-greeter/decouvrir-un-greeter?reloadform=1>



Environs de Ay - © Iateur 2013

Conclusion de la partie 2

La "forme périurbaine" est dessinée par des histoires, des modes de vie, des dynamiques économiques. Notre étude de terrain montre des **organisations de proximité**, des **structurations en réseau** et des **dynamiques non produites par l'étalement des pôles urbains**. En effet, l'organisation de l'espace périurbain, dans l'aire de Reims, s'appuie sur une maille dense de routes et d'implantations urbaines qui a favorisé la diffusion des activités agro-industrielles et de l'habitat dans les espaces ruraux. Cette **structure ancienne**, liée au réseau coopératif, a facilité une **multifonctionnalité encore active**, même si l'économie agro-industrielle s'est restructurée autour de filières innovantes. Parallèlement, les extensions périurbaines, régulées par l'agriculture, se sont développées dans la continuité des bourgs et sans modifier en profondeur leur morphologie.

La diversification de l'agriculture, dans les agro-ressources, ou de la viticulture, dans des circuits de vente organisés par les viticulteurs eux-mêmes, transforment les **logiques d'accès à l'emploi des communes périurbaines**. Il y a, bien sûr, un taux important de migrations alternantes en direction des pôles urbains, mais également une offre d'emplois non négligeable dans certaines communes périurbaines. De fait, par ricochet, les modes de vie périurbains se diversifient, avec **une mixité** en termes d'emplois, de catégorie sociale des habitants, d'offre de services ou d'offre culturelle. **Deux organisations coexistent**. D'un côté, les espaces périurbains fonctionnent en lien aux **axes structurants et efficaces en termes de temps** : autoroutes, réseau ferrée, liens vers l'aéroport de Roissy. De l'autre, ils s'inscrivent dans un **réseau de bourgs**. L'emploi, les services ou les loisirs y sont **accessibles dans des temps acceptables**, avec une **répartition de proximité** et des **offres complémentaires**. Comme le montre l'étude prospective sur les nouvelles ruralités,⁷³ la partition entre communes rurales et communes périurbaines n'est plus si réelle (Mora, 2008). Les espaces, qu'ils soient ruraux ou périurbains, sont au cœur d'un réseau de bourgs et

⁷³ Ce projet conduit par l'INRA entre 2006 et 2008, cherche à définir les formes de la ruralité, en envisageant l'évolution conjointe des villes et des campagnes à horizon 2030.

des petites villes qui sont autant de bassins de vie et de pôles d'accès aux services. Ils structurent l'espace rural⁷⁴ et par extension l'espace périurbain qui s'y développe.

Cette **multifonctionnalité** constitue une **base pour la transition à la durabilité** de ces territoires. Les difficultés sont réelles, car la non durabilité énergétique, liée aux déplacements, constitue un handicap important. Par contre, les atouts sont loin d'être neutres lorsque la durabilité s'envisage d'un point de vue social et économique. Les **usages et les pratiques antérieures** sont **réactualisée**, mais continuent à être des piliers de la vie des communautés locales. Pour autant, cette actualisation induit-elle une transformation des usages de l'espace ? Oui, dans la mesure où elle s'accompagne d'une **spécialisation des espaces** et d'une séparation entre les développements résidentiels et ceux des zones d'activités. Non, au sens où elle est toujours **porteuse de multifonctionnalité et de mixité**. L'économie agro-industrielle, toujours basée sur la proximité, contribue au développement d'emplois et de services dans les communes. Ces organisations de proximité favorisent la vivre ensemble avec un **réseau associatif dynamique** où se rencontrent agriculteurs, anciens et nouveaux habitants. La **vie locale** est un **maillon essentiel de la sociabilité périurbaine**. Les bourgs cultivent une image "rurale" ou "villageoise" en organisant des événements (fête annuelle, marché) ancrés dans l'histoire locale. En même temps, les communes **s'adaptant au rythme des habitants** travaillant dans les pôles urbains et proposent une large gamme d'activités pour satisfaire aux attentes d'une population de plus en plus diversifiée. Ces dynamiques montrent **une capacité des communautés locales à porter des projets**. Ces projets se fondent sur des usages et des pratiques dont **l'antériorité est reconnue par une majorité d'acteurs**. Par contre, ce qui compte, c'est la capacité à les réactualiser en fonction des évolutions contemporaines. Ce processus d'actualisation est important en termes de mémoire et d'appropriation, mais il contribue aussi à la multifonctionnalité des espaces périurbains. En effet, il met en avant des formes de sociabilité et des organisations spatiales où des dynamiques internes et des dynamiques externes interagissent.

⁷⁴ INSEE - IFEN, INRA, SCEES - (2003), *Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie*, Rapport à la DATAR. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie.htm.

Ces interactions constituent une amorce pour la transition à la durabilité, mais il importe de les inscrire dans un **système capillaire** à même d'assurer **la diffusion des services, des initiatives et des innovations**. Cette transition peut être testées sur des **sites pilotes**. En effet, il y a, en Champagne-Ardenne, de nombreux sites militaires désaffectés dans des situations périurbaines, comme la base 112. Ce sont des **lieux clés pour amorcer concrètement une transition à la durabilité** des espaces périurbains. Derrière leur réaménagement, il y a la **mise en commun d'une vision future**. Au-delà, ces réflexions ouvrent sur le potentiel de renouvellement des organisations territoriales, pour envisager une forme d'**organisation territoriale où intérêts urbains, périurbains et ruraux sont indissociables**. Cela implique forcément de nouveaux cadres de gouvernance.

Partie 3

Modalités de transition à la durabilité des espaces périurbains

Entre multifonctionnalité & capillarité

Les espaces périurbains ne sont pas des organisations territoriales à part. Bien sûr, les formes architecturales et le dessin des lotissements se démarquent des codes esthétiques et morphologiques des bourgs. Pour autant, ils s'inscrivent dans une maille territoriale plus ancienne et ayant son propre fonctionnement. La lecture de l'espace périurbain est brouillée par la vision défensive des agglomérations vis à vis de leur périphérie. Vue depuis les agglomérations, les espaces périurbains extérieurs leur font concurrence en termes d'attractivité résidentielle et de développement économique. Cela veut aussi dire que l'organisation territoriale des agglomérations doit désormais tenir compte de l'histoire, des apports et des dynamiques propres aux espaces périurbains et ruraux. Dans l'aire urbaine de Reims, cette interaction ancienne a été oubliée avec les fermetures des industries et des sites militaires. Pour autant, elle n'a pas disparu et sa dynamique économique a des potentiels d'actualisation avec la diversification de l'agro-industrie et le renouvellement des friches industrielles, militaires et des sites d'entreposage. En même temps, cette interaction se complexifie avec l'attractivité résidentielle et l'attrait des paysages de campagne ou viticoles.

L'horizon de cette recherche s'ouvre vers une structure territoriale maillée propre aux espaces périurbains et en relation aux agglomération. Peut-elle être durable ? Comment ? De quelle type de durabilité parle-t-on ? En effet, la durabilité périurbaine ne se définit pas dans les mêmes termes que celle des agglomérations. Cette troisième partie explore des pistes pour amorcer une transition à la durabilité spécifiques aux espaces périurbains, en identifiant des actions potentielles à partir de leviers existants et de transferts d'expériences. Cette partie est organisée selon des entrées thématiques s'appuyant sur les champs d'expertises des chercheurs de l'équipe. Le paysage périurbain, comme témoin de l'évolution des pratiques et des représentations de ces espaces, a capacité à être un levier pour une transition environnementale à partir de la multifonctionnalité des espaces. La spécificité des temporalités périurbaines témoigne de modes de vie et d'organisations du temps quotidien propre aux espaces périurbains. Elles font écho à une proximité à réactiver. Le rapport entre activités agricoles et néo-ruraux témoigne d'organisations complémentaires entre pratiques agricoles et pratiques urbaines dans le fonctionnement d'une ville régionale. Enfin, les conditions de la durabilité périurbaine sont fonction de la capacité des populations à adapter ou à inventer des modes de gestion et des systèmes de gouvernance, qui ouvrent à d'autres modes d'aménagement.

3.1 Paysages périurbains & transition durable : ... vers une multifonctionnalité.

Sylvie Salles



Paysage de la vallée de la Marne - © Sylvie Salles 2013

Parler de paysage périurbain renvoie à l'image d'une campagne dégradée. Ce paysage, déjà homogène avec la monoculture, se banalise avec la standardisation des voiries et de l'architecture des lotissements. Pourtant, les structures géographiques (plateaux, vallées, coteaux, cours d'eau) et les ensembles agricoles (prairies, cultures) ou naturels (boisements, landes, milieux humides) restent perceptibles. Au milieu, l'enfrichement s'accroît là où l'exploitation agricole diminue (fonds de vallées, zones humides, prairies). En réaction, des politiques de protection des paysages tentent d'arrêter les dégradations, mais les paysages périurbains en sont exclus. En même temps, ces paysages sont facteurs d'attractivité résidentielle. En arrière fond, il y a un "désir de campagne" et un imaginaire "campagnard" qui renvoie à la tradition et au charme ou aux bienfaits de la vie rurale (Hervieu & Viard, 1996).⁷⁵ Cet imaginaire se nourrit d'emblèmes de la ruralité (patrimoine local, places de l'église, marchés) et les fêtes locales sont des moments privilégiés de la convivialité rurale.

Ce désir de campagne est complexe à cerner. Il mêle cadre de vie rural et modes de vie villageois, mais en faisant abstraction de morceaux entiers de l'espace périurbain. Ainsi, Saint-Martin-sur-le-Pré, au nord de Châlons-en-Champagne, "développe un côté rural avec la fête de Saint-Martin, son église, la mairie, et, l'avantage du village par rapport à la ville, c'est que les gens se parlent".⁷⁶ Pourtant le cœur villageois représente à peine ¼ de l'espace urbanisé, l'autre ¼ étant constitué de lotissements pavillonnaires et la moitié restante étant une zone d'activités. Ce sont les paradoxes du paysage périurbain, dont l'émergence n'est pas plus simple que celle du paysage urbain qui l'a précédé.

3.1a. Le paysage périurbain existe-t-il ?

*"Chaque ville a des possibilités spécifiques de constituer son paysage, nourri de formes et de rythmes passés, et d'autres possibilités présentes, en devenir. Le rapport de l'homme à son paysage s'inscrit certes dans ces dilemmes mais il ne se conserve pas, il s'actualise par des constructions toujours renouvelées."*⁷⁷

⁷⁵ Dans une enquête réalisée pour le compte de la DATAR en 1994, il apparaît que pour 72% des urbains et 61% des ruraux la campagne évoque des paysages alors que pour 25 % des urbains et 35 % des ruraux, elle évoque une activité agricole ; ces pourcentages excluant les agriculteurs dont seulement 28% qualifient la campagne comme un paysage (p. 28).

⁷⁶ Mme Gauttier, Présidente de l'association "Qualité de vie à Saint-Martin-sur-le-Pré", le 25.03.13.

⁷⁷ Claramunt M., Mosbach C., "De loin, de près, une ville, le paysage", Les annales de la recherche urbaine, n° 85, 1999, p. 176.

En 1981, le congrès "*Philosophie et esthétique du paysage*" s'interroge sur la *Mort du paysage* à cause des mutations de l'agriculture et de l'urbanisation. Les paysages traditionnels disparaissent ou se métamorphosent, sans que rien ne soit fait pour enrayer cette dégradation (Dagonet, 1982). Vingt-six ans plus tard, les 3^{èmes} assises européennes du paysage prennent pour thème "les paysages périurbains". Le constat reste le même, mais l'objectif est de trouver des développements tenant mieux compte du territoire dans lequel ils s'inscrivent. "Le périurbain pose le problème des nouvelles formes de la ville et de ses relations avec la campagne. C'est dans les zones périurbaines que les paysages sont les plus déstabilisés et leur évolution la plus décriée."⁷⁸ Le paysage périurbain existe. Il implique de nouveaux cadres de réflexion pour **imaginer les paysages de demain**.

Conservation VERSUS Invention ... du paysage dégradé des extensions périurbaines au paysage périurbain.

L'invention du paysage périurbain suit les évolutions des mesures de protection d'un paysage qui passe du statut de patrimoine à celui de bien commun avec la loi Paysage (1993) et la Convention Européenne du Paysage (2000). Le paysage a un **statut patrimonial**, depuis la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. L'objectif est la conservation. Yves Jegouzou en vante l'efficacité car seulement 5% des sites, classés et inscrits, ont fait l'objet d'autorisations d'urbanisme.⁷⁹ **Rien ne bouge, tout va bien !** Depuis, des périmètres de protection, intégrant le caractère vivant et habité des paysages, sont venus enrichir cette loi : parcs naturels régionaux, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP-1993) devenues Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP-2010), espaces remarquables, directives paysagères, zones de publicité restreinte, etc. Par contre, en dehors de ces périmètres réservés, la banalisation du paysage avance. "Le paysage – géographiquement et esthétiquement – n'existe plus".⁸⁰ La sentence est

⁷⁸ FFP – Fédération Française du Paysage – 3^{èmes} assises européennes du paysage, ÉTAPE France Cinéma Gaumont, Disneyland-Paris, Marne-la-Vallée, 10-12 septembre 2007

⁷⁹ JEGOUZO Yves, "Une loi intemporelle", dans *Pour mémoire*, n° hors série : La loi de 1930 à l'épreuve du temps, actes de la journée d'étude du 29.11.2010, Ministère du Développement Durable, des Transports et du logement, Paris, octobre 2011, p.13-19.

⁸⁰ Dagonet François, Guery François, Marcel Odile, "Mort et résurrection du paysage ?", dans DAGONET François (dir.), *Mort du paysage ?*, actes du colloque de Lyon Philosophie et esthétique du paysage, Seyssel, éd. Champ Vallon, 1982, p32.

lapidaire. L'étalement urbain et l'agro-industrie "blessent les ensembles réguliers de la campagne" et il est impossible de conserver "la bigarrure et l'harmonie d'hier, du bucolique et du pastoral".⁸¹ Cette nostalgique paysagère se fonde sur les catégories de la peinture de paysage : le sauvage, le rupestre, le pittoresque, le bucolique, etc. Derrière la mort du paysage, il y a une **remise en cause des catégories esthétiques** qui le définissent.

Face à la mort annoncée du paysage, la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) lance une **mission photographique** pour comprendre les évolutions du paysage.⁸² Elle missionne des artistes photographes pour "représenter le paysage français des années 1980" ; au moment où les impacts de la modernisation de l'agriculture, des infrastructures, des développements urbains et des reconversions industrielles commencent à se voir. La démarche est inspirée de l'exposition *New Topographics : Photographs of a Man-Altered Landscape*⁸³ qui, en 1975, montre les paysages des banlieues américaines (motels, entrepôts, parkings ou usines). Pour la mission photographique, il s'agit de **rendre visible les changements du paysage** et d'**identifier de nouvelles valeurs paysagères**. Les photographes s'intéressent aux espaces ordinaires, aux sites industriels et aux lieux délaissés. Ils pointent les mutations, comme dans la série *Lieux communs* où Dominique Auerbacher mélange des vues de Lyon et de villes européennes pour souligner l'interchangeabilité des espaces urbains. Richard Pare montre les éléments de modernité qui s'insèrent dans le pittoresque des villages ruraux du Sud-Ouest. Jean-Louis Gernell s'intéresse aux lieux du quotidien de plus en plus périurbains. Albert Giordan réalise des photomontages à partir des clichés d'espaces commerciaux de périphérie. Tom Drahos dévoile les espaces périurbains de la région parisienne à travers des filtres de couleurs.⁸⁴ C'est un premier pas vers l'invention d'un paysage périurbain. Il va surtout déboucher sur une attention aux évolutions du **paysage quotidien**. Ce paysage

⁸¹ Dagonet François, Guery François, Marcel Odile, "Mort et résurrection du paysage ?", *op.cit.*, p.32.

⁸² La mission, lancée en 1982, dure jusqu'en 1989, sous la direction de Bernard Latarjet et du photographe François Hers. Consulté le 20 avril 2014 - <http://missionphoto.datar.gouv.fr>. Voir aussi *Paysages, photographies, 1984-1988, Mission photographique de la Datar, Paris, Hazan, 1989, 683 p.*

⁸³ Exposition photographique, "Nouvelles topographies : Photographies du paysage modifié par l'homme", 1975, George Eastman House (Rochester). William Jenkins a choisi 10 photographes (Robert Adams, Lewis Baltz, Bernd et Hilla Becher, Joe Deal, Frank Gohlke, Nicholas Nixon, John Schott, Stephen Shore, et Henry Wessel Jr.) pour représenter l'Amérique contemporaine, avec le style documentaire de Walker Evans où la machine semble prendre la photo toute seule.

⁸⁴ Ces clichés sont accessibles sur <http://missionphoto.datar.gouv.fr/fr/images>, consulté le 20.04.2014.

quotidien fait l'objet d'une seconde mission photographique, l'observatoire photographique des paysages, lancée par le Ministère de l'Environnement.⁸⁵ Le Bureau des Paysages missionne des photographes, qui cette fois-ci doivent tous respecter le même protocole. Il s'agit de **mesurer les évolutions des paysages dans le temps et d'identifier les mécanismes de leurs dégradations** pour "orienter favorablement l'évolution du paysage". La dynamique évolutive des paysages est attestée, mais la démarche de cet observatoire reste patrimoniale.⁸⁶ Le problème est que les catégories de la protection des paysages restent floues.

De fait, le **paysage** devenu plus **ordinaire** va progressivement passé dans le registre des **biens communs**. La loi Paysage de 1993 précise que l'intérêt paysager et les éléments du paysage à protéger sont définis avec les collectivités territoriales, les associations de défense de l'environnement et les organisations professionnelles. Le paysage investit l'environnement quotidien. En 2000, la Convention Européenne du Paysage confirme cette évolution. *"Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. (...) Le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social."*⁸⁷ Dans cette définition ouverte, le **paysage périurbain** devient une réalité. Ses évolutions et ses modes de gestion répondent à des objectifs de qualité paysagère, définis en fonction des attentes des populations pour leur cadre de vie. En même temps, il reste attaché à l'idée d'une dégradation de la campagne. De fait, le paysage périurbain a des contours aussi flous que les espaces périurbains eux mêmes. Comme l'espace périurbain, le paysage périurbain est à la frontière entre le construit et le non construit, entre l'urbain et le rural. Il se caractérise par une **situation d'entre deux** qui, en plus, est **à la frontière du réel et de l'image que l'on s'en fait**.

⁸⁵ L'Observatoire photographique des paysages a été lancé en 1992 par le Bureau des paysages - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Observatoire-Photographique-du.html> - consulté le 20.04.14.

⁸⁶ Pariset J.D., *L'observatoire photographique au service des politiques du paysage, actes de colloque*, 13-14.11.01, Paris, MEEDDM. Pour lui, cette mission est dans la lignée du 1er inventaire photographique de 1851. La mission héliographique de la Commission des Monuments Historiques a demandé à des artistes photographes de montrer le patrimoine dans son contexte. http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/file/P0/dgaln_actes_colloque_opp_2008vl.pdf . consulté le 20.04.2014.

⁸⁷ Préambule, *Convention européenne du paysage*, Conseil de l'Europe, Florence, 2000, p.2. Consulté le 20 avril 2014. <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=176&CL=FRE>. Dans cette convention, le paysage est "une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations."

"Peut-être (...) faudrait-il inventer des paysages néo-urbains ou périurbains, restituer, par des procédures d'aménagement, et de préservation, des espaces de liberté où, en quelque sorte, le sens ne soit pas donné d'avance – oui, des paysages au milieu des villes mêmes (non pas les villes à la campagne mais la campagne dans la ville) – parce que, au fond, la fascination du paysage venait de ce qu'il parlait une langue ténébreuse, séculaire et indéchiffrable."⁸⁸

Paysages périurbains, entre "paysage-image" et "tiers-paysage"

Cette situation d'entre-deux est particulièrement affirmée dans l'aire urbaine de Reims. Les paysages ont été façonnés en s'ajustant à la géographie, pour devenir des images. Ils se sont modelés avec des occupations tirant au mieux partie des ressources et de la nature des sols. Il en a résulté une complémentarité entre implantation des villages, agriculture et espaces naturels ou forestiers.⁸⁹ Malgré les remembrements des exploitations agricoles, cette structure paysagère reste perceptible. Ce paysage est produit par les ajustements successifs que l'homme a opéré sur son environnement. Il résulte d'un processus de **domestication** (Raffestin, 2000). Dans l'espace périurbain, cette domestication se confronte à une logique plus invasive. Les extensions urbaines ignorent l'épaisseur historique et géographique du sol sur lequel elles se sont posées. Elles évitent les zones à risques, devenues zones naturelles à préserver,⁹⁰ et se faufile au milieu des secteurs agricoles rentables. L'antériorité du sol et des pratiques n'entre pas en ligne de compte dans le tracé des lotissements pavillonnaires ou d'activités. Ce découpage foncier est indépendant des trames cadastrales agricoles, qu'il remplace, et des trames parcellaires villageoises, qu'il complète. Il résulte d'un processus de **simulation** où la régulation de l'usage des choses ne se situe plus dans les choses elles-mêmes mais dans les signes qui les représentent (Raffestin, 2000). La simulation opère un détachement par rapport au réel au profit d'une cohérence externe au territoire. Ce détachement du réel est une perte de la territorialité, cette dimension

⁸⁸ Dagonet François, Guery François, Marcel Odile, "Mort et résurrection du paysage ?", op. cit., p33.

⁸⁹ Voir partie 2, Pages 27 à 29, la structure des occupations du sol. Dans la Marne, les villages sont en bas des coteaux viticoles, avec des boisements au sommet ; ils sont ramassés dans la plaine cultivée, avec des agro-industries le long des cours d'eau. Dans l'Aisne, où le relief est plus escarpé, les villages et leur couronne agricole sont sur les plateaux, tandis que les coteaux et les fonds de vallées sont boisés et humides.

⁹⁰ En 1976, la loi relative à la protection de la nature prévoit le classement en zone ND des espaces présentant des risques naturels ou liés aux activités humaines et industrielles ; au même titre que les monuments historiques et les espaces d'intérêt écologique. Cet amalgame régit la non constructibilité.

propre aux lieux habités associant des structures formelles, sociales et des représentations (Raffestin, 1996). La territorialité est aussi nécessaire pour ne pas perdre de vue le paysage. Michel Corajoud, du côté du paysage, fait exactement le même constat : "Le paysage contemporain en train de rompre toutes ses amarres avec la réalité sensible. (...) On va progressivement assujettir le réel et transformer le territoire en surface instrumentale, indifférente et interchangeable. La contingence et l'antériorité ne doivent plus peser sur la dynamique d'aménagement. Pour qu'il entre dans le circuit des échanges, il faut homogénéiser l'espace et le soumettre au quadrillage abstrait des systèmes de production. (...) Ce que je contemple aujourd'hui n'est plus l'extériorité sédimentaire mais l'image sans profondeur qui n'est plus le monde mais sa représentation".⁹¹ Ces constats alarmistes traduisent une dissociation entre l'homme et son environnement au moment même où émerge un besoin de nature et une valorisation du paysage. Mais que valorise-t-on ? Les paysages-images, visions nostalgiques de l'espace rural et de la vie campagnarde, sont-ils des simulations ? Ce paysage, aux caractéristiques difficiles à énoncer, a-t-il perdu toutes variables d'ajustement ?

Il y a dans ces constats, une vision qui se place du côté du rural, de ses transformations et de ses dégradations. Par contre, si l'on se place du **côté de l'entre-deux**, entre caractéristiques rurales et urbaines, de **nouvelles capacités d'ajustements** émergent. La confrontation des différentes occupations du sol a des potentiels paysagers. Michel Corajoud met l'accent sur les *états-limites* du paysage, où "tout se passe comme s'il y avait, en périphérie de chaque substance, une suractivation particulière, nécessitée par la présence d'une substance étrangère. (...) Il n'est pas étonnant que dans cette couche d'instabilité où deux milieux s'affrontent, la vie végétale puisse s'installer."⁹² Gilles Clément va plus loin, en commentant la série photographique d'Edith Roux, Euroland, sur les paysages périurbains en Europe.⁹³ Les photographies d'Edith Roux mettent l'accent sur les lisières de la ville et sur les marges qui constituent des **seuils d'espaces habités**. Dans les délaissés – des ZAC, des zonages du PLU, des zones artisanales, des ronds-points et des échangeurs – les graines se dispersent et s'installent (Roux & al., 2005). Dans ces *zones d'indifférence*,

⁹¹ Michel Corajoud, "Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent", dans Dagonet F. (dir.), *Mort du Paysage ?*, Seyssel, Champ-Vallon, 1982, p.48-49.

⁹² Michel Corajoud, "Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent", *ibidem*, p.38.

⁹³ Roux Edith, *Euroland, série photographiques*, <http://www.edithroux.fr/works/euroland/indexFR.php>, consulté le 03.05.2014.

le paysage périurbain a des **potentiels de diversité** écologique. C'est un *tiers-paysage*⁹⁴ qui milite pour que l'aménagement inclue une part d'espace non aménagé et valorise les délaissés qu'il génère (terre non exploitée, bords de champs et de routes, terrains en attente, oubliés ou inaccessibles). C'est une autre forme d'ajustement possible. Entre *état-limite* ou *tiers-paysage*, le paysage périurbain n'est pas une catégorie à part. Il est produit par les évolutions des occupations des sols, comme tous les paysages. Ce qui le caractérise, ce sont **les interfaces et les zones de contacts** entre espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains.

Dans sa forme diffuse, **l'urbain est dans l'espace naturel, forestier et agricole**. Cette inclusion est au centre de la spirale de dégradation associée au paysage périurbain. Elle se base sur un **principe de séparation non questionné**. D'un côté, le paysage périurbain est géré par les outils de l'urbanisme. De l'autre, les développements urbains font face aux résistances des périmètres de protection des espaces agricoles ou naturels, des paysages et des sites ; ayant chacun leur propre cadre législatif. Au fur et à mesure que la ville s'étale, la proximité et les interactions deviennent plus fortes, mais la règle de leur cohabitation reste la séparation. L'évolution de la ceinture verte, en région Île-de-France, montre bien la place croissante des complémentarités entre les différentes occupations du sol.⁹⁵ Avec les développements périurbains, cette couronne de protection est devenue une **zone d'interactions privilégiées** entre espaces urbanisés et espaces agricoles, forestiers et naturels. Les chemins agricoles privés font office de sentiers de promenade et les filières de production se diversifient, avec une meilleure valorisation économique au contact des débouchés urbains. Néanmoins, chaque espace reste régi d'un point de vue dominant ; celui de l'urbanisme, celui de l'agriculture, celui de l'environnement. La séparation s'est adoucie, mais reste active. D'un côté, les habitudes de cohabitation prudentes sont difficiles à faire bouger. De l'autre, les pratiques multiplient les interférences. Ces forces antagonistes sont particulièrement actives dans un paysage périurbain qui est à la fois nature, ressource et cadre de vie (Perrier-Cornet, 2002).

⁹⁴ Gilles Clément définit le tiers-paysage, en analysant le paysage du Centre d'Art et du Paysage de Vassivière, en Limousin. Il distingue : le paysage des exploitations forestières réglé par l'ingénieur forestier ; le paysage d'élevage réglé par l'ingénieur agronome, et entre les deux, un ensemble de landes, ripisylves, côtes abruptes, bords de routes accueillant les espèces chassées des terres exploitées. http://www.gillesclement.com/fichiers/_tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_paysage.pdf. Consulté le 03.05.2014.

⁹⁵ Legenne C. & Laruelle N., 2005, *La ceinture verte d'Île-de-France, un espace de vie à réinventer*, étude, Paris, IAU Île-de-France. http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_402/test2.pdf. Consulté le 26.08.14.



Euroland - © Edith Roux, 2005



3.1b. Paysage bien commun : une multifonctionnalité réactivée.

Le paysage fait partie des biens matériels et immatériels, publics ou privés, dont l'usage est partageable selon des valeurs utilitaires, affectives ou esthétiques. (Donnadieu, 2012). Cette reconnaissance véhicule des usages et des représentations. Elle produit aussi des services économiques, environnementaux, sociaux ou culturels. Dans l'espace périurbain, ces tendances se mélangent. Autour de Reims, le paysage agro-industriel, principale ressource économique, est devenu identitaire. Mais, au-delà de cette reconnaissance patrimoniale et économique, sa valeur est aussi liée à des attentes en termes de cadre de vie, de qualités écologiques et d'usages.

Paysage - ressource : une vision identitaire, patrimoniale et économique.

Le paysage agro-industriel de l'aire urbaine de Reims a une valeur économique, patrimoniale et identitaire. Cette identité, qui suit la ligne de partage géologique entre culture et viticulture, s'ancre dans les lieux. Le territoire, duquel l'homme tire ses ressources, est aussi un support matériel de représentations identitaires, paysagères ou patrimoniales (Di Méo, 2002). Dans une situation périurbaine, ces paysages "symboles territoriaux" véhiculent des représentations où convergent le refus de la ville et l'image de la ruralité. Ces **images de la ruralité**, qui ne correspondent plus aux modes de vie, ni aux pratiques agricoles, induisent une **vision nostalgique où tout est patrimoine** (Di Méo et al., 2004). Dans les bourgs étudiés, le caractère villageois et le bâti ancien font la fierté des habitants, malgré les destructions de la guerre et les développements récents. Cette richesse patrimoniale est le support d'activités culturelles et touristiques. Les "villages au patrimoine rural remarquable" sont fléchés dans les itinéraires proposés par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Des festivals investissent les villages. Les festivals *Art et jazz dans ma cour* et *Musiques en Champagne*⁹⁶ proposent des concerts et des expositions pour mettre en valeur leur patrimoine, mais aussi réunir les habitants autour d'une représentation commune de leur village.

Par contre, quand ce paysage-ressource est couplée avec l'activité économique en place, le mécanisme de construction identitaire se complexifie. Autour de Reims, il se

⁹⁶ *Le festival Art et jazz dans ma cour est organisé par des bénévoles, à Hermonville au nord-ouest de Reims. Il accueille des expositions artistiques et des concerts dans les cours privées du centre bourg. <http://www.artetjazzdansmacour.fr>. Le festival Musiques en champagne est itinérant. Les concerts Entre Vignes et Forêts ont lieux dans chaque village de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. http://www.tourisme-hautvillers.com/agenda_office_de_tourisme-197*

spécifie selon deux représentations complémentaires et concurrentes. D'un côté l'identité viticole se construit sur le prestige et la reconnaissance internationale. De l'autre, l'identité agro-industrielle constitue un ciment local fort.

1- **L'identité viticole**, ainsi que le paysage et l'activité touristique qui lui sont associée se résument à la production du champagne. Le site du comité départemental de tourisme de la Marne s'appelle *tourisme-en-champagne.com* et les visites proposées sont œnologiques : maisons de champagnes, caves, vignobles. Ce sont également des communes viticoles – Germaine, Saint-Imoges et Ville-en-Selve – qui sont à l'initiative de la création du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims en 1976. Ces communes militaient pour la protection du massif forestier de la Montagne de Reims ; limite au-delà de laquelle les coteaux ne sont plus adaptés à la production viticole, avec au sommet, un site de production de Moët & Chandon dans le village de Germaine. De fait, l'image véhiculée par le PNR de la Montagne de Reims est celle d'un terroir viticole où le paysage est celui du champagne. Cette image est relayée par l'association *Paysages du Champagne* qui fédère la candidature à l'UNESCO : *Coteaux, Maisons et Caves de Champagne*. Les paysages à sauvegarder sont "représentatifs des espaces et du travail de production, d'élaboration et de commercialisation du vin de Champagne, c'est-à-dire : les coteaux viticoles parmi les plus anciens du vignoble champenois (...) ; les bâtiments à la fois démonstratifs et fonctionnels élevés par les Maisons de Champagne (...) ; les spectaculaires réseaux de caves et crayères. (...) C'est l'assemblage de ces trois composantes, rurale, urbaine, souterraine, transformées par la culture du Champagne, qui donne son originalité et sa crédibilité à la candidature."⁹⁷ Coteaux, maisons et caves de champagne, c'est le paysage des acteurs de la viticulture et de son économie locale, nationale et internationale. Ce paysage-ressource est décrit comme une "communauté de destin, où se retrouvent urbains et ruraux, négociants et vignerons, élus et chefs d'entreprise unis dans une même et merveilleuse histoire : celle du Champagne."⁹⁸ Cette reconnaissance partagée est la base d'un projet de développement local durable. Certes, mais seulement pour quelques uns. Les communes signataires de la charte "Paysages du Champagne" ou de la charte du PNR de la Montagne de Reims constituent des espaces laboratoires pour un développement durable conciliant la qualité des paysages viticoles

⁹⁷ Paysages du Champagne, *Charte des paysages du champagne*, 2011, p.4.

http://www.paysagesduchampagne.fr/media/Presse/Outils/Charte/Charte_paysages_du_Champagne.pdf

⁹⁸ Paysages du Champagne, *Charte des paysages du champagne*, *ibidem*, p.4.

et urbains, la gestion des milieux naturels et le développement économique et touristique. Toutefois, ces périmètres restent limités et, autour de la Montagne de Reims, très homogènes dans leurs occupations. Aussi, au-delà des performances des modes de gestion et de développement qui y sont testés, la question des possibilités de transfert dans des espaces plus ordinaires se pose. La multifonctionnalité en place est fortement dépendante du caractère inséparable d'un développement liant économie et tourisme viticole. Elle participe au dynamisme économique de ce territoire, mais s'organise essentiellement autour de l'optimisation des débouchés viticoles et de la gestion des flux touristiques.

2- L'**identité agro-industrielle** des étendues céréalières est **plus cachée**. La ressource est clairement économique en lien au secteur des agro-ressources et des agro-carburants. Cette forme de production est nettement moins valorisée que la production viticole dans les représentations du territoire. Pourtant, cette économie ancienne est la base de l'organisation actuelle du plateau céréaliier. Ici, comme pour les paysages du champagne décrits pour la candidature UNESCO, les paysages céréaliiers sont issus de la production, de l'élaboration et de la commercialisation des textiles, des céréales et de leurs produits dérivés. Les personnes interrogées véhiculent une vision nostalgique qui renvoie à une identité industrielle et rurale indissociable. Le maire de Fismes parle de "changement d'identité pour une cité ouvrière importante" avec la fermeture des sucreries, fonderies, usines de construction métallique. Le maire de Fère-en-Tardenois déplore "une perte de ruralité avec la disparition des petits métiers". Les images d'Épinal de cette "ruralité industrielle" ont disparu. Mais, l'identité de ce paysage agro-industriel est toujours présente. Elle a une valeur patrimoniale, dans les communes des bords de la Swippe et de la Vesle, où ses vestiges constituent un **patrimoine industriel en zone rurale** : des minoteries à Serzy et Prin ou à Fère-en-Tardenois, des brasseries à l'Isle-sur-Suippe et des filatures, usine de la Providence à Pontfaverger, à Bazancourt ou la célèbre filature du Val des Bois à Warmeriville.⁹⁹ Ce patrimoine industriel est reconverti. À Fère-en-Tardenois, une compagnie de spectacle a reconverti la minoterie du Moulin Canard, pour créer l'Échangeur. À Bazancourt, la

⁹⁹ Gilles ALVES, *Le patrimoine industriel de la Marne, Bulletin de Liaison des Professeurs d'Histoire-Géographie de l'Académie de Reims. N°19, 1999.*
<http://www.cndp.fr/crdp-reims/ressources/brochures/blphg/bul19/article11.htm>.



Paysage viticole à Ay- © lateur 2013

Paysage agro-industriel à Pontfaverger- © lateur 2013



Filature, qui a été réhabilitée en équipement culturel intercommunal, est au centre d'un projet de requalification du bourg. Ce patrimoine a d'autant plus de valeur que le paysage agro-industriel reste une réalité économique, avec toujours des liens directs entre terroir agricole et agro-industrie.¹⁰⁰ Ce paysage agro-industriel se renouvelle et s'adapte, mais garde sa spécificité ; c'est-à-dire une complémentarité ancienne entre l'espace urbanisé – en habitat et industrie – et l'espace rural de production. Il témoigne d'une périurbanisation avant l'heure, lorsque l'habitat se rapprochait des lieux de production.

Ces deux paysages, aujourd'hui périurbains, ont évolué très différemment. Les paysages viticoles gérés dans une visée patrimoniale ont valeur d'exception, y compris pour les viticulteurs. C'est l'attractivité touristique, à la fois souhaitée et subie, qui induit une diversification et oblige à des modes de gestion partagée. Par contre, dans les paysages agro-industriels céréaliers les développements périurbains induisent une cohabitation ordinaire, dans laquelle ce paysage "ressource" est aussi devenu un paysage "cadre de vie".

Paysage - cadre de vie : les conditions d'une convergence entre exploitation, usages et préservation écologique.

Le **paysage – cadre de vie** des développements périurbains multiplie les **zones d'interactions** entre espaces urbanisés et espaces agricoles, forestiers ou naturels. Il se retrouve au cœur des enjeux de la loi Grenelle qui introduit, dans les politiques d'aménagement, des fonctionnements conciliant production, écologie et usage, avec les représentations paysagères qui leur sont associées. De fait, les interactions entre espaces périurbains, agricoles et naturels dépendent du regard que l'homme leur porte, de l'usage qu'il en fait et du fonctionnement écologique. Cette trilogie constitue un nouveau cadre de référence en matière d'aménagement et ce sont les sciences de l'écologie qui ont ouvert la voie.

¹⁰⁰ Tabarly S., "Du champ à l'usine, production et transformation d'une denrée agricole : la pomme de terre et le "système" McCain", *Géococonfluences*, 15.12.2009, consulté le 25.07.14, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc15.htm>



Promenade dans un chemin agricole- © Sylvie Salles 2007

Condé-sur-Marne © Sylvie Salles 2013



Pendant des décennies, les sciences de l'écologie ont privilégié la préservation des espaces naturels, en prenant soin d'en exclure l'homme responsable des dégradations. Puis, elles se sont orientées, dans les années 90, vers la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la diversité biologique (Lovejoy & Peters, 1994 ; Lovejoy & Lee, 2006). Progressivement, il est apparu que les périmètres de protection n'ont pas enrayé les dégradations des écosystèmes et que leur isolement pouvait aggraver l'érosion de la diversité du vivant (Barbault, 2006). Cela a fragilisé les positions défensives. La Convention sur la Diversité Biologique¹⁰¹ amorce en 1993 une démarche active de restauration. Puis, en 2005, le Millenium Ecosystem Assessment établit un **lien entre écologie et bien-être humain** (MEA, 2005).¹⁰² L'homme – tirant des bénéfices de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes – est devenu un acteur clé de leur protection (Barbault, 2005). Avec les services écosystémiques,¹⁰³ la qualité des écosystèmes intègre aussi celle des paysages et des usages. L'environnement, au sens écologique et biophysique, est devenu indissociable de ce qui constitue notre environnement, au sens commun. De ce point de vue, il n'y a pas trois paysages – ressource, cadre de vie ou nature – en fonction d'attentes spécifiques, mais un paysage qui témoigne de la multifonctionnalité des espaces ouverts. Ce paysage – cadre de vie de toutes les espèces animales, végétales et humaines – permet d'envisager des modes de gestion combinant préservation, exploitation et usage. Cela existe dans des territoires laboratoires (réserves, conservatoires, parcs naturels régionaux, etc.), mais ils sont trop limités pour expérimenter des approches systémiques nécessaires pour garantir les fonctionnements écologiques et l'interdépendances des différents milieux.

¹⁰¹ Cette convention, en vigueur depuis décembre 1993 a été signée par près de 170 pays. Pour son contenu, voir : <http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf> consulté le 22.02.2013. Au même moment, le mot biodiversité se diffuse. Avec ce nouveau mot, la diversité du vivant sort de l'univers fermé des sciences de l'écologie.

¹⁰² Le Millennium Ecosystem Assessment, en 2005, est un congrès de la société américaine d'écologie qui cloture une étude sur l'évaluation des écosystèmes, conduite entre 2000 et 2005 et financée par les Nations unies. Le titre de ce rapport sur l'évaluation des écosystèmes est : *Ecosystems and Human Well-being*.

¹⁰³ Les services écosystémiques sont les services rendus à l'homme par les écosystèmes. L'écologue Gretchen Daily définit les "ecosystem services" comme les conditions et processus à travers lesquels les écosystèmes naturels, et les espèces qui les constituent, soutiennent et permettent la vie humaine (*Nature's Services: Societal Dependence on Natural Ecosystems*, Island Press, 1997).

Les espaces ouverts périurbains sont des **espaces de multifonctionnalité** pour les productions agricoles (Bryant, 2011 ; Poulot, 2013) et pour des pratiques urbaines (Banos & Candau, 2011). C'est l'image que cultive le comité départemental du tourisme de l'Aisne sur le site Internet – *evasion-aisne.com* – qui propose des activités nature en famille. De même, les communes valorisent autant les services qu'elles offrent aux habitants que la proximité aux espaces naturels. Les sites Internet affichent les sentiers et les circuits de randonnées. Les chemins – ruraux, forestiers, aux bords des cours d'eau et des canaux – forment un réseau pédestre et cyclable, ponctué d'espaces de loisirs ou d'itinéraires de découverte de la nature. L'offre existe. Elle est répertoriée pour chaque communauté de communes, mais en dehors des périmètres communaux, il n'y a pas de vision du réseau. La seule vision en réseau émerge dans certains SCOT – ceux du Val de l'Aisne, du Pays Sud de l'Aisne et du Pays Rémois – avec les corridors écologiques. Les différents milieux, les sites classés et les paysages sont répertoriés pour leur intérêt patrimonial et/ou touristique. Les vallées des cours d'eau, protégés à cause des risques d'inondation, forment des axes de biodiversité. Elles ont aussi une capacité de liaison. Des voies cyclables et des aires de loisirs ont été aménagées au bord de la Marne et de son canal. Le long des vallées de la Vesle et de la Swippe, au cœur du paysage agro-industriel, il y a des boucles de randonnées. Elles pourraient facilement relier les communes où se répartit l'offre de services et d'activités proposée aux habitants.

Ces réseaux identifiés comme des réserves de biodiversité et comme des espaces de loisirs, ont aussi des potentiels d'usages au quotidien. La question première est celle de l'accessibilité. Elle existe pour des pratiques touristiques ou de loisirs, qui ont donné lieu à des accords – tacites ou négociés – avec les propriétaires des chemins ruraux ou les conservateurs des espaces naturels. Pourquoi ne pas ouvrir ces réseaux à la desserte quotidienne des espaces, au-delà des frontières communales ou intercommunales. Les fonctionnalités écologiques et les pratiques des espaces périurbains constituent tous les deux un **système dynamique de connections**.

C'est ce qui a été mis en place à l'échelle de la région Métropolitaine de Boston. Le système de parcs urbain d'Olmsted a été d'abord étendu en système de parcs métropolitain par Charles Eliot en intégrant les espaces naturels métropolitains.¹⁰⁴

¹⁰⁴ F. L. Olmsted propose, en 1878, un dispositif paysager pour accompagner la croissance urbaine de Boston. Il dessine un ruban vert (Green Ribbon) de parcs urbains et Parkways, Emerald Necklace. En 1893, son associé Charles Eliot propose d'étendre le système de parcs de Boston à l'échelle de la métropole, en

Aujourd'hui, le Plan des Espaces Ouverts du Grand Boston – *Metro Regional Open Space Connectivity Plan* – intègre les parcs, réserves, îles, cimetières, arbres, jardins communautaires, friches et les espaces agricoles.¹⁰⁵ Les connections mises en place comprennent des chemins de randonnées, des routes, des liaisons vertes et des corridors. Ce réseau de desserte des espaces urbains, périurbains, agricoles ou naturels de la métropole participe à la fonctionnalité écologique (Salles, 2014). C'est un système d'organisation de la ville et de son développement, un système d'accessibilité et d'usages et un système écologique. Le lien entre bien-être humain, qualité du fonctionnement écologique et cohésion des communautés est intégré dans la planification métropolitaine et régionale des villes d'Amérique du Nord (Erickson, 2006). La pratique des espaces au quotidien n'est pas dissociée de leur dimension écologique. La gestion de ce paysage mis en commun est transversale aux périmètres institutionnels et administrée par une multitude d'acteurs. Elle remet en question les groupes d'influence dominant et milite pour des collaborations, bien sûr, entre les gouvernements locaux et les organismes de conservation, mais aussi avec les populations. Aux Etats-Unis, les Fondations à but non lucratif ont largement contribué à rendre ce système opérant. Ce sont des relais des actions gouvernementales et des attentes des populations. A Boston et dans son aire métropolitaine, *Boston Natural Areas Network* et *The Trustees of Reservations* participent à la mise en œuvre et à l'entretien des espaces ouverts et de leur connections, en impliquant les populations.¹⁰⁶ La visibilité du réseau est importante. Il est cartographié, mais c'est une cartographie dynamique – *Map What You Have ; Show What You Want* – qui est enrichie en fonction des intérêts des habitants. Cette cartographie s'expérimente, à l'image du *Mountains to Sound Greenway*, où une marche de 100 personnes organisée par *The Mountains to The Sound Trust*, en 1990, a permis l'aménagement de ce corridor qui relie la montagne et la mer en traversant le centre ville de Seattle, des villes périurbaines, des petites villes, des espaces agricoles et naturels, etc. (Rottle,

intégrant les bois, les espaces naturels des grands cours d'eau, les îles au large de l'océan.

¹⁰⁵ Boston Metropolitan Area Planning Council (MAPC), *MetroFuture : Making a Greater Boston Region*, 2008, http://www.mapc.org/sites/default/files/MetroFuture_Goals_and_Objectives_1_Dec_2008.pdf, consulté le 04.01.13.

¹⁰⁶ *The Trustees of Reservations*, est une fondation privée, créée en 1891 par C. Eliot pour protéger, entretenir et ouvrir au public les espaces naturels métropolitains. À Boston, dès 1977, l'association *Boston Natural Areas Network* contribue à l'extension du système de parcs et de ses interconnexions. Ces associations acquièrent des espaces ouverts, les restaurent et les aménagent avec les communautés locales. Leurs actions appuient la politique municipale et métropolitaine et garantissent l'accessibilité et la préservation des espaces ouverts, par la mobilisation des volontaires et l'éducation des populations.

2006 ; Erikson, 2006). En France, des actions associant fonctions environnementales, sociales et productives commencent à voir le jour, à l'initiative des structures de gestion des espaces naturels (ONF, Conservatoires, Agence des espaces Verts, etc.) contractualisent avec les acteurs locaux. Le label "Forêt d'Exception®", lancé par l'ONF,¹⁰⁷ est une démarche de développement local, associant les territoires riverains de la forêt. Mais, ces démarches sont appliquées à des territoires emblématiques ou limités. L'accessibilité du public est garantie. Par contre, loin d'être acteur, le public est simplement un usager de la forêt pour le loisir. La mise en réseau des espaces, dans les villes nord américaines, s'accompagne d'une **liberté d'accessibilité et d'usage**. Ces espaces sont à disposition du public, avec des règles de conduite comme il y en a dans l'espace public. Du point de vue de l'architecture du paysage, il s'agit d'agrémenter les déplacements quotidiens¹⁰⁸ et d'adapter la gestion des espaces naturels urbains, en intégrant les usages potentiels et en favorisant la sensibilisation du public.¹⁰⁹ L'organisation de la croissance urbaine intègre la mise en réseau des espaces ouverts, pour combiner préservation des espaces naturels et aménités (McHarg, 1970). Les qualités biophysiques des milieux ne sont pas dissociées de leurs qualités d'agrément. Cet environnement s'éprouve au quotidien pour se déplacer, faire une pause, jouer, contempler la nature, faire du sport ou pique-niquer. Valeur écologique, valeur d'usage et valeur esthétique se combinent.

L'espace périurbain est aussi un espace de production agricole et sylvicole ; ce qui induit d'autres règles de gestion et de cohabitation. Des coopérations existent. Elles émanent des agriculteurs ou des forestiers qui diversifient leur production et proposent des activités aux populations urbaines (Donnadiou & Fleury, 1997 ; Poulot, 2013). Elles donnent lieu à des expériences de gestion partagée dans les programmes pilotes, de type parcs agri-urbains. Toutefois, peu de dispositifs globaux existent pour coordonner la préservation des paysages, l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs et la maîtrise du développement urbain ; tout en gérant les conflits potentiels. Deux projets, respectivement agricoles et forestiers, ont été testés dans différentes communes et ont une capacité de transfert. En France, le département du

¹⁰⁷ Ce plan d'action 2012-2014 a été mis en place dans 18 forêts à caractère emblématique. Consulté le 26.08.14. http://www.onf.fr/gestion_durable/sommaire/action_onf/forets_exception/@@index.html.

¹⁰⁸ F.L. Olmsted, "Publics Parks and the Enlargement of Towns", 1870, in Robert Twombly (dir), *Essential Texts*, New York. W. W. Norton & Co, 2010, pp. 233-252.

¹⁰⁹ Charles Eliot, *The Waverley Oaks*, 1890, dans Eliot C. W., *Charles Eliot Landscape Architect*, rééd. Keith N. Morgan (dir.), Amherst, University of Massachusetts Press, (1902) 1999.

Haut-Rhin a initié des **Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain** – GERPLAN – qui associent agriculteurs, élus, associations et habitants.¹¹⁰ Le diagnostic des milieux humides, naturels et agricoles débouche sur la **définition d'espaces d'intérêt collectif** – d'un point de vue paysager, patrimonial, écologique ou de production – et sur des propositions de gestion à l'échelle des communautés de communes. Leur mise en œuvre est financée dans le cadre des contrats ruraux départementaux. La complémentarité des actions atténue la segmentation des espaces et favorise leur multifonctionnalité. En Angleterre, le **programme Community Forests**, lancé en 1990 par la Countryside Agency,¹¹¹ a des objectifs comparables. C'est un projet de gestion forestière aux franges des aires urbaines, à l'initiative des communautés locales et avec la participation des habitants. Les plantations d'arbres, décidées et réalisées par les communautés locales, ont permis de restaurer des paysages dégradés, de reconquérir des friches et de développer la filière bois dans l'économie locale, tout en donnant accès à de nouveaux espaces forestiers. Les projets ont été développés dans des situations périurbaines très différentes, à la périphérie de grandes villes ou dans zones très rurales. Ils ont donné lieu à une diversité de réponses où les plantations pour l'exploitation se prolongent en rues plantées, parcs ou des espaces sportifs et débouchent sur des réserves naturelles, des corridors, des lieux de découverte de la nature ou d'éducation à l'environnement. Ce sont aussi des situations nouvelles pour implanter de l'habitat individuel et collectif, en contact direct avec les boisements. Ce paysage périurbain a des composantes – urbaines, agricoles, forestières et naturelles – qui forment un système interdépendant et complémentaire.

Conclusion

Le paysage périurbain se définit entre représentations d'une ruralité menacée par l'invasion d'attributs urbains et images d'un espace majoritairement agricole et naturels. C'est un paysage-patrimoine qui cultive la nostalgie d'une campagne révolue. Mais, ces regrets dénoncent la modernisation des pratiques agricoles ou des

¹¹⁰ Conseil Général du Haut-Rhin, 2000, GERPLAN, programme Interreg III b "Sustainable Open Space". Les intercommunalités, maîtres d'ouvrage, sont chargées de la mise en œuvre des actions. Le département finance les études à 70%, assure l'assistance technique et l'animation de la concertation. La Chambre d'Agriculture fait le diagnostic agricole et recense les besoins des exploitations. Consulté le 17.04.13. <http://www.cg68.fr/environnement/plan-de-gestion-de-lespace-rural-et-periurbain-gerplan.html>

¹¹¹ C'est une commission publique dont l'objet est d'améliorer l'environnement et les conditions de vie en milieu rural.

infrastructures, plus que la périurbanisation. C'est un paysage-ressource, pour les agriculteurs et pour l'attrait que présente leurs productions. Autour de Reims, le champagne, avec sa notoriété internationale, est une puissance dynamique économique, identitaire et esthétique. Par contre, l'exceptionnel occulte le quotidien. Ces deux formes de paysage sont liées à des groupes d'acteurs, souvent dominants, et se modèlent selon leurs intérêts spécifiques. De fait, il y a une abstraction de la dimension systémique d'un paysage dont les composantes sont à la fois humaines, urbaines, agricoles, forestières, naturelles. C'est la prise en compte des interactions entre ces composantes, dans la gestion des paysages, qui peut contribuer à la transition à la durabilité des espaces périurbains. Le basculement du paysage, de l'esthétique vers le quotidien, a été un moment fondateur. Il a focalisé l'attention sur le cadre de vie, à un moment où les préoccupations environnementales occupaient le devant de la scène. Ce rapprochement entre paysage, cadre de vie et environnement a permis la convergence d'approches urbaines, environnementales et paysagères et a favorisé les réflexions systémiques en aménagement (Salles, 2011).

La transition à la durabilité des espaces périurbains, met l'accent sur des objectifs de qualités des sols et des eaux, de performance énergétique et de réduction de la mobilité automobile, de restauration de la biodiversité, etc. Ces visées, identifiées ou chiffrées, sont concrètes, mais les conditions de leur réalisation restent difficiles à cerner. Cette réalisation passe par une vision partagée de l'environnement quotidien, c'est-à-dire par la mise en place de dispositifs de co-construction des projets ou des dispositifs de gestion prenant aussi des dimensions immatérielles liées aux usages, aux pratiques et aux sentiments. C'est pour cela que les connections écologiques constituent un levier riche et prometteur, dès lors que l'homme y est inclus. Ce sont des espaces de multifonctionnalité pour les hommes, les animaux, les végétaux, les agriculteurs et les forestiers. La fonctionnalité écologique a capacité à organiser des déplacements contraints, des itinéraires de promenades, des lieux de loisirs, etc. Ces usages participent à la construction paysagère des espaces et à leur valorisation environnementale. Le "pas seulement" est essentiel car il donne une réalité à la redéfinition des certitudes figées qui, pour Bruno Latour, peut laisser la place à des associations plus imprévues, associant des faits et des valeurs (Latour, 1999). Laisser libre court à l'imprévu, dans l'espace périurbain, c'est faire tomber la barrière entre le construit et le non construit. C'est multiplier les zones d'interactions dans les occupations des sols, dans le croisement des modes de gestion et d'exploitation et des pratiques. La gestion des espaces forestiers – conciliant usages, production et

préservation – fournit de nombreux exemples. Le projet *England Community Forests* montre que, non seulement ces interactions sont conciliables avec les développements périurbains, mais qu'elles peuvent aussi l'accompagner.



Entre paysage viticole et paysage céréalière- © Sylvie Salles 2013

3.2 Temporalités périurbaines : quelles démarches durables ?

Sandra Mallet



Braye-en-Laonnois- © Sylvie Salles 2013

La dimension temporelle du développement durable est centrale dès la formulation de la notion et les premières théories qui lui sont liées. En effet, la question de la **planification du temps** tient toute sa place au sein de l'approche pionnière de l'écodéveloppement développée dans les années 1970, qui préfigure le développement durable (Sachs, 1978, 1980). Dans cette approche, les politiques d'aménagement du temps - opérant pour l'essentiel sur la durée et la répartition du temps de travail et les usages du temps libre - sont considérées comme des variables fondamentales agissant sur le développement et l'environnement, au même titre que les politiques d'aménagement de l'espace. Aujourd'hui, les définitions les plus couramment admises du développement durable le désignent comme un processus, appelant au changement, invitant à repenser les sociétés et leurs actions dans des temporalités différentes (présent, futur) dont l'articulation est à reconsidérer. Cependant, le principe d'un aménagement du temps n'a jamais été explicitement formulé dans les déclarations finales des conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Parallèlement, depuis une vingtaine d'années, le thème des **temporalités** s'affirme dans les réflexions sur les espaces urbains et leurs aménagements. La prise en compte du temps a longtemps été délaissée par les urbanistes et les aménageurs, centrés sur les problématiques spatiales. Toutefois, la reconnaissance de **l'organisation des temps urbains comme dimension essentielle de l'aménagement** s'affirme progressivement en Europe. Une prise de conscience globale émerge : l'urbanisme agit depuis toujours sur l'organisation temporelle de la ville et influence le quotidien et les rapports au temps des habitants. Les rythmes sont de plus en plus considérés comme des éléments à prendre en compte dans le cadre des projets d'aménagement. Au sein des travaux menés sur les temps par les chercheurs s'intéressant à l'espace, ce sont surtout les temps urbains, et encore plus ceux des grandes villes et métropoles qui suscitent des réflexions. Cela peut s'expliquer par le fait que les temporalités urbaines font l'objet des transformations les plus remarquables, en ce qui concerne la nuit par exemple, l'évènementiel ou l'accélération des rythmes de vie.

Les **temporalités périurbaines**, elles, restent moins considérées. Lorsqu'elles sont étudiées, elles le sont d'abord à travers la question des mobilités de leurs habitants. Les modes de vie périurbains entraînent de nombreux déplacements, liés à la multi-localisation des activités des individus dans l'espace. Cette **forte mobilité** porte

atteinte à l'environnement et est coûteuse de par les infrastructures nécessaires pour l'assurer. Elle est également **chronophage** puisqu'elle entraîne une **articulation plus complexe des temporalités individuelles et sociales**. Toutefois, une lecture des temporalités périurbaines sous l'angle unique des déplacements serait négliger le fait que le périurbain est un milieu temporel particulier, offrant certaines caractéristiques dont ne dispose pas la ville. Cela serait aussi oublier que le périurbain est un espace au fonctionnement différent de celui de la ville, capable de faire naître des réponses aux problématiques temporelles actuelles. Ce texte s'intéresse aux réseaux et politiques d'aménagement spécifiques au temps, trouvant des applications dans le périurbain. En quoi ces démarches temporelles sont-elles spécifiques à ce milieu ? Quel(s) type(s) de temps sont considérés ? De quelle(s) façon(s) ces initiatives s'appuient-elles sur les pratiques périurbaines déjà existantes ? Par ailleurs, le temps, en tant que nouvelle problématique de l'urbanisme, est progressivement mis en lien avec le développement durable. En quoi ces actions intègrent-elles la question de la durabilité ?

3.2a Vers de meilleures conciliations des temps

Des politiques formulées afin de mieux tenir compte des différents temps quotidiens des habitants existent depuis plusieurs décennies. Ces politiques ont essentiellement été conduites dans les espaces urbains mais se développent aussi dans les espaces ruraux et périurbains. Elles s'attachent alors à repérer les démarches temporelles déjà présentes dans ces espaces, et tentent les coordonner afin de mieux les adapter aux problématiques existantes.

Des expériences d'aménagement des rythmes quotidiens

La reconnaissance du temps comme enjeu d'aménagement s'affirme depuis la fin des années 1980 en Europe. De nouveaux discours se sont formés sur le rôle de l'aménagement dans l'organisation des temporalités urbaines (Ascher, 1997 ; Paquot, 2001). D'abord nées en Italie à partir du milieu des années 1980 sous l'impulsion de mouvements féministes (Bonfiglioli, 1999), les politiques temporelles et la structure qui leur est souvent associées, les Bureaux des Temps, se sont ensuite diffusés dans plusieurs pays européens, notamment en France et en Allemagne. En France, elles apparaissent à la fin des années 1990 et ce sont désormais une trentaine de collectivités françaises qui tentent d'intégrer la question des temps dans leurs démarches (Tempo Territorial, 2013).

Cependant, les premières expériences françaises en matière d'aménagement du temps remontent aux années 1950 - on ne parle pas à l'époque de "politiques temporelles" mais d'"aménagement du temps". Celui-ci est alors relié aux questions d'aménagement territorial et de temps de travail. Deux structures, en particulier, ont mené des expérimentations. La première est le Comité National pour l'Aménagement des Horaires de Travail (CNAT) dépendant du Ministère des Travaux Publics et des Transports. Créé dès 1958, le CNAT possède un comité décentralisé dans plusieurs villes comme Lille, Angers, Grenoble ou Toulouse. La seconde, le CATRAL (Comité pour l'Etude et l'Aménagement des horaires de Travail et des temps de Loisirs) voit le jour en 1966 en Ile-de-France. Ayant le statut d'association loi de 1901, le CATRAL est chargé de définir, de promouvoir et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du temps. Il naît des difficultés croissantes de la Région à faire face à l'augmentation rapide des migrations alternantes. La multiplication des moyens de transports et l'aménagement de l'espace sont jugés insuffisants pour répondre à ces problèmes. De nombreux rapports réalisés montrent alors le besoin d'instaurer une politique d'horaires variables et de désynchronisation des activités (De Chalendar, 1971; Paturle & Blais, 1977)

Au final, entre les années 1950 et 1990, les actions d'aménagement du temps ont reposé, pour l'essentiel, sur une **politique d'horaires variables et des désynchronisations d'activités**. Elles ambitionnent surtout de résoudre des problèmes de congestion dans les transports et de "temps morts" nuisant à l'économie. Le "décalage" est le maître mot de cette période. Mais bien souvent, les expérimentations restent cantonnées au stade de l'expérimentation locale ; les réalisations concrètes dans les villes sont peu nombreuses et souvent restées limitées à l'Ile-de-France. Par ailleurs, les premiers partisans de l'aménagement du temps sont des personnes issues des milieux industriels et commerciaux. Ces derniers jugent que les temps passés dans les transports, de plus en plus longs, produisent trop de "temps morts" qui nuisent à l'économie. De même, les "pointes" coûtent cher aux entreprises nationales comme la SNCF, la RATP ou EDF. Le temps est donc envisagé comme une ressource économique.

Les objectifs et les acteurs de l'"aménagement du temps" sont radicalement différents de ceux des "politiques temporelles" (Mallet, 2009, 2013b). Les politiques temporelles françaises ont pour particularité de prendre modèle sur les actions entreprises en Italie, mais aussi de s'inscrire dans une démarche plus large visant à renouveler les

bases de l'aménagement des territoires. Elles sont apparues dans une période où sont élaborées de nouvelles lois visant à changer les formes de la planification territoriale (la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) datent de 1999 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) est votée en 2000). En outre, les lois Aubry de 1998 et 2000 relatives à la réduction du temps de travail suscitent de nombreuses réactions. L'objet du débat engagé par la DATAR fait pleinement écho à ces deux lois qui organisent le temps de travail salarial réglementaire à 35 heures par semaine et qui recommandent, dès l'article premier, une harmonisation des horaires des services publics en rapport avec les besoins des habitants. Les premiers Bureaux des Temps français sont créés à partir de 2001, en partie grâce au programme de prospective de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), Territoires 2020. L'objet du débat engagé par la DATAR fait pleinement écho à ces deux lois qui organisent le temps de travail salarial réglementaire à 35 heures par semaine et qui recommandent, dès l'article premier, une harmonisation des services publics en rapport avec les besoins des habitants. Peu visibles, car agissant sur l'objet "temps", les **politiques temporelles** restent, plus de dix ans après les premières initiatives menées, encore méconnues, peu de bilans ayant été dressés depuis (Boulin, 2008; Mallet, 2009). Pourtant, l'entrée par le temps soulève de nouveaux enjeux en urbanisme et interroge ses outils habituels.

Les politiques temporelles apportent un regard novateur sur les territoires urbains: elles présentent l'intérêt de **recentrer les actions urbaines sur les usages**, en les abordant de manière explicite sous l'angle spécifique du temps. Plus précisément, c'est la question du rythme, en tant qu'expression concrète du temps (Bachelard, 1950) au cœur de la quotidienneté (Lefebvre & Régulier, 1985), qui est au centre de ces politiques, même s'il n'est pas un concept utilisé de façon explicite et régulière par leurs acteurs. Les espaces sont la concrétisation de rythmes cohabitant et interagissant entre eux : s'intéresser à cette polyrythmie permet alors de penser autrement les espaces et leur aménagement. La prise en compte des rythmes s'exprime dans les actions de trois façons principales.

_Premièrement, les politiques temporelles prêtent attention à la **diversité des rythmes quotidiens** et tentent de les **coordonner**. S'inscrivant au départ dans la lignée des expériences italiennes, elles se sont d'abord centrées sur les services aux familles avant d'élargir leur population-cible pour **améliorer l'accessibilité aux**

services urbains. D'une façon générale, la rigidité des horaires traditionnels se heurte aux emplois du temps de plus en plus diversifiés et changeants des populations. Ainsi, l'un des objectifs majeurs des Bureaux des Temps est d'agir sur les difficultés croissantes des gens à gérer leurs emplois du temps quotidiens. Leurs actions portent sur la modification des plages horaires de certains équipements, le regroupement de services afin de réduire les temps d'attente et de déplacements, et la multiplication des moyens d'information sur les horaires d'ouverture. Ces démarches sont le reflet d'une prise en compte de la diversité des rythmes quotidiens, s'attachant aux difficultés de synchronisation de certaines populations aux temps sociaux dominants et aux évolutions des rythmes majeurs comme des rythmes mineurs.

_Deuxièmement, la diversité des rythmes quotidiens est abordée par les Bureaux des Temps par leur intérêt à ce que l'on peut appeler la "polychronie" des lieux. Celle-ci se rapporte à la **diversité rythmique d'un lieu** et à sa **faculté d'engendrer des usages pluriels** en un même moment. Les politiques temporelles s'intéressent surtout aux conflits temporels, directement issus de l'intensification de la polychronie urbaine. En effet, l'intensification des activités durant certains moments, en particulier la nuit, est fortement propice au développement de conflits (Gwiazdzinski, 2005). Face à la montée de ces conflits, les Bureaux des Temps se positionnent en médiateurs entre les diverses parties prenantes comme c'est le cas à Rennes et à Paris. Certains contribuent au développement de chartes locales des usages ou de chartes nocturnes. Cette attention portée aux conflits temporels semble aujourd'hui nécessaire à la constitution d'espaces urbains apaisés et à la bonne cohabitation entre habitants.

Troisièmement, ces politiques s'intéressent aux enchaînements rythmiques, à la **succession des pratiques**, à la suite des événements, qu'ils soient récurrents ou ponctuels, prévus ou imprévus. Elles tentent de traiter de façon différenciée les espaces urbains et équipements publics selon les moments. Cette gestion se rapporte à un **traitement séquentiel de la polyvalence des espaces** : il s'agit de révéler les usages possibles des lieux selon les périodes de temps. Des expériences d'optimisation de l'utilisation des équipements ont ainsi été menées à Paris. La diversification temporelle des usages des espaces publics est également au cœur des préoccupations des politiques temporelles, comme à Saint-Denis ou Poitiers par exemple.

Les politiques temporelles ne sont pas systématiquement reliées au développement durable de façon explicite, mais elles le sont dans certains cas (Agenda 21 de la Gironde, PADD de Paris, par exemple) (Mallet, 2013a). Il est intéressant de noter qu'en Gironde, le Bureau des Temps (appelé "Ateliers du Temps"), s'inscrit d'abord

dans la politique de développement durable du territoire: l'ensemble de ses actions constitue l'un des axes d'actions figurant au sein de l'Agenda 21. Le département fait partie des territoires pionniers à avoir mis en place une politique temporelle, dès 2001. Parmi les actions prévues dans l'Agenda 21 figure la réalisation d'une base de données temporelle. Celle-ci constituerait un outil de connaissance sur les services locaux. Elle fournirait des informations sur les rythmes annuels, hebdomadaires et journaliers. L'objectif est de faire évoluer les politiques publiques, par exemple, dans la réalisation des plans départementaux de la mobilité et de l'habitat durable, ou encore en matière de services et d'économie. En outre, la question du temps tient une place importante dans les "principes d'actions" de l'Agenda 21. Ainsi, le principe d'actions n°1 insiste sur le temps de la concertation à prendre dès l'amont des projets. Le principe n°3 porte directement sur la prise en compte de la dimension temporelle : "parce que les urgences à traiter aujourd'hui résultent d'une logique de consommation ou de production à très court terme, insouciante des conséquences à moyen et long termes ; parce que pour un usager, la proximité d'un service public ne se mesure pas au nombre de kilomètres à parcourir mais au temps nécessaire pour accéder au service, temps d'attente compris ; parce que le coût des investissements publics est à examiner sur tout le cycle de vie (construction, fonctionnement, réhabilitation, déconstruction)..." (p. 9).

Les politiques temporelles sont principalement présentes en milieu urbain et les acteurs des milieux ruraux et périurbains ont encore peu intégré les modes d'actions de ces politiques dans leurs pratiques (Danjean, 2013). Cependant, les politiques temporelles sont parfois appliqués dans ces milieux, soit parce qu'elles sont présentes à l'échelle de départements ou de régions (comme c'est le cas pour les Conseils Généraux de la Gironde et de Seine-Maritime, et la Région Nord-Pas-de-Calais), soit parce qu'elles sont appliquées dans des villes petites et moyennes s'inscrivant dans des milieux de tradition rurale avec lesquelles elles travaillent en collaboration (à Brive-la-Gaillarde, par exemple). Une expérimentation originale a ainsi été menée par l'association Aider, agence associative de développement local créée en 1999, sur la communauté de communes du Val-de-Drôme. En effet, ce territoire a souhaité s'engager dans une démarche temporelle, postulant que les politiques temporelles permettent une meilleure compréhension des problématiques rurales et périurbaines et de fournir des solutions. Le projet, formulé à la fin des années 2000, consiste à **repérer les démarches temporelles existantes en milieu rural**, à analyser leurs impacts, à proposer des réponses, à sensibiliser les agents du développement et les

élus à l'intérêt de la prise en compte des rythmes dans l'aménagement des territoires et à instaurer une dynamique entre collectivités, entreprises et services. Il comporte des partenariats à différents niveaux, et notamment avec l'Association des Maires ruraux de France (AMRF), le réseau national Tempo Territorial, les réseaux ruraux français et régionaux, d'autres collectivités (Ville de Brive-la-Gaillarde, Région Nord-Pas-de-Calais). Le projet ne consiste donc pas simplement à transposer des solutions préconisées jusque-là par des politiques temporelles s'appliquant aux espaces urbains mais à s'inspirer de ces démarches à partir de l'observation du fonctionnement spécifique des territoires ruraux et périurbains. En effet, il "permet d'observer que de nombreuses actions menées en milieu rural intègrent d'ores et déjà les caractéristiques de projets temporels. Mais ces actions sont souvent une initiative isolée, qui n'est pas incluse dans une réelle démarche temporelle..."¹¹².

Concevoir de nouvelles coordinations et médiations

Les enquêtes que nous avons menées dans le cadre de cette recherche ont bien mis en évidence que **des solutions temporelles existent en milieu périurbain**. Ce sont, par exemples, des commerces et des associations qui tentent de s'adapter aux demandes des habitants. Les week-ends, et dans une moindre mesure des mercredis et vacances scolaires, étant des périodes propices à la réalisation de certaines activités, les activités des associations sont de plus en plus proposées en fin de semaine (samedi-dimanche). Certains commerces sont souples dans leur organisation, ouvrant sur demande durant la pause méridienne. Une très large majorité d'habitants interrogés lors de nos enquêtes trouvent les horaires des commerces de leurs communes adaptés à leurs rythmes de vie. Cela s'explique par les adaptations temporelles des commerces mais également par les stratégies adaptatives mises en place par les habitants eux-mêmes. En particulier, ceux-ci maximisent leurs déplacements en limitant leur nombre, tentant ainsi d'économiser du temps, de l'argent et de la fatigue. Il s'agit, par exemple, de faire leurs courses ou de prendre leur rendez-vous chez le médecin sur le trajet du retour entre le lieu de travail et le domicile. Dans le même sens, le géographe Laurent Cailly, ayant réalisé des enquêtes sur les mobilités périurbaines tourangères, note que ces habitants, "beaucoup plus fréquemment que les habitants du centre, tendent à organiser leurs parcours quotidiens en boucle, en circuit, à partir de leur lieu de résidence qui constitue en

¹¹² Aider, newsletter n° 7, septembre 2013.

quelque sorte un point de départ et un terminus. Cette structure s'oppose aux parcours majoritairement en étoile des habitants du centre pour lesquels le domicile constitue une "base" que l'on quitte et que l'on rejoint plusieurs fois dans la journée" (Cailly, 2008). Certains utilisent les services présents sur Internet, réalisant des achats courants, avec parfois un retrait au Drive des magasins. Enfin, nos enquêtes montrent que quelques employeurs accordent une certaine flexibilité aux horaires de leurs salariés, leur offrant une meilleure gestion de leur rythme professionnel et personnel.

Des problèmes demeurent toutefois. Il subsiste une dépendance évidente à la voiture, des temps de déplacements souvent longs, une dépendance des jeunes de leurs parents pour leurs déplacements et des horaires d'ouvertures des services publics jugés trop restreints. En particulier, les secrétariats de mairie n'ouvrent que sur des plages horaires très réduites et durant lesquelles la plupart des actifs travaille. Les crèches et services de garde d'enfants sont trop rarement en adéquation avec les rythmes de vie, bien que plusieurs crèches ou micro-crèches publiques ou privées aient ouvertes ces dernières années en tentant de s'adapter aux demandes de leurs utilisateurs. Cependant, ce type de problèmes n'apparaît pas uniquement en milieu périurbain ou rural et existe également en ville (Mallet, 2009). La problématique est alors similaire : il s'agit de s'adapter aux demandes des habitants mais également aux demandes des salariés, au budget à disposition, etc. Le périurbain n'est pas un milieu temporel fermé, préservé des temps de l'urbanisation. Au contraire, **les rythmes urbains se diffusent bien au-delà de la ville**. Le périurbain est souvent donné à voir comme un espace dominé par les rythmes de la ville. Ils sont alors décrits comme des "espaces dortoirs", rythmés par migrations pendulaires, aux rues désertées durant la nuit : "Symbole de la norme résidentielle dans les aires périurbaines, le lotissement renvoie également à un mode de vie très synchronisé, caractérisé par des rythmes quotidiens et hebdomadaires spécifiques, qui concourent également à l'homogénéisation des modes d'habiter. Ces ensembles d'habitations ne semblent animés qu'en matinée et en soirée, à l'heure où les parents accompagnent leurs enfants à l'école, et lorsque les actifs quittent leur domicile pour se rendre au travail ou inversement." (David, 2013).

Cependant, la réalité est plus complexe. Les rythmes périurbains sont loin d'être homogènes et leurs habitants n'échappent pas à **l'éclatement des temporalités quotidiennes**. Les rythmes de travail se diversifient. En France, ces dernières années, les lois Aubry (1998-2000) et la loi Fillon (2003) ont introduit plus de flexibilité dans

l'organisation du temps de travail. Les journées courtes de travail augmentent de même que celles de plus de 10 heures, les horaires décalés, et le travail de nuit. Moins de la moitié des personnes (44%) travaille selon une semaine "standard", du lundi au vendredi et rarement le week-end, sur une durée de 8h par jour environ, selon l'enquête Emploi du Temps de l'INSEE de 2010 (DARES, 2014). Or le travail constitue le premier élément structurant les temps quotidiens malgré ses diverses transformations, tant sur sa durée que sur sa nature et sa forme. Il est le principal ordonnateur des emplois du temps et des emplois de l'espace, apportant un véritable "cadre temporel" (Grossin, 1995) pour toutes les dimensions de la société.

L'organisation des temps de travail étant moins standardisée et les frontières entre travail et hors-travail étant de moins en moins visibles, on assiste à une diversification générale des rythmes sociaux -diversification qui se manifeste également dans les espaces périurbains. Or le fait qu'un espace soit traversé par une **diversité de rythmes**, autrement dit, sa polychronie, le rend l'espace vulnérable aux **conflits temporels** entre groupes d'intérêts divergents. Les "micro-conflits" se développent dans l'espace périurbain: "Groupes de jeunes se réunissant le soir, retraités réclamant de nouveaux services, femmes revendiquant les moyens de concilier au mieux la vie familiale et professionnelle, forment désormais des groupes de pression, plus ou moins organisés, qui n'ont pas les mêmes attentes en matière de gestion du temps, de comportement face aux autres, de capacité de mobilité, s'accès aux services, de rapport à la ville." (Dodier, 2007). Ce sont, par exemple, des conflits entre des adolescents à faible mobilité partageant un moment ensemble, ou se déplaçant en deux roues motorisés, et des riverains aspirant au calme et facilement pris par un sentiment d'insécurité. Ce sont encore des tensions qui apparaissent face à des retraités souvent à l'origine d'un durcissement de la législation concernant l'utilisation de tondeuses et d'engins à moteur, ceux-ci ne comprenant pas que les gens ne fassent pas ces activités en semaine sur les heures "ouvrables" (Dodier, 2007). En outre, les nouveaux habitants ont parfois des difficultés s'habituer à leurs nouveaux rythmes de vie. Les personnes déménagent dans le but de trouver un cadre de vie idyllique, sans avoir conscience des conséquences de leur installation dans un nouveau milieu. Nos enquêtes montrent que certains se plaignent ainsi de la circulation tardive des véhicules agricoles en période de récolte. D'autres retournent vivre en ville après quelques années. Ces micro-conflits n'épuisent pas l'image de calme relatif à l'espace périurbain, mais interrogent la question du vivre-ensemble et des représentations traditionnellement positives de la convivialité des villages. Cependant, on peut supposer qu'ils risquent de

s'intensifier, les normes temporelles traditionnelles du périurbain tendant à se diversifier.

Au final, si des solutions concernant la gestion des temps individuels et collectifs existent dans les espaces périurbains, il n'en demeure pas moins que de nouvelles **coordinations et médiations** semblent **nécessaires** à formuler afin de répondre aux difficultés des habitants et aux problématiques émergentes. En jouant un rôle de diffuseur de "bonnes pratiques", de mise en réseau d'expériences dispersées, d'appui aux initiatives locales, et de médiateur entre acteurs aux intérêts antagonistes, la présence de politiques temporelles et de Bureaux des Temps pourraient contribuer à de meilleures conciliations temporelles

3.2b Vers une affirmation des aménités temporelles propres aux espaces ruraux et périurbains

Considérés en opposition avec les rythmes de la ville, les rythmes des espaces ruraux restent souvent considérés comme offrant une meilleure qualité de vie. Le sociologue William Grossin écrit ainsi : "lorsqu'on dit qu'il est plus sain de vivre à la campagne qu'à la ville, ce n'est pas seulement en raison de la qualité de l'air, de l'environnement spatial naturel, du silence ou du chant des oiseaux, c'est aussi en raison de la qualité du milieu temporel. Les temps internes du corps humain s'accordent mieux avec les temps externes du milieu rural, qu'avec ceux du milieu urbain. C'est là un fait d'expérience" (Grossin, 1996).

Les enquêtes menées dans le cadre de cette recherche montrent que les habitants du périurbain se représentent ce dernier comme un **espace calme, plus lent, plus respectueux des rythmes du corps humain**, des saisons, de l'alternance jour-nuit que l'espace urbain. Ces aspects sont particulièrement valorisés par les habitants et par les politiques locales, constituant les aménités principales de cet espace, comme nous l'avons mentionné dans la première partie de ce rapport. Certains ont délaissé la ville en raison même de ces rythmes. D'autres expliquent s'être sentis "en vacances" durant les premières semaines suivant leur emménagement, l'environnement de vie leur paraissant apaisé et non-bruyant. Par ailleurs, les espaces étudiés proposent un cadre favorable aux moments de détente ou aux pratiques sportives, tels le canal de l'Aisne à la Marne et les espaces forestiers et boisés. Cette référence aux loisirs liés aux espaces naturels apparaît de façon récurrente dans les entretiens. D'une façon générale, l'association espaces de nature/loisir n'est pas nouvelle. Elle se renforce avec

l'urbanisation et le dernier tiers du XIXe siècle donne de nombreuses références littéraires et picturales offrant une imagerie devenue mythique de la campagne (Csgero, 2004). Loin des rythmes effrénés de la ville, les espaces périphériques sont souvent associés au délassement, à la détente, au repos, au divertissement, et au ressourcement.

A l'inverse, l'urbanisation artificialise les espaces et nous affranchit des rythmes naturels, cosmologiques. Les rythmes nycthéméraux, par exemple, sont modifiés par les éclairages publics, les loisirs nocturnes, le travail de nuit, etc. Les temporalités saisonnières traditionnelles, elles, sont moins marquées du fait de l'artificialisation des modes de vie et des progrès techniques (on combat leurs effets négatifs: vent, pluie, neige, chaleur, froid) mais elles se trouvent reconstruites et mises en scènes pour des raisons commerciales, événementielles, ludiques (Guez & Subrémon, 2013). Les **temps urbains sont couramment décrits comme plus courts, plus tendus, plus linéaires, et plus rapides**. Selon une enquête Ipsos menée pour Véolia environnement en 2007 dans 14 métropoles du monde, le temps constitue pour les citoyens l'un des aspects les plus négatifs de l'appréciation de leur mode de vie. Des études empiriques sur l'appréhension du temps montrent que, si les sensations de manquer de temps et d'être pressé dominent, cela semble particulièrement vrai en ville. Déjà en 1903, Georg Simmel remarquait que le rythme de la grande ville, de par la présence de stimuli nombreux créait des conditions psychologiques distinctes de celles de la petite ville et de la campagne (Simmel, 1903). Depuis les années 1990, de nombreux auteurs remettent en cause l'augmentation de la vitesse caractérisant les sociétés occidentales (Virilio, 1977 ; Chesneaux, 1996 ; Laïdi, 2000 ; Aubert, 2003 ; Rosa, 2010). En particulier, la théorie du sociologue et philosophe allemand Harmut Rosa, sur l'accélération sociale a pour objet de comprendre l'accélération liée à la modernité (Rosa, 2005). Il définit l'accélération comme une augmentation quantitative par unité de temps (p. 87). L'accélération du rythme de vie repose sur l'augmentation du nombre d'épisodes d'actions ou d'expériences par unité de temps (Rosa, 2010, p. 102). Cette augmentation est liée à la réduction des ressources temporelles: "Objectivement, l'accélération du rythme de vie représente un raccourcissement ou une densification des épisodes d'action. (...) elle se traduit, subjectivement (...) par une recrudescence du sentiment d'urgence, de la pression temporelle, d'une accélération contrainte engendrant du stress, ainsi que par la peur de "ne plus pouvoir suivre." (p. 103).

De leur côté, les chronobiologistes ont montré que les rythmes jouent un rôle important sur la santé et que ceux-ci peuvent être déréglés non seulement par des facteurs génétiques, mais aussi par des facteurs environnementaux. Les rythmes biologiques influencent les cycles de sommeil, le rythme cardiaque, le système immunitaire, la sécrétion hormonale, les cycles menstruels, l'appétit, l'humeur... Leur perturbation entraîne des risques accrus de cancers, de maladies cardio-vasculaires ou de maladies infectieuses et on la suppose favoriser le diabète, l'obésité, et l'accélération du vieillissement.

Des mouvements inspirés des rythmes traditionnels des espaces ruraux

Dans ce contexte, de plus en plus d'auteurs s'attachent à faire l'éloge de la lenteur (Sansot, 1998 ; Honoré, 2005 ; D'Erm, 2010), les mouvements du slow émergent et se multiplient et des initiatives sont prises dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. Le réseau international des Cittàslow, littéralement "villes lentes", propose une conception nouvelle de l'urbanisation. Il est issu du Slow Food, créé en 1986 en Italie dans le Piémont, et promu par Carlo Petrini, journaliste et critique gastronomique, diplômé en sociologie. Ce mouvement promeut le plaisir de manger mais aussi certaines formes d'agriculture, de production artisanale, d'approvisionnement et les traditions culinaires, organisant régulièrement des manifestations en ce sens. Devenu international dès 1989, il compte environ 100 000 membres dans 130 pays. Il est une opposition frontale au fast food, ce qui représente l'"expression de l'inquiétude pour un système qui ne vit que par l'accélération de son mouvement" (Buclet, 2011, p .196). Il est reconnu par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Chapelle, 2011).

Cet éloge de la décélération s'est étendu bien au-delà du domaine gastronomique. Les principes du slow food sont ainsi repris dans la charte des Cittàslow. Celle-ci souhaite aller plus loin en s'intéressant plus largement aux problématiques urbaines. Elle est signée en 1999 par les maires de quatre villes italiennes : Orvieto, Bra, Greve in Chianti, et Positano. Début 2014, le réseau compte environ 150 villes adhérentes, essentiellement en Europe mais le réseau se diffuse progressivement au-delà du vieux continent : aux Etats-Unis, en Corée du Sud, en Chine, en Afrique du Sud ou en Turquie. Certaines communes françaises ont récemment adhéré au réseau, la première étant Ségonzac (d'environ 2100 habitants, située en Charente-Maritime, à proximité d'Angoulême) qui a signé la charte en 2010. Le développement des **Cittàslow** repose

sur le **refus des grandes villes**, dont la taille est jugée trop éloignée des capacités humaines de perception et de déplacement (Ariès, 2005). Ainsi, seules les villes de moins de 50 000 habitants peuvent obtenir l'obtention du label, si elles respectent certains critères. Ceux-ci concernent 6 domaines : la politique d'infrastructure, le développement local et la protection de la biodiversité, le tourisme durable et l'hospitalité, la conscience citoyenne et sociale. Les communes doivent répondre à une majorité des critères indiqués au moment de leur adhésion et appliquer par la suite les principes de la charte et les engagements pris, des contrôles des engagements pris étant périodiquement effectués. Concrètement, la lenteur urbaine implique, entre autres, l'éloignement des voitures du centre-ville, un développement des transports alternatifs, des rues piétonnes, la suppression de places de parking, l'augmentation du nombre de terrasses de cafés, de bancs, la favorisation des circuits-courts d'approvisionnement, la revitalisation du centre historique, la présence d'espaces verts et de loisir, un étalement urbain réduit, le développement des commerces de proximité, etc.

Il s'agit de réaffirmer **l'importance des rythmes naturels** (saisonniers, nycthéméraux...), face au temps mécanisé de l'horloge, désormais devenue principale référence du temps vécu : "la charte du mouvement Slow Cities dénonce l'homogénéisation des modes de vie et rend le culte moderne de la vitesse responsable de notre assujettissement physique et moral." (Ariès, 2005). Le mouvement des Cittàslow remet en question les prothèses technologiques qui contribuent à dénaturer le temps, tels l'usage abusif de l'éclairage public ou des climatiseurs, le recours trop fréquent aux véhicules motorisés et leur vitesse excessive, etc. L'enjeu est que chacun puisse retrouver la maîtrise de son temps au quotidien, en proposant d'autres manières de vivre ensemble. Les Cittàslow comptent ainsi sur une participation active de leurs habitants. Les habitants doivent se sentir impliqués et faire partie du projet, afin de ne pas laisser certains, telles les grandes firmes internationales, imposer leur vision de la ville. Cette participation doit également renforcer le sentiment d'appartenance au lieu et le fait de l'apprécier et de s'y sentir bien. La lenteur est considérée comme un élément contribuant fortement à cette participation, au partage des idées, à la création de propositions nouvelles, le temps étant un élément indispensable aux choix, aux arbitrages, et à la délibération. Pour les partisans du mouvement, la démocratie a besoin de lenteur. Cette idée se retrouve chez la plupart des auteurs s'intéressant à l'accélération des rythmes sociaux. Pour ces auteurs, la liberté de choix et d'intelligence en commun est contestée par l'exigence, en tous

domaines, de réponses immédiates et le temps de la réflexion est outrepassé, celui du réflexe conditionné dominant l'ordre du jour. Il faudrait alors réapprendre à "habiter le temps" selon l'expression de l'historien Jean Chesneaux, ce qui consisterait d'abord à vivre le moment dans sa relation à la durée, à l'épaisseur de cette durée. Or l'homme éprouverait de plus en plus de difficultés à se penser dans le temps, car ce temps serait de plus en plus déterminé par l'extérieur, nous rendant étranger à lui. Pour lui, "une réflexion sur le développement durable a essentiellement besoin d'une réflexion sur le temps", et celle-ci ne peut s'inscrire aujourd'hui qu'à travers la prise en compte de ce contexte temporel particulier (Chesneaux, 1996). En effet, si les champs d'action du développement durable sont très nombreux et que chacun semble les décliner à sa façon, certains traits saillants se dégagent et notamment le fait le développement durable invite d'abord à repenser l'inscription dans le temps des sociétés humaines. Le développement durable est une notion par essence temporelle, en tant que "développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins" (Rapport Brundtland, 1987). Il s'agit donc d'abord pour les sociétés de **se repenser dans le présent tout en se projetant vers l'avenir d'une autre façon**, en se préoccupant des générations actuelles et futures, en s'interrogeant sur la pérennité des actions, en intégrant la question de la montée des incertitudes, en mesurant l'impact des actions à court et long terme, etc. Au sein du mouvement Cittàslow, le temps est jugé nécessaire pour mieux tenir compte des relations de l'homme à son environnement, les questions écologiques posant la question de l'emboîtement des échelles temporelles, dépassant les seules temporalités individuelles.

Ces rythmes plus lents sont inspirés de ceux des habitudes des communautés rurales. Plus largement, le mouvement Cittàslow vise à recréer de nouvelles manières de **vivre ensemble en se basant sur le local**, que ce soit au plan politique qu'au plan économique, privilégiant une économie de proximité. Il s'agit, par exemple, de renouer le dialogue entre producteurs et consommateurs. La remise en cause de l'accélération des rythmes gagne de nombreux autres domaines. On compte ainsi les mouvements du "slow travel", du "slow design", du "slow listening", du "slow book", du "slow media" ou encore du "slow science", prônant toutes un ralentissement des modes de vie en vue d'une meilleure appréhension du monde, d'une plus grande adéquation avec les rythmes de la Terre et du vivant. La "révolution lente" (D'Erm, p. 53) peut être comprise comme une résistance politique au dictat des temps rationalisés et homogénéisés de la globalisation et de l'urbanisation.

Comme l'ont montré les enquêtes que nous avons menées dans le cadre de cette recherche, les espaces périurbains peuvent être des espaces privilégiés de modes de vie plus en adéquation avec les rythmes du corps humain et de la nature. Mais, s'ils possèdent des qualités que les grandes villes n'ont pas, nous avons aussi vu qu'ils ne sont pas, pour autant, des milieux "hors du temps", à l'écart des rythmes de l'urbanisation. Des éléments traditionnellement présents dans ces milieux contribuent à l'existence de rythmes locaux apaisés : leur repérage, leur analyse, leur portée à connaissance pourraient constituer des fils conducteurs des politiques d'aménagement et contribuer à rendre les espaces périurbains plus durables.

Conclusion

Les lignes précédentes soulignent combien le périurbain possède des caractéristiques temporelles spécifiques. Ces caractéristiques tiennent à la fois aux modes de vie particuliers qu'il engendre et aux qualités temporelles de ce milieu. Les démarches temporelles présentées, notamment les "politiques temporelles" et le mouvement des cittàslow, tiennent compte de ces deux aspects. Les politiques temporelles proposent des solutions pour faciliter les usages du temps quotidiens des habitants en recensant les initiatives existantes en la matière, en les accompagnant et en tentant de mieux les coordonner entre elles et en jouant un rôle de médiateur. Les cittàslow ont pour objectif d'affirmer certaines particularités temporelles des milieux ruraux et périurbains. Cependant, ces démarches restent rares. Les actions temporelles menées en milieu périurbain existent mais sont rarement coordonnées entre elles, comme le proposent les cittàslow ou les politiques temporelles. Plus largement, une écologie liée au temps reste à affirmer (Sachs, 1980; Grossin, 1996), afin de tendre vers de meilleurs équilibres entre les temps construits (sociaux, personnels) et les temps naturels (biologiques, cosmologiques).

3.3 Une transition durable pour les espaces périurbains : aménager les proximités.

Aleth PICARD



Articuler le local avec la grande échelle du territoire

La ville durable est une expression qui désigne une ville ou une unité urbaine, respectant les principes du développement durable, qui cherche dans son développement et sa gestion à prendre en compte simultanément les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants. Cette définition a nécessité d'adapter la notion de Haute Qualité Environnementale appliquée à l'architecture vers la ville. 11 cibles ont ainsi été proposées pour la définition du HQE à l'échelle urbaine. Parmi ces cibles, certaines nous semblent importantes à mettre en œuvre à l'échelle du territoire urbain et spécialement périurbain. Il s'agit de la cohésion sociale et des solidarités, de la cohésion territoriale et des déplacements, de la gestion durable de la ville et de son aménagement, ainsi que la préservation de la biodiversité et la protection des milieux. Ainsi, pour proposer quelques pistes de réflexion sur une transition durable des espaces périurbains, nous proposons de nous attacher à quelques points plus difficiles à traiter, à savoir la question des mobilités et la qualité des paysages.

La difficulté pour penser le devenir de ces territoires est de choisir les **bonnes échelles d'observation** tant pour l'analyse que pour les propositions de transformation de ces territoires. Le plus souvent, ces territoires rurbains sont regardés de trop loin, depuis la ville centre. La seule échelle prise en compte est celle de l'agglomération ou du bassin de vie. Certes, de très nombreuses questions n'ont de pertinence qu'à cette grande échelle : les mobilités pendulaires, la consommation de sols agricoles, la gestion des espaces naturels ou de la biodiversité, le marché de l'emploi. Cependant, à cette seule échelle, les transformations sont difficiles à dessiner et surtout à être mises en place concrètement. Il est donc intéressant de s'intéresser à la **petite échelle**, à celle des proximités, de la vie locale et des paysages immédiats. Cette démarche nous oblige à observer en détail ce qui se passe réellement dans ces territoires : comment les gens y travaillent, y habitent, font leurs achats, utilisent les équipements, se déplacent. Ce regard n'occulte pas que cette petite échelle doit s'emboîter à toutes les autres, du mondiale jusqu'à la commune.

Analyser les espaces périurbains et penser leur aménagement pour ce qu'ils sont changent les démarches mises en œuvre. La difficulté est d'arriver dans un même projet à articuler les échelles, à penser l'espace, le social et l'économie, du plus proche au plus lointain, du plus petit au plus grand.

La vie quotidienne pour penser les territoires périphériques

La question du vivre ensemble apparaît comme un levier prometteur. La **proximité** permet d'envisager ces **espaces de vie** non seulement dans leur rapport à la ville centre pour l'accès aux emplois et aux équipements, mais d'abord dans ce qu'ils génèrent comme activités. Ce regard permet de valoriser **l'activité de proximité** ignorée ou considérée comme peu valorisante. Ces emplois de proximité – services, commerce de proximité, vente de produits locaux (agriculture, artisanat, voir industrie), tourisme, industrie de transformation des produits de l'agriculture locale, production d'énergies renouvelables – générant peu de déplacement et donc peu de perte de temps en transport peuvent s'avérer intéressants pour les salariés concernés. Ce regard porté sur le proche et le quotidien peut **changer la démarche des acteurs locaux** vers plus d'innovation. Un vivier d'activités existe, il est nécessaire de créer les conditions pour leur permettre d'émerger. Ces activités de services ou de commerces prendront des formes nouvelles : associations, coopératives, échanges de services... L'important est de dévier le regard, de cesser de toujours regarder vers la ville centre et vers les seuls secteurs classiques d'activités.

La marche au centre des décisions d'aménagement : lien, rencontres et fluidité.

Le premier enjeu de l'aménagement des territoires périurbains concerne la place de la circulation automobile par rapport aux autres modes de déplacement, et spécialement la **marche à pied**. Aujourd'hui, elle est au centre des projets de requalification de la ville centre et de sa banlieue, mais trop peu souvent pour les espaces périurbains. Et pourtant une population nombreuse a besoin de s'y déplacer et souvent pour des distances courtes peuvent être parcourues à pieds ou à vélo. Ce choix de déplacement peut être désiré ou subi. De nombreux ménages comprennent des personnes qui n'ont pas ou plus accès à l'automobile : personnes âgées, personnes mineures ou personnes ne possédant pas d'automobiles. L'accès aux centres commerciaux, à certains équipements et lieux de travail est souvent impossible à pieds et à vélo, ou inconfortable et peu sûr.

Aux États-Unis, on constate un intérêt croissant pour les quartiers permettant la "**marchabilité**". Ce critère devient un indicateur de statut social et économique, remplaçant celui précédemment accordé à la possession d'une voiture en milieu suburbain (Gorra-Ghobin, 2013). En France, un décalage de plus en plus important apparaît entre le souhait des habitants pour des lieux de vie plus conviviaux et plus animés, et la réalité d'une ville cloisonnée, enclavée où les nuisances augmentent. Une contradiction existe entre une demande de plus de qualité de vie et la nécessité constante de se déplacer le plus souvent en automobile. Cette conciliation est un enjeu essentiel pour le bon fonctionnement des territoires. Le mode commun de déplacement de tous les habitants est la marche, qu'il soit successivement automobiliste, motard, cycliste ou usager des transports publics. Les acteurs des projets d'aménagement s'interrogent rarement sur l'offre dont a besoin l'habitant pour la marche : un espace public continu, confortable et sûr, c'est-à-dire la possibilité de rendre tout point du territoire accessible à pied. Cela pourrait concerner aussi bien l'accès à une gare TGV en pleine campagne que la desserte d'un centre commercial au bord d'un échangeur. Tout projet routier pourrait être accompagné obligatoirement de la création d'une piste cyclable. Il s'agit d'inverser la façon de penser l'aménagement et de **mettre la marche au cœur du système** (Le Gal, 2007).¹¹³ Les autres modes de transport peuvent être envisagés comme des "prothèses" (Magnani, 2003) pour le piéton. La démarche consiste à prendre en compte tous les modes de déplacement mais en privilégiant dans l'ordre les piétons, les cyclistes, les transports en commun avant les automobilistes. L'application d'une telle stratégie conduirait les villes à choisir des dispositifs de la ville ou du village à pied plutôt que ceux de la ville ou du village routier. Les choix s'orienteraient vers la continuité des parcours piétons, les traversées de chaussées sécurisées, les espaces partagés pour divers usages, les pistes cyclables le long de toutes les voies, la disparition des ronds-points et de beaucoup d'autres aménagements spécifiquement automobile.

Le paysage comme biens commun à mettre en valeur

La campagne, située loin des villes, attire de nombreux habitants pour la qualité des paysages et la proximité de la nature. Cette nature et cette campagne sont souvent idéalisées. Les habitants qui font le choix de vivre à la campagne n'en retiennent que les éléments positifs. Les contraintes et les désagréments sont occultés. Cependant ce

¹¹³ Yann Le Gal, ingénieur dans un bureau d'étude Trafic-Consultant, est un fervent défenseur d'une ville à l'échelle du piéton auprès de très nombreuses collectivités locales.

réel bien commun, que constitue le paysage du périurbain, est un élément de proximité qu'il est nécessaire de protéger et de mettre en valeur. Cet élément est partagé entre les nouveaux habitants du périurbain et les agriculteurs, et constitue ainsi un lien entre les divers habitants de ces territoires. Une fois le lotissement achevé, les habitants s'organisent pour empêcher que d'autres lotissements se construisent et assurer la qualité de l'environnement autour de leur quartier.

Ainsi, la qualité de l'aménagement de ces territoires périurbains repose sans doute sur le traitement des articulations entre la ville peu dense et la campagne. **L'ouverture de la ville périphérique sur la campagne** est une façon de créer du lien entre les différentes populations qui l'habitent. Ces aménagements peuvent se fonder sur des principes simples, sur un personnel technique capable d'analyser l'espace et ses contraintes pour les intégrer dans les projets d'aménagement. La ville périphérique s'installe souvent en contradiction du parcellaire rural, des chemins, de l'organisation des plantations d'arbres ou des lignes de haies. Il y a un effacement du paysage antérieur, avec des essences d'arbres exogènes plantées par les habitants. Des campagnes de sensibilisation pourraient être organisées sur ces essences perturbant le paysage, nécessitant beaucoup d'eau et de soins. Les lotisseurs pourraient être tenus de réaliser un préverdissement avant la vente des lots avec des arbres de haute tiges d'essences endogènes. Les lignes de plantations reprendrait les lignes principales du paysage (bocage, ligne de crête, bord des ruisseaux..). Ce couvert végétal donnerait un paysage au lotissement en continuité de celui de la campagne environnante. Les aménagements particuliers de chaque parcelle disparaîtraient sous ce couvert principal. Certains lotissements sont déjà insérés dans les trames agricoles, en extension de l'existant et à proximité des bourgs centres. La faible densité et monumentalité de la ville diffuse pourrait être compensée par la beauté de la campagne voisine et par des articulations entre ces deux territoires. L'organisation des lotissements pourrait abandonner le repli sur soi autour du labyrinthe d'impasses pour s'ouvrir sur l'horizon lointain, vers l'ailleurs et vers l'autre.

Les conditions d'un recentrage sur le local et les proximités

Ce **recentrage sur le local et les proximités** nécessite la création d'emplois qualifiés dans les communes, pays ou communautés de communes pour monter des projets, analyser le territoire et sensibiliser au développement local, surtout dans les espaces périurbains des communes rurales. Des déplacements d'emplois territoriaux

peuvent s'envisager, devant l'augmentation de la population périurbaine. Les écoles d'architecture devront former les étudiants à l'intervention sur ces périphéries : lotissement, maison individuelle ou transformation des bourgs ruraux. Un travail est à mettre en œuvre pour construire des réponses à l'échelle des territoires périurbains en matière d'aménagement et de programmes. Ces réponses peuvent porter sur les déplacements, les articulations entre l'espace urbanisé et la campagne, le paysage des nouveaux quartiers, les espaces publics, les équipements et la création d'activités nouvelles. Il s'agit de partir de la connaissance de ces territoires, en portant un regard nouveau qui prend en compte l'histoire et la géographie de ces espaces. La réussite de ces expériences, pour une transition durable de ces territoires, repose sur la dynamique des acteurs politiques, en liant les besoins et les sensibilités des anciennes et des nouvelles populations des communes.

3.4 Cohabitation des populations agricoles et non agricoles : apport du développement durable à l'aménagement du territoire

Christopher Bryant & Antonia. D. Bousbaine



Avec l'urbanisation diffuse en milieu rural et périurbain dans les sphères d'influence urbaine et les transformations modernes de l'agriculture, force est de constater, depuis une vingtaine d'années, une **complexité et une hétérogénéité croissante de la dynamique des communautés rurales et périurbaines**. Même si cette mixité existe depuis longtemps dans plusieurs pays, sommes-nous en mesure d'affirmer que les processus d'urbanisation diffuse depuis le milieu du 20^{ème} siècle ont modifié les relations entre populations agricoles et non agricoles ? Il est évident que cette mixité a soulevé des questions de cohabitation et d'harmonie. Depuis, il est clair que les nouvelles valeurs associées aux enjeux environnementaux et la recherche de services urbains dans les milieux ruraux et périurbains ont donné lieu à des perspectives différentes de la part de certains néo-ruraux dans leurs décisions de s'installer à la «campagne» (Berger, 2004). Certains néo-ruraux ont rencontré des **difficultés de cohabitation avec l'agriculture moderne**, en lien à une agriculture productiviste et à la consolidation des exploitations agricoles, leur mécanisation et l'utilisation intensive d'engrais ou d'autres entrants chimiques ont généré de nombreuses externalités négatives par rapport à l'environnement.

Les impacts du développement urbain et des différents processus d'urbanisation diffuse sur l'agriculture ont soulevé des questions importantes concernant la capacité des agricultures à répondre aux besoins en alimentation des populations présentes et futures. Dans certains pays, ces questions ont conduit à la mise en place de **programmes de protection ou de conservation des terres agricoles** et quelques fois des activités agricoles (notamment aux US dans les années 1960, et au Canada (la Colombie Britannique en 1973 et le Québec en 1978)). Néanmoins, dans les pays de l'Europe occidentale, aucun programme semblable n'a vu le jour. Nous pouvons donc nous interroger sur la pertinence de ces programmes et de leur réelle portée en termes de protection des terres et des activités agricoles. Que faut-il faire afin d'assurer la pérennité des ressources agricoles de bonne qualité et des activités agricoles fiables dans les milieux ruraux et périurbains dans les sphères d'influence urbaine ? Quelle dynamique pourrait intégrer les différents segments d'intérêt légitime présents dans ces communautés ?

À partir des recherches entreprises depuis 45 ans en France, au Canada et dans plusieurs autres pays¹¹⁴ – notamment en Belgique, un des pays les plus densément peuplé où l'engouement pour la maison unifamiliale quatre façades poussent les citoyens à s'installer dans les espaces ruraux (Schreuer, 2008) – nous pouvons présenter une critique constructive :

- a- des valeurs de chercheurs et d'acteurs qui ont véhiculé une différenciation entre population agricole et non agricole depuis les années 1950 ;
- b- des programmes de protection des terres agricoles et des politiques de protection de certains territoires ruraux par des ceintures verte.

Notre raisonnement cible, d'une part, le fait que la simple séparation entre usages du sol agricole et non agricole ne règle pas nécessairement les problèmes de cohabitation et, d'autre part, le fait que les problèmes de cohabitation, lorsqu'ils existent, ne relèvent pas forcément de la proximité entre ces deux catégories d'usages du sol.

Depuis la fin des années 1980, le Développement Durable est apparu sur la scène internationale suite au Rapport Brundland (1987), même si ses racines intellectuelles remontent beaucoup plus loin dans le temps. De nombreux pays se sont attelés à mettre en place des projets intégrant cette notion (p. ex. Agenda 21 Local). Certains chercheurs s'intéressent de plus près à cette notion par une "agriculture urbaine durable" (Soulard, 2011).

Notre raisonnement concernant les **rapports entre l'agriculture et les populations non agricoles** sera donc présenté avec des exemples concrets qui démontrent la difficulté à instaurer le Développement Durable plus particulièrement dans les espaces périurbains où l'activité agricole a une grande importance. Par ailleurs certaines décisions ne peuvent entièrement être prises par les acteurs publics (gouvernementaux à tous les niveaux). Tous les acteurs ont leur rôle à jouer, les exemples pris démontrent la pertinence et l'importance d'une bonne **gestion du développement de ces territoires qui associe tous les segments de la population**, sans quoi les difficultés de cohabitation apparaissent et comme l'ont montré de nombreux chercheurs (Torre, 2008), les "conflits" apparaissent. Une part importante des problèmes de cohabitation peut être résolue par la mise en place de processus de gouvernance appropriés (Boschet & Rambonilaza, 2010; Bryant, 2013). Aussi, nous soulignons l'importance d'adopter et même d'envisager une gestion plus

¹¹⁴ Et en particulier à partir des années 1990 par des chercheurs de la Commission sur le Développement Durable des Milieux Ruraux de l'Union Géographique Internationale (CDDMR UGI)).

aigüe et sensible du développement (Smart Growth Online, 2014). Les exemples proviennent principalement du Québec, de l'Ontario et de la France, et le raisonnement est alimenté par la littérature professionnelle et scientifique sur ces problématiques depuis les années 1940.

3.4.a Recherche et action en aménagement territorial des espaces ruraux et périurbains jusqu'au 21^{ème} siècle

Depuis les années 1930 dans le monde anglo-saxon la problématique de l'urbanisation des campagnes soit par une urbanisation diffuse soit par une urbanisation dispersée mais concentrée dans les villages, les petites villes et les villes moyennes dans les sphères d'influence urbaine (ou ce qu'on a appelé depuis les années 1960 les regional cities ou les «villes régionales» (Bryant, 1986)) a retenu l'attention de nombreux chercheurs et professionnels dans le domaine de l'aménagement du territoire (Bryant & al., 1982 ; Bryant & Johnston, 1992). La problématique n'était pas forcément définie en termes de rapports entre l'espace urbain et l'espace rural, mais plutôt en terme de contrôle de la forme urbaine (p. ex. la Ceinture verte de Londres au R.-U. (Bryant & al., 1982; Firey, 1946).

Après la deuxième guerre mondiale, la préoccupation dominante était de ne plus vivre le "spectre de la famine" qui a touché les pays européens durant les années 1940 (p. ex. en France, au R.U.). Les rapports entre le monde urbain et rural étaient alors axés sur la souveraineté alimentaire. Parallèlement, dans d'autres parties du monde (Canada, États-Unis), l'agriculture "productiviste" émerge avec son lot d'externalités négatives, particulièrement ses impacts sur l'environnement et la qualité de l'eau. Par voie de conséquence l'urbanisation diffuse ou dispersée dans les espaces ruraux et périurbains où l'activité dominante est l'agriculture génère de nouvelles préoccupations dans la cohabitation entre des citoyens nouvellement arrivés plus attachés aux aménités paysagères qu'à la prise en compte de cette agriculture, qui dans bien des cas leur est totalement "inconnue" et source de nuisances (Vidal, 2012).

Par ailleurs la réelle "prise" en compte de l'agriculture dans les pays francophones comme la France ou la Belgique n'a émergé que tardivement, ce qui explique que les aménageurs en France n'aient accordé aucune place à l'agriculture dans l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Parisienne. En effet, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ((DGDRP, 1966) définit de nouvelles orientations pour le développement de la région concernant les transports et les villes nouvelles, alors

que ne figurent que trois lignes concernant l'agriculture ! Dans les documents d'urbanisme en France comme en Belgique les espaces agricoles sont du "blanc".

À partir de la fin des années 1960, nous assistons à un changement dans la perception de l'activité agricole dans la région Île-de-France, région pionnière (Bonnefoy, 2010), suite à des manifestations d'agriculteurs face à l'avancée urbaine (Bryant & Martin, 1976). Dès lors, en 1971, sont mis en place un "Schéma d'aménagement rural de la région parisienne" (MEAR, 1971) dans lequel sont pointés du doigt les "rapports ville / campagne". Néanmoins, il n'y a pas de protection des terres agricoles; Il s'agissait plutôt de la mise en place de Zones Naturelles d'Équilibre (ZNE) et éventuellement une "ceinture verte" afin de contrôler l'évolution de la forme urbaine par ces espaces ouverts et "naturels" (Bauer & Roux, 1976). Néanmoins, dès le début des années 1970, les recherches sur les rapports entre l'agriculture et l'urbanisation galopante se développent dans le monde francophone, particulièrement en France (Mathieu, 1990) pas loin d'un quart de siècle après celles entamées dans les pays anglo-saxons. Certaines préoccupations ont été esquissées dans des documents d'urbanisme et de recherche au Québec suite aux différentes politiques et recherches faites dès les années 1960 et 1970 aux États-Unis et dans les provinces canadiennes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Un survol de la recherche de cette époque souligne une préoccupation grandissante concernant les difficultés (présumées) de la cohabitation et les usages du sol urbains et agricoles (et leurs populations respectives) dans les territoires périurbains (Krueger, 1959) ainsi que les effets néfastes de l'anticipation du développement urbain potentiel sur l'agriculture (Sinclair, 1967) aux États-Unis et les articles de C.R. Bryant de façon plus générale.

Il reste toutefois intéressant de se pencher sur les territoires agricoles périurbains où bien souvent **la proximité de deux mondes qui s'ignorent entrent en relation** (Vidal, 2012). Ces espaces constituent un véritable enjeu pour les aménageurs (Charvet, 2013). De plus, il y a une reconnaissance grandissante des rôles importants joués par les territoires agricoles périurbains pour les citadins (p. ex. dans les ceintures vertes, pour la conservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel, et pour les loisirs). Par contre, pour ce qui est de l'agriculture, il est important de souligner que la gestion de ces territoires pendant longtemps a été basée sur deux perspectives qui se chevauchent :

- a. le maintien de la séparation entre agriculture et ville et/ou entre les usages du sol agricoles et non agricoles. Ce qui soulève la question de ce qu'on entend par "séparation" ;
- b. la tendance à ignorer le rôle primordial des acteurs locaux – les agriculteurs et leurs familles – qui gèrent les activités agricoles dont dépendent la protection et le maintien à long terme de l'agriculture de ces territoires.

Par rapport à la recherche entreprise sur la cohabitation, nous mettons en avant des présomptions et conclusions partiales et, d'autres, plus réalistes.

Des présomptions et conclusions "partiales"

Il y a souvent des **présomptions** quasiment automatiques **de conflit et de tension entre activité agricole et pratiques des populations non agricoles**, particulièrement dans les territoires périurbains. Plusieurs analyses statistiques ont souligné une augmentation du rapport entre la population non agricole et la population agricole dans les recensements. Cette augmentation était le plus souvent présumée comme indicative d'une déstabilisation de l'agriculture (Krueger, 1959 ; Gertler & Hind-Smith, 1962). Il est vrai qu'une augmentation de la population non agricole peut devenir source de déstabilisation de l'agriculture, mais ce n'est pas une conséquence automatique de l'augmentation de la population non agricole. En effet, cette interprétation négative peut être critiquée à plusieurs points de vue.

1. Nous ne disposons pas de "réelle" analyse critique de la méthodologie de ces études, y compris de la définition de l'échelle de l'étude et des unités spatiales statistiques. Ce qui ne nous permet pas de réellement appréhender les problèmes de cohabitation. Des entrevues avec des agriculteurs et des non agriculteurs auraient permis de comprendre si les présomptions de conflit étaient bien fondées.

2. Les recherches ont plus spécifiquement portées sur l'utilisation des terres agricoles et pas assez sur les activités agricoles. Certaines études ont souligné le fait que les difficultés rencontrées par des agriculteurs étaient aussi bien générées par des agriculteurs que des non agriculteurs. Ainsi des enquêtes ont montrés que les ATV ou motoneiges – passant dans les champs à de mauvais moments pour les cultures – sont conduits par des agriculteurs ou leurs enfants, tandis que les non agriculteurs ont un respect pour les terres des agriculteurs. La notion de publicisation des espaces agricoles est aussi mise en avant par des chercheurs français (Le Caro, 2007), ce qui souligne la **volonté des populations agricoles d'ouvrir leur territoire aux non agricoles**. Cette publicisation des espaces ruraux permet aux promeneurs de jouir des

aménités paysagères que constituent ces espaces tout en respectant le travail et les cultures des agriculteurs (Clément, 2008).

3. La reconnaissance de l'hétérogénéité des agricultures périurbaines est inadéquate. Ainsi, certains agriculteurs pouvaient même encourager l'utilisation de leurs terres pour des activités de loisirs ; les non agriculteurs représentant aussi des consommateurs directs de leurs produits, comme par exemple dans les municipalités de Senneville et de l'Île-Perroux à l'ouest de l'Île-de-Montréal au Québec (Bryant & Chahine, 2010))

Des recherches et réflexions plus averties

Bien que la sécurité alimentaire dans les pays du Nord comme du Sud (Aubry & Pourias, 2013) soit une préoccupation incontournable, séparer la ville et l'activité agricole ne constitue en rien une protection des terres et des activités agricoles. D'autant plus que l'agriculture prend une place non négligeable dans la ville (Poulot, 2013). Il y a d'autres façons de gérer la situation et, dans un espace réservé à l'agriculture, il est possible d'autoriser certaines activités non agricoles y compris des développements résidentiels. Ce qui signifie qu'il est possible d'avoir un contrôle ou une **gestion du développement non agricole "intelligent"** (Smart Growth Online, 2014). Cela pourrait **renforcer la fiabilité de la communauté agricole** en maintenant une activité économique dans les petites villes avec un développement commercial et de services. Ces activités qui se développent en milieu rural n'occupent pas forcément des terres agricoles ou peuvent être localisées sur des terres de qualité agricole médiocre ou dans des espaces boisés.

La première approche semble avoir dominé, avec la mise en place de nombreux programmes de protection du territoire agricole dans plusieurs états aux USA, au Canada, en Colombie-Britannique, et au Québec. La séparation de l'agriculture et de l'urbanisation des campagnes périurbaines est privilégiée, mais malgré cela le développement périurbain se fait sur des terres agricoles «protégées" ! Dans bien des cas, les gouvernements ont été responsables de l'urbanisation de réserves agricoles.

3.4.b Reconnaissance de la complexité croissante des territoires ruraux et périurbains : vers une perspective plus nuancée

Vers la fin des années 1970 et particulièrement dans les années 1980, des réflexions différentes et plus nuancées ont commencé à voir le jour.

1. Bryant & Russwurm (1979) ont publié un article dans la revue *Plan Canada* dans lequel ils ont questionné la pertinence de pratiques d'aménagement tentant de séparer les usages du sol agricoles et non agricoles. La réaction de certains aménageurs fut sans appel, ne comprenant pas que les deux auteurs osent même questionner ces pratiques !
2. Des dynamiques différentes ont été identifiées dans les paysages agricoles périurbains (développement "normal", adaptation, dégénérescence) (Bryant, 1986).
3. Il est reconnu qu'une activité agricole périurbaine puisse être dynamique et fiable, même lorsque la terre est en propriété publique comme dans la ceinture verte d'Ottawa. Il n'y a aucune garantie à long terme du maintien d'une activité agricole dynamique uniquement en "protégeant" la terre agricole.
4. L'agriculture urbaine et périurbaine est reconnue importante, d'abord, pour la sécurité alimentaire des grandes villes (Torre, 2008, 2013) et, par la suite, pour sa multifonctionnalité. Cette reconnaissance a été plus rapide en Europe occidentale (dans les années 1980 et 1990) qu'au Québec, mais la multifonctionnalité – multi-purpose use – a été reconnue dans le monde anglo-saxon sous une autre terminologie depuis très longtemps (Bryant & al., 1982).
5. Le développement local et communautaire et la mobilisation des citoyens, des élus et des organismes communautaires et environnementaux, c'est-à-dire la montée de la démocratie participative, a particulièrement contribué à l'appropriation et la compréhension des rôles essentiels de l'agriculture urbaine et périurbaine pour la société urbaine.

Ces différentes perspectives ont contribué à **renforcer les valeurs associées aux agricultures périurbaines**. Les exploitations agricoles, aussi bien avec des exploitants à temps plein qu'à temps partiel, ont une **capacité à rester dynamiques et à appuyer les fonctions non agricoles** de plus en plus prisées par les citoyens, mais aussi les agriculteurs et leurs familles. Cela montre une meilleure compréhension des agricultures périurbaines de la part de la population non agricole et atteste d'un meilleur environnement social afin que les populations agricoles et non agricoles puissent cohabiter sur un même territoire, sans trop de difficulté.

Nous avons évoqué à plusieurs reprises la reconnaissance de la complexité des milieux périurbains. Est-elle si nouvelle que cela ? Cette complexité existait dans les communautés rurales et périurbaines de la fin du 19^{ème} et de la première moitié du 20^{ème} siècle en Europe, et notamment au Royaume-Uni ou en France. Elle renvoyait à

leur composition socioéconomique, à la mixité des populations vivant de la production agricole et des autres activités économiques. Ceci reste vrai jusqu'aux années 1960 et encore aujourd'hui dans bien des communautés rurales des populations non agricoles et agricoles vivaient et vivent très bien ensemble. Néanmoins, d'autres facteurs ont contribué à cette complexité dans les sphères d'influence urbaine en termes de populations agricoles et non agricoles ou de systèmes de productions agricoles et des formes d'intégration du développement non agricole et le développement agricole. Avec l'arrivée rapide de nouvelles populations dans ce monde rural et périurbain depuis les années 1960, la cohabitation a changé, mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas en mesure de gérer ces changements. Il est possible de parler :

1. de montée de valeurs différentes telles que des valeurs environnementales et d'une recherche de services urbains dans des milieux ruraux et périurbains ;
2. de difficultés de cohabitation entre des non agriculteurs nouvellement installés et les agriculteurs surtout là où :

_l'agriculture a connu des transformations majeures, en termes de consolidation des exploitations agricoles et de mécanisation, pour rendre l'agriculture "productiviste" avec des conséquences inattendues (Bryant, 2012) ;

_le développement de la population non agricole s'est fait très rapidement, avec peu de compréhension des exigences de l'agriculture (Berger, 2004).

3.4.c L'approche de la bonne gouvernance et la planification du développement agricole et non agricole

La séparation entre usages du sol agricole et résidentiel n'est pas nécessaire pour protéger les terres et activités agricoles. Par exemple, comme l'a souligné Vaudois (1994), des "zones maraîchères périurbaines" ont été intégrées dans les stratégies urbaines. Elles représentaient des valeurs à différentes échelles pour les populations, pour les aménageurs et pour les élus locaux. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas être attentif aux conditions du développement de l'agriculture périurbaine, mais qu'il est possible d'associer aux approches d'aménagement du territoire (y compris avec des programmes de protection des terres et des activités agricoles) des processus de gestion du développement des activités et des communautés. Il va de soi que cette gestion ne peut pas être uniquement placée dans les mains des acteurs publics. Ces processus impliquent nécessairement une gamme d'acteurs, comprenant

les agriculteurs, les élus, les citoyens non agricoles, les associations communautaires et environnementales, et bien d'autres.

Ceci nécessite la mise en place de processus de **gouvernance aussi bien formelle** – en mettant sur pied des groupes de travail reconnus par les municipalités – **qu'informelle**, en organisant des événements. Ce sont des temps de rencontres entre agriculteurs et non agriculteurs, comme par exemple quand quelques maires agriculteurs de communes de la Plaine de Versailles décident d'organiser des BBQ sur leurs fermes avec l'idée d'améliorer les connaissances des uns et des autres. D'autres exemples incluent des initiatives agricoles durables appuyées par des acteurs non agricoles (élus, populations locales) s'appropriant la multifonctionnalité des territoires agricoles périurbains. Au Québec, les vergers autour de Mont-St-Hilaire au sud-est de Montréal attirent de nombreux visiteurs de l'agglomération de Montréal. Le projet "Ville-Campagne» de la Ville de Longueuil sur la rive sud du St. Laurent concerne la municipalité de Senneville (Bryant & Chahine, 2010; Bryant, 2011), où un petit groupe d'agriculteurs organiques ont travaillé avec un groupe de chercheurs, d'acteurs et de citoyens ont contribué à un plan de développement afin de pérenniser l'activité agricole. Pour eux, être dans une réserve agricole ne constituait en rien une garantie du maintien de leurs activités agricoles. Ce projet fait partie maintenant de la ceinture verte émergente de Montréal.

Ces exemples montrent l'importance d'entreprendre un plan de développement de l'agriculture orienté vers des actions pour maintenir ou rendre plus dynamique les agricultures périurbaines. Ces initiatives de planification ont été démarrées au Québec par le Ministère de l'Agriculture du Québec (le MAPAQ) en 2008 avec un échantillon de 8 Municipalités Régionales de Comte (MRC) (rurales et périurbaines). Par la suite la possibilité de développer un Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA) a été rendu possible pour toutes les MRC au Québec avec l'appui du MAPAQ. Ces plans complètent l'aménagement traditionnel du territoire et le programme de protection des terres et des activités agricoles. Dans cet exemple, il est évident que le gouvernement de la province joue un rôle différent par rapport à la Commission de la Protection des Terres et Activités Agricoles. Cela montre l'évolution des rôles des gouvernements dans le développement local et régional, tels qu'ils ont été décrit pour plusieurs juridictions au Canada, aux États-Unis et en Australie, entre autres, dans un rapport sur Développement Économique Canada (Bryant & Cofsky, 2004).

Conclusion

Dans ce texte, nous avons tenté de mettre en exergue le fait que la séparation simple entre usages du sol agricole et non agricole n'est pas nécessairement la seule stratégie pour protéger les terres et activités agricoles. L'agriculture et les usages non agricoles – notamment le développement résidentiel en milieu agricole périurbain – peuvent, sous certaines conditions, être envisagés sur les mêmes territoires comme cela est déjà le cas. Des **processus de gestion** entrepris dans le cadre des plans de développement de l'agriculture, mais aussi d'autres formes de gestion du développement, semblent essentiels. Ces différentes formes de gestion de développement impliquent donc des processus de **bonne gouvernance** avec une représentation à la fois de plusieurs acteurs mais aussi des représentants de citoyens. Ce qui converge avec les principes du Développement Durable ; d'ailleurs il est de plus en plus fréquent de parler de **processus continus dans la recherche d'un Développement Durable** à cause des incertitudes et nouvelles connaissances concernant les trois grandes orientations du Développement Durable. Il est évident depuis longtemps que l'aménagement du territoire traditionnel ne peut à lui seul répondre à toutes les problématiques du développement!

En ce qui concerne l'urbanisation diffuse en milieu rural et périurbain sous influence urbaine, ces différentes formes de planification et de gestion du développement sont capables de mieux intégrer les agricultures présentes sur un territoire dans la «ville régionale». Mais mettre en place ces processus n'est ni automatique ni facile. Des décisions doivent être prises pour accompagner les agriculteurs et réunir différents acteurs dans un système de gestion et de planification du développement de l'agriculture ce qui demande une culture locale et régionale favorable à cette implication d'une gamme d'acteurs dans un processus continue de gouvernance allant vers un Développement Durable de ces territoires.

3.5 Les conditions de la transition à la durabilité du périurbain dans les villes moyennes.

François Mancebo



Braine - © Sylvie Salles 2013

La transition à la durabilité des espaces périurbains suppose d'articuler des phénomènes globaux à des dynamiques environnementales et sociétales très localisées. En ce sens, il convient de ne pas considérer la périurbanisation uniquement comme le sous-produit d'un étalement urbain, développant dans l'espace une urbanisation sans structure ni singularité. Tout d'abord le terme porte à confusion : de quel étalement parle-t-on ? Le terme "étalement urbain" est la traduction littérale de l'expression anglaise *urban sprawl* dans le contexte de l'aménagement français des années soixante. Mais en traversant l'Atlantique, sa focale a considérablement changée. Aux Etats-Unis, la notion de *sprawl* met l'accent sur son caractère anarchique (au sens de non-intégré à des politiques d'aménagement) dans un pays où la densité urbaine est faible quasiment partout, à l'exception des grandes mégapoles (Black, 1996). A l'inverse, la transposition française traduit plutôt une préoccupation pour un urbanisme de faible densité, dans un contexte européen caractérisé un fort encadrement réglementaire de l'urbanisation. Or, les *leapfrogs* propres à la périurbanisation — sauts spatiaux dans le processus d'urbanisation, par-dessus des dispositifs réglementaires (ceintures vertes, zones inconstructibles) — se faisant souvent au bénéfice de villages existants de la périphérie ne correspond aucunement à ces deux étalements (DeGrove & Turner, 1991). Plus précisément, en Europe, l'achat — avec réhabilitation ou non, avec transformation ou non — de bâtiments existants dans des villages de périphéries attractives par des populations aisées, relève d'une périurbanisation sans étalement, sautant par-dessus des espaces moins attractifs pour des raisons foncières, paysagères, de transports ou autres.

On peut distinguer **deux grands types de périurbanisation** : un processus — lent ou rapide — caractérisé par un **bâti de faible densité**, présent essentiellement en Europe, aux États-Unis et dans les autres pays occidentaux ; un processus très rapide — dit *frantic growth* — caractérisé par une **très forte densité humaine**, même avec des constructions de faible hauteur (donc une densité du bâti assez faible) et des transformations massives dans l'usage des sols (Schneider & Woodcock, 2008). Ce dernier type est surtout présent dans les pays émergents ou en développement. Certes, il y a des similitudes entre les deux : le ratio entre accroissement des surfaces urbanisées et croissance de la population ces dix dernières années est très comparable entre l'Europe et la Chine, montrant ainsi une tendance générale au desserrement urbain (Jansson & al. 2009). D'une manière générale tous les espaces urbanisés sont

aujourd'hui plus étendus et affichent une densité moyenne plus faible qu'à la fin du siècle dernier (Antoni & Youssoufi, 2007 ; Jaret & al., 2009), et cela concerne aussi bien les mégapoles mondiales que les villes petites et moyennes (Mookherjee & al., 2006). Cela dit, la périurbanisation n'est effectivement pas de même nature dans la région de la Ruhr et à Chengdu, au cœur du Sichuan, par exemple. Si la surface des espaces urbanisés augmente régulièrement en Europe, cela est principalement dû à trois facteurs, très différent de ceux opérant ailleurs : une augmentation du nombre de foyers liée à la diminution de leur taille ; un contexte économique où les grands centre-urbains deviennent inaccessibles financièrement à des catégories de populations pourtant aisées ; une idéalisation de la "vie à la campagne" et de la maison avec jardin.

3.5a La périurbanisation des villes moyennes d'Europe

L'Europe est un continent très urbanisé : plus de 75 % de sa population est aujourd'hui citadine. Une proportion qui devrait atteindre 80 % en 2020 (European Environment Agency, 2006). Mais dans le réseau urbain européen, très dense, il y a finalement très peu de grandes villes (CEC, 2008). Ce mode d'urbanisation, très spécifique, dont l'espace Rhin-Ruhr est l'exemple le plus typique, est largement associé à l'émergence de régions urbaines fonctionnelles (*functional urban region*, dans la littérature de langue anglaise) mentionnées dans la première partie du rapport¹¹⁵.

Les formes du périurbain en Europe, ses évolutions, ses inadaptations ont été largement analysées. Cependant, le foisonnement de vocabulaire qualifiant les espaces périurbains (ou les donnant à lire) traduit un flou conceptuel : "Territoires ruraux intermédiaires" de Jean Ruegg (Ruegg, 2003), "Ville émergente" de Chalas et Dubois-Taine (Chalas & Dubois-Taine, 1997), "Métapole" de Ascher (Ascher, 1995), "Tiers Espace" de Vanier (Vanier, 2000) ou "Zwischenstadt" de Sieverts (Sieverts, 1997). Il est d'autant plus compliqué de comparer les formes européennes entre elles, que leur identification formelle varie considérablement d'un pays à l'autre (Moriconi-Ebrard, 2008). En France, pour l'INSEE, la définition met l'accent sur la notion d'unité urbaine, avec les aires urbaines où se situe le périurbain. À l'inverse, en Allemagne, l'unité urbaine n'a pas d'existence officielle. L'agglomération Rhin-Ruhr, pourtant la plus peuplée d'Europe avec 10 millions d'habitants et où l'urbanisme résidentiel avec un bâti de faible densité est largement dominant, n'existe qu'à travers ses

¹¹⁵ Voir p. 16 : "1.2 Vers des espaces périurbains durables"

84 municipalités, dont la plus peuplée atteint à peine 800 000 habitants. Entre ces deux pays, culturellement si proches, la perception de la périurbanisation n'est pas la même. Le Conseil de l'Europe a défini le périurbain comme des espaces soumis à une forte pression immobilière, constituant une transition entre des aires fondamentalement rurales et des aires complètement urbanisées (CEMAT, 2007). Mais contrairement à ce que laisse supposer une telle définition, ces espaces sont loin d'être éphémères : ils finissent souvent par former des nouveaux territoires, tout à fait permanents, au sein de sociétés occidentales qui perçoivent l'habitat pavillonnaire et les mobilités contraintes qui y sont associées comme étant la norme (Mercier, 2006).

Dans le cadre de ce projet de recherche nous nous attachons à 6 villes moyennes de Champagne-Ardenne et de Picardie, géographiquement proches entre-elles, et en périphérie de l'aire d'influence parisienne : Châlons-en Champagne, Château-Thierry, Epernay, Laon, Reims et Soissons. Ces 6 villes supportent un tissu périurbain en croissance soutenue qui est représentatif de la périurbanisation autour des villes moyennes européennes. **Ces villes structurent un espace commun, que l'on peut qualifier de région rurale-urbaine.** En effet, pour envisager la transition à la durabilité des espaces périurbains, il est essentiel d'aller au-delà de la région urbaine fonctionnelle, pour considérer la région rurale-urbaine au sens du projet européen PLUREL (Nilsson & Nielssen, 2013). On peut distinguer, dans une région rurale-urbaine la périphérie de la région urbaine fonctionnelle et un arrière-pays — souvent appelé hinterland dans la littérature de langue anglaise — extérieur à la région urbaine fonctionnelle. La transition entre les deux n'est jamais très nette car elles présentent des dynamiques socio-spatiales et économiques assez similaires. Le périurbain dont il est question dans cette étude correspond à ces deux entités réunies. Quantitativement, ce périurbain est une urbanisation discontinue mais d'une densité supérieure à 40 habitants/km², qui inclut des petits centres urbanisés (villages ou lotissements) de moins de 2 000 habitants dans une matrice essentiellement agricole.

3.5b Vers des espaces périurbains pérennes ?

Depuis toujours, les centres urbains ne peuvent fonctionner que sur la base d'une durabilité importée depuis les espaces voisins (Pearce & al., 1989). Il y a **durabilité importée** lorsqu'un territoire garantit la durabilité de son développement en rejetant son coût sur d'autres territoires : transfert des pollutions ou des activités polluantes, des personnes indésirables, achat sous-évalué de ressources naturelles,

entre autres. Le territoire concerné couvre alors les besoins de sa population en ne respectant qu'en apparence les conditions générales de la durabilité : ses nuisances sont exportées, ses ressources importées comme cela a été mis en évidence pour Paris (Billen & al., 2011). Ainsi, les activités polluantes ou encombrantes qui permettent l'équilibre du métabolisme des centres urbains sont en général assez éloignées de ces centres. Mais au phénomène somme toute assez classique de la durabilité importée, déjà mentionnée dans la première partie¹¹⁶ se superpose, dans le cas du périurbain, un autre phénomène : les centres urbains, en investissant les espaces périurbains à leur profit, leur imposent également leurs propres procédures et, pour le dire brièvement, leur manière de penser l'espace. Ce faisant le périurbain est non seulement "vampirisé" par le phénomène de durabilité importée, il est aussi "colonisé". Ce n'est viable ni à moyen, ni à long terme. Les écueils le plus souvent évoqués de la périurbanisation (consommation de terre agricole, monofonctionnalité, déplacements longs, polluants et coûteux pour les résidents, standardisation paysagère, etc.) sont d'ailleurs les sous-produits de cette "vampirisation" et de cette "colonisation" comme le montre Sylvie Salles, plus haut en *3.1 Paysages périurbains et transition durable : vers une multifonctionnalité*.¹¹⁷

Dans le même temps, la dynamique de formation des espaces périurbains montre à la fois la **dépendance à l'égard des centres urbains** et la **constitution progressive de véritables systèmes fonctionnels périurbains**, qui gagneraient à intégrer les anciens usages de l'espace (Ravetz & Warhurst, 2013 ; Fertner, 2012) :

_Tout d'abord les centres urbains débordent sur les terres adjacentes (Loibl & Bell, 2011 ; Korcelli & al., 2011 ; Zasada & Berges, 2011). On peut identifier trois causes à ce phénomène : le choix résidentiel, le choix de localisation de certaines activités, les partis-pris d'aménagement. Le choix résidentiel — sous ses versants à la fois économique (prix du terrain) et hédoniste (nature, maison individuelle avec un petit jardin) — est un facteur clé (Orfeuill, 2001).

_Les aires périurbaines émergent alors comme des espaces de liaisons spécifiques, de faible densité au sein de systèmes urbains, souvent polycentriques d'ailleurs (Hall & Pain, 2006). Cette situation est particulièrement évidente dans le système de villes moyennes à cheval sur la Champagne-Ardenne et la Picardie, avec Charleville, Rethel, et Reims qui constitue le centre attracteur de cet ensemble. Cette périurbanisation

¹¹⁶ Voir p. 17 : "1.2a Une non durabilité liée ... à la durabilité importée par les pôles urbains.

¹¹⁷ p. 92

n'est plus seulement un débordement de la région parisienne. Elle devient une **structure inter-régionale** à part entière. En tant qu'espace de liaison, le périurbain marque alors la nature et la forme des relations spatiales dans l'ensemble du système urbain, avec l'utilisation massive de la voiture individuelle (Soja, 2000). À ce stade, les villes-centres gardent la majorité des services, des équipements et des emplois.

Le **rapport des habitants à leur espace de vie évolue** alors, à mesure que ceux-ci s'impliquent dans la vie locale, qu'ils utilisent les aménités récréatives de ces espaces, que des emplois se créent dans leur périurbain. Cette dynamique, très présente dans nos différents sites de recherches, prend le contrepied de la doxa en aménagement qui voudrait que l'expansion du tissu urbain lié à la périurbanisation produise une "perte de sens" — *placelessness* — pour ses habitants, dans des lieux devenus une suite d'unités physico-spatiales sans logique organisationnelle lisible (Relph, 2000). Ainsi au nord-est de Reims, l'implantation d'un site agro-industriel à Pomacle-Bazancourt, qui regroupe agroalimentaire, industrie, production d'énergie (éthanol, CO2, bio-raffinerie) et un pôle de recherche, accélère le développement résidentiel de cette commune périurbaine dans une logique de proximité. À l'intérieur de ce site, les anciennes usines Lelarge sont transformées en un espace culturel La Filature et trois immeubles d'habitation avec des commerces en rez-de-chaussée. Parallèlement, les rives de la Suippe sont aménagées avec une circulation piétonne, une passerelle, des jardins et la remise en service des courtiats donnant accès à la rivière. Ici, développement économique de pointe et étalement périurbain se combinent dans l'actualisation du passé industriel de la commune. **Une identité de lieu**, au sens de Proshansky, **se construit** (Proshansky & al, 1983). Un rapide élargissement de la recherche à d'autres terrains montre, ailleurs en Europe, des phénomènes très similaires. Ainsi en Irlande, où le développement périurbain autour de Galway s'accompagne de **l'apparition de véritables communautés d'intérêt** créées par les habitants, qui construisent ainsi une identité de lieu bien spécifique (Mahon & al, 2012). Structurées initialement autour des questions de qualité de vie et d'environnement, elles aspirent à devenir de véritables acteurs institutionnels. La recherche de "sécurité" et la quête de l'entre-soi joue aussi souvent un grand rôle dans ces mécanismes d'appropriation des espaces périurbains par ses habitants. C'est le cas lorsque des populations aisées déménagent dans un archipel périurbain jouant le rôle de communauté plus ou moins fermée loin des "dangers" des centres urbains (Borsdorf & Salet, 2007). Le cas de Saint-Martin-des-Près dans la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne montre les

mécanismes politiques présidant à cette montée de l'entre-soi.¹¹⁸ La vie est idéalisée dans ces périphéries¹¹⁹ : plus sûre, plus calme, meilleures écoles, plus proche de la nature, une atmosphère de petite ville : "avoir le sentiment de s'extirper de la masse urbaine est un élément clé dans la conception que les périurbains se font de leur cadre de vie" (Charmes, 2009). Toutes ces dynamiques internes finissent par construire une **territorialité périurbaine** associée à un **localisme qui réinvente les identités culturelles** des personnes et des lieux (Portugali, 2000). Dès lors, on peut penser que le devenir du périurbain n'est "peut-être pas inéluctablement de s'incorporer à la ville et d'y diluer son identité propre" (Jaillet & Rougé, 2007).

Le périurbain peut donc évoluer vers un véritable **système fonctionnel** (Krafczyk, 2004 ; Giannini, 1994). Son avenir serait alors de se maintenir comme une **forme d'urbanisation spécifique et stable**. La notion de ville émergente donne de la substance à l'idée d'un périurbain pérenne, car elle incite à ne pas considérer ces nouveaux tissus comme des sous-espaces mais comme des espaces à part entière de la ville contemporaine. Allant plus loin, de nombreux auteurs considèrent le périurbain comme une forme de **système adaptatif complexe** (Geels, 2005), sujet de phénomènes d'auto-organisation opérant simultanément à plusieurs échelles spatiales (Waltner-Toews & al., 2009). Dans cette perspective, concevoir un "périurbain durable" oblige donc à examiner comment les usages antérieurs marquent – ou non – les espaces périurbains actuels en termes de production urbaine et de construction territoriale (écogenèse, appropriation de l'espace, sociabilités, nouvelles ressources, etc.). Il s'agit d'inverser le regard sur le périurbain en prenant les espaces non construits – en particulier agricoles – comme point de départ des réflexions sur la transition à la durabilité.

3.5c La mosaïque périurbaine : entre mode d'habiter et marquage territorial.

Questionner les dynamiques périurbaines oblige à identifier **les inégalités dans les accès aux biens et aux ressources** (au sens large), ainsi que les **difficultés de gouvernance**. En effet, la dynamique périurbaine engendre une

¹¹⁸ Voir p. 67 et 68

¹¹⁹ Voir p. 97 : "3.1b. Paysage bien commun : une multifonctionnalité réactivée".

mosaïque d'ensembles très différents et séparés, même s'ils sont en relation (Clay, 1994). Les **segmentations spatiales finissent par créer des fragmentations sociales**, alors que les populations se regroupent dans une recherche d'un entre-soi choisi ou d'un entre-soi subi (Jaillet & Rougé, 2007). Le long des lignes à haute tension, à proximité de nuisances diverses (décharges, stations d'épuration, carrières, etc.) et dans les espaces les plus périphériques sans aménités particulières, se trouvent les zones résidentielles les plus abordables (Davis, 2005). Sous l'effet des incitations publiques, des familles appartenant aux fractions les plus pauvres des classes intermédiaires y satisfont leur désir de maison individuelle, tout en devenant captives d'une localisation sous contrainte (Castel, 2007). Les maisons qu'elles habitent sont loin d'être en rapport avec leur rêve pavillonnaire initial. Elles ne cherchent paradoxalement pas à compenser cette "assignation à résidence" par une implication dans la vie locale. Elles s'en tiennent plutôt en retrait et développent un sentiment exacerbé d'abandon par le politique à hauteur de leurs désillusions, comme dans les communes du sud de l'agglomération de Laon ou de l'est de Châlons en Champagne. A contrario, les zones les plus plaisantes en matière d'environnement et les plus accessibles sont investies par des populations très aisées (Louargant & Roux, 2011), comme la Montagne de Reims ou le Tardenois par exemple, dans le cas de notre étude. Le phénomène est auto-entretenu, la réputation du voisinage augmentant encore l'attractivité de ces espaces. Dans l'imaginaire collectif, les zones favorisées du périurbain sont aussi associées à des lieux d'innovation, attirant investisseurs, entrepreneurs et créateurs (Scott, 2000), ce qui favorise l'ancrage local des nouveaux résidents qui peuvent trouver un travail à proximité de leur lieu de vie. La Haute Vallée de Chevreuse, en région parisienne, avec son parc naturel régional et ses centres de recherche à Orsay ou à Saclay, est l'exemple type de cette situation (Jabot, 2007).

Ce **cloisonnement** pose la question de la **légitimité des institutions et des règles d'arbitrage** entre les échelles territoriales et les intérêts collectifs sous-jacents (Rauws & Van Dijk, 2013). En général, les règles d'urbanisme sont réinterprétées pour répartir les densités ou séparer l'habitat et les autres activités afin de préserver les qualités d'un environnement de proximité, mais seulement pour quelques-uns. Tel est le cas lorsque l'implantation d'espaces naturels ou porteurs d'aménités de loisirs dans des zones périurbaines déjà attractives accroît la fragmentation du périurbain. Dans le même ordre d'idées, les parcs naturels régionaux de la région parisienne ont été créés au cœur d'un périurbain habité par des populations à fort revenus (PNR de Chevreuse, du Vexin français, etc.), la fracture socio-spatiale entre ce périurbain et les cités de

logement social adjacentes – comme celle de Trappes – en est renforcée (Gueymard & Faburel, 2008). Tel est le cas également avec le PNR de la Montagne de Reims.¹²⁰

Deux facteurs critiques contribuent à constituer cette mosaïque :

_Le premier concerne la **mobilité**. En effet, aux différentes étapes de formation des espaces périurbains, les infrastructures de transport jouent un rôle déterminant. Elles en forment l'ossature, induisant des pratiques de mobilité et des logiques contraintes d'implantation des activités et des commerces. Dans ce domaine, l'influence des politiques d'aménagement est énorme : soutien à la construction d'infrastructures routières rapides ; zonage, avec des espaces distincts affectés à l'agriculture, à l'habitat, à l'industrie et aux services, induisant un fort besoin de mobilité qui, en retour, accroît encore les besoins en infrastructures routières (Slak, 2000). La nouvelle organisation viaire qui en résulte gomme progressivement l'ancienne voirie qui avait historiquement structuré ces espaces. Une telle évolution pose un problème. Les axes principaux de la nouvelle organisation viaire, très hiérarchisée, absorbent tous les potentiels de développement en laissant de nombreuses zones d'ombres. Ces zones d'ombre, moins accessibles, sont aussi souvent plus préservées, ce qui les rend plus attractives pour ceux qui peuvent payer le coût de la mobilité. Dans ces espaces, la tendance est au repli sur soi. Le logement devient un isolat qui fait figure de point fixe, objet de toutes les attentions. L'ancrage personnel au lieu est survalorisé. Parallèlement, l'espace public tend à se privatiser pour laisser la place à des centres commerciaux – sortes d'espaces publics (Viard, 1990) – ou sinon est uniquement dédié à la fonction circulatoire.

_Le second concerne le **mode d'habiter**. La confrontation du choix des résidents aux potentialités des espaces pose nombre de questions auxquelles il convient de répondre pour penser la transition à la durabilité des espaces périurbains. Pourquoi le choix se porte-t-il vers un type de logements stéréotypés et peu adaptables à l'évolution des familles et de leurs moyens financiers, alors qu'il existe souvent un habitat vernaculaire ? Pourquoi les anciennes maisons sont laissées à l'abandon au profit des nouveaux lotissements ? Comment s'organise l'accès aux écoles, à la culture, aux services ? Certes, d'une manière générale, la périurbanisation tend à façonner ce que Michael Conzen appelle, dans le contexte Nord-Américain, des "paysages de consommation" (Conzen, 1999) très liés un cadre socioéconomique particulier : celui d'une **société fondée sur les libertés individuelles et la consommation de biens**

¹²⁰ Voir p. 98

permettant de se distinguer, dans un contexte d'abondance (Harris, 2004). Ce type de choix résidentiel se développe aujourd'hui en Chine, en Inde ou au Brésil, comme il s'est développé en Europe – et particulièrement en France – durant les Trente Glorieuses. Mais bien au-delà du simple choix, il éclaire les stratégies d'adaptation que les habitants développent face aux difficultés quotidiennes, au regard des distinctions d'âge, de fortune et de l'éclatement des rythmes quotidiens. La compréhension du mode d'habiter passe aussi, en conséquence, par la compréhension de la vie locale, et des signes de "vivre ensemble" auxquels elle renvoie. Les différents niveaux d'engagements locaux des résidents (collaboration individuelle, participation à des événements, engagement associatif, implication politique), les lieux investis collectivement orientent l'appropriation de l'espace autour d'actions mises en commun (festivités, partage de services, co-voiturages), tandis que d'autres activités sont reléguées dans des marges et des interstices (parkings, rodéos, décharges, activités illicites) (Méle, 2013).

3.5d Concilier usages antérieurs et pratiques actuelles : le rôle des espaces non construits et agricoles.

Favoriser la transition à la durabilité des espaces périurbains suppose donc **d'intervenir sur le mode d'habiter**, l'appropriation de leur espace de vie par les habitants, mais aussi **de promouvoir la création de liens physiques entre les différentes composantes de la mosaïque périurbaine**. Alors que le périurbain est traditionnellement pensé à travers ses constructions et ses infrastructures, une posture inverse le pensant à partir de ses vides (espaces non-construits) dans l'esprit des *Paysages urbains productifs (Continuous Productive Urban Landscapes)* de Viljoen (Viljoen & Howe, 2005) permettrait sans doute de créer ce lien et de transformer profondément le mode d'habiter des populations périurbaines. Il s'agit ici de **promouvoir la mise en réseau d'espaces ouverts** parcourant le périurbain, traversant sans discontinuité l'environnement bâti et connectant toutes les formes d'espaces végétalisés. Ce réseau englobe les squares, les parcs, les jardins et les espaces publics, mais aussi les structures naturelles, tels que les forêts, les zones humides, les terrains inconstructibles, les bois pentus, ou encore les surfaces agricoles et autres espaces productifs.

Dans quelle mesure les espaces agricoles, forestiers ou naturels peuvent-ils être effectivement associés au tissu bâti (Arrif & al., 2011) ? D'ores et déjà des projets d'aménagement visant à la reconversion agricole et sylvicole se développent là où existent des grandes friches industrielles au cœur d'espaces urbanisés, comme au Royaume-Uni ou en Allemagne. Autour de Manchester, il existe un ensemble de parcs forestiers dans le périurbain, sur des terrains appartenant à une société privée de distribution d'eau. Ils relèvent du programme *Community Forest* (Land Use Consultants, 2005) dont il a déjà été question dans plusieurs parties de ce rapport.¹²¹ Ce programme consiste à restaurer, voire instaurer, le paysage forestier perçu comme rural, tout en créant les conditions d'une autonomie économique assurée entre autres par : la réservation des meilleures terres aux productions sylvicoles destinées au marché ; la reconstitution de forêts aptes à la production de bois œuvre ; le développement de l'artisanat et de l'industrie du bois. Espaces cultivés et bâtis participent de concert au processus d'urbanisation. Chaque implantation *Community Forest* est gérée par une structure en propre, bénéficiant d'une large indépendance, dont le rôle est d'organiser les acteurs locaux et de favoriser l'appropriation du projet par les communautés locales (Ghag, 2002). Dans un contexte différent, à Leipzig, la contraction urbaine (*urban shrinkage*) due à la baisse démographique et à la disparition d'industries lourdes, s'accompagne de l'apparition de friches industrielles et d'immeubles inhabités. Les autorités locales ont réaffecté les espaces libérés en favorisant l'implantation d'exploitations agricoles à côté d'infrastructures "vertes" plus classiques (parcs, corridors, etc.) (Haase, 2008). Au Danemark, une politique nationale volontariste — la *Danish national forest strategy* — prévoit de doubler la surface forestière du pays entre 1990 et 2090, pour atteindre 20 % de la surface totale. Cette politique, qui s'appuie sur des incitations financières aux propriétaires privés, cible préférentiellement les espaces périurbains (Anthon & al., 2005). Le reboisement, au-delà de l'intérêt environnemental et récréatif (puits carbone, réduction de la pollution en nitrate des eaux souterraines, biodiversité, aspect paysager, espace de loisirs) a surtout pour objectif de créer un substrat commun, un "liant", entre différents types de périurbanisation. D'ailleurs, la préservation d'une agriculture, majoritairement envisagée comme un mode de production (biens alimentaires, énergies, matériaux), devient très difficile dès lors que l'écart se creuse entre valeur du produit et valeur du sol (Houdart & al., 2013). Ce constat demande à être nuancé dans le cas de la

¹²¹ Voir 1ère partie et p. 107

Champagne-Ardenne où la viticulture, comme la céréaliculture, sont des productions à forte valeur ajoutée. Néanmoins, comme le mentionne le maire de Pontfaverger, au nord-est de Reims : "On a un bon potentiel, le problème c'est que l'agriculture n'occupe plus d'emplois. Les emplois, ils sont dans l'industrie agro alimentaire derrière".¹²² Si, comme le mentionne le titre d'un sous chapitre de ce rapport, il y a en Champagne-Ardenne une "production agro-industrielle qui oriente les développements urbains",¹²³ cela procède de l'activité de transformation et de distribution plus que de la production elle-même.

Le périurbain forme un entre-deux, mi-rural, mi-urbain. La dichotomie historique entre espaces urbains et espaces ruraux avait déjà commencé à s'estomper à la fin du 19^{ème} avec l'industrialisation de pôles ruraux et la libéralisation de l'économie (Bengs & Schmidt-Thome, 2006). Si la périurbanisation s'accompagne d'une transformation importante des espaces ruraux, leurs bouleversements sont surtout liés à l'évolution des systèmes agricoles eux-mêmes et, en partie, à l'essor de la périurbanisation. En France, de nombreux travaux montrent que l'invasion urbaine des espaces non-construits est réfractaire aux nombreuses mesures mises en place pour la réguler (Balny & al., 2009). Cela en dit long sur l'inadaptation de ceux-ci. La gestion du foncier agricole favorise en effet l'étalement qu'il prétend combattre. Cela montre la **complexité de la gouvernance des espaces périurbains**. Rappelons que l'étalement urbain, effet pervers de la périurbanisation, s'est produit le plus souvent dans le respect formel des plans généraux d'affectations et des plans directeurs.

Il est donc essentiel de **concilier les usages de l'espace** entre, d'un côté, des nouveaux résidents impliqués dans les décisions locales et, de l'autre, des agriculteurs plus centrés sur les conditions d'exercice de leur activité. Ce n'est pas évident (Bryant, 2013). Il existe des **conflits d'usage** nombreux : citadins ne suivent pas toujours les chemins agricoles, chiens courent à travers champs et abîment les cultures, par exemple, et à l'inverse exploitants agricoles pratiquant une culture intensive avec des pesticides et des engrais qui intoxiquent les sols, mais aussi l'air autour des habitations. Cela est vrai, par exemple, au nord et à l'est de Laon et de Reims. Mais a contrario la structure agricole traditionnelle d'organisation des territoires permet, par exemple, de diminuer les risques d'inondations en gérant les eaux pluviales par la rétention, l'infiltration et l'évaporation. Ainsi, un bord de rivière dans un espace

¹²² Voir p. 76 "Une ossature économique de proximité"

¹²³ Voir p. 49

périurbain – si la largeur accordée est suffisante – peut écrêter les crues, devenir une plaine d'inondation tout en permettant la culture de fruits et légumes. Dans le même ordre d'idées, un maillage végétalisé dense avec des espèces à forte évapotranspiration permet de diminuer l'importance des pics de température estivaux, qui devraient devenir plus fréquents à l'avenir avec le changement climatique en cours. Par ailleurs, la généralisation d'équipements et d'aménités associés à des modes de vie urbains chez les agriculteurs, précédaient largement dans ces espaces le phénomène de périurbanisation, dans une sorte d'urbain généralisé (Briquel & Collicard, 2005 ; Caruso, 2001). Il n'y a pas tant de conflits que cela sur la manière d'habiter entre agriculteurs et nouveaux résidents. Un modèle de vie urbain, infléchi par les contraintes propres au périurbain (habitat individuel, mobilité automobile, etc.) a envahi depuis longtemps ces anciennes campagnes (Donnadieu, 2003).

Les **synergies** sont en réalité bien plus nombreuses que les antagonismes. Si ces derniers sont si visibles c'est qu'ils correspondent souvent à des stratégies de défense très médiatisées de différents groupes d'intérêt – agriculteurs exploitants, association de propriétaires fonciers, communautés de voisinage – visant, par exemple, la gestion d'un risque, l'entre soi, la préservation d'un patrimoine, la protection d'une propriété foncière ou d'un outil professionnel. En Champagne-Ardenne, la forme des conflits autour de l'installation de fermes éoliennes montre amplement l'existence d'enjeux catégoriels masqués derrière les supposés conflits d'usage (Burger & Mancebo, 2013). Le Danemark montre la voie d'une mise en synergie possible entre l'agriculture et l'urbanisation. Dans ce pays, des changements dans la législation gouvernant les activités agricoles se sont combinées à une crise de la production ces dernières années. Cela a déclenché des bouleversements majeurs avec la disparition de petits exploitants et l'émergence de très grands propriétaires. Cela a eu un impact environnemental et paysager comparable à celui du remembrement français dans les années 70 : appauvrissement paysager avec la disparition de nombreux chemins et ruisseaux, chute de la biodiversité, difficulté à se déplacer à pied du fait de la taille des champs etc. Cependant, dans les espaces périurbains, autour de Copenhague ou de Aalborg, une mosaïque de petits producteurs exploitants et de "fermes d'agrément" (*hobby farms*) prospèrent (Fertner, 2012). Ils combinent une production agricole et horticole biologique à forte valeur ajoutée destinée aux proches centres urbains, et prospèrent en proposant hébergement, restauration et activités récréatives (telles l'équitation). Ils jouent volontiers le rôle de jardiniers de paysage pour leur plus grand profit et celui des populations périurbaines où ils sont implantés. Cette expérience

prend en compte le fait que l'habitant du périurbain opte le plus souvent pour ce mode de vie dans l'idée de retrouver un lien à la "nature", même si des aspects économiques et culturels sont également déterminants. Robinson ne montre-t-il pas l'existence d'une force inverse à celle qui conduit à l'urbanisation, qu'il nomme contre-urbanisation (*counter-urbanisation*), dont le départ d'urbains vers les campagnes environnantes – parfois qualifié d'exode urbain – est l'expression la plus caractéristique (Robinson, 1990) ? Il s'agit donc de **développer les liens entre ces intérêts particuliers** et d'examiner quelles nouvelles activités et pratiques apparaissent, quelles sont celles qui perdurent et de quelle manière elles évoluent.

Cette approche permet le **développement d'initiatives et de partenariats locaux** (Simard, 2011). En Champagne-Ardenne, les friches militaires abondantes sont autant d'opportunités intéressantes pour installer ce genre de dynamiques, même si la réalisation concrète est souvent conflictuelle comme dans les cas de l'ancienne base aérienne 112 à Courcy, Bremont et Bétheny près de Reims,¹²⁴ et de l'ancien terrain de manœuvre de Cuis-Pierry au sud d'Épernay.¹²⁵ L'innovation réside ici dans la mise en relation des acteurs pour fabriquer un territoire qui correspond à l'expérience de tous. Car une périurbanisation durable suppose d'inventer des formes spécifiques de sociabilité et d'organisation spatiale (multifonctionnalité, mode d'habiter, accès à la nature) qui peuvent prendre appui sur les usages antérieurs. D'ailleurs, lorsque ce n'est pas le cas, les habitants subvertissent les dispositifs imposés. En témoignent les pratiques de détournement des espaces monofonctionnels : aires de co-voiturage sauvages, parking utilisés en lieux de rencontre ou de rassemblement, vendeurs ambulants, festivals alternatifs dans les champs, casses automobiles illégales tenues par des agriculteurs, ateliers d'artisanat ou bureau improvisé dans les garages (Farley & Roberts, 2011 ; Mancebo, 2007). Tous ces exemples témoignent d'une réelle capacité de résistance aux règles artificielles imposées. Ces **dynamiques auto-organisatrices** induisent de facto une **mixité fonctionnelle**, certes bancale, mais qui se moque des logiques de zonage. Il est vrai que les organisations de l'espace antérieures à la périurbanisation ont toutes en commun d'être multifonctionnelles. Elles restent encore lisibles dans la diversité des paysages ou dans les typologies des constructions, malgré l'uniformisation et la banalisation des paysages, largement liées à la mono-fonctionnalité. La planification urbaine et les mesures de protection des

¹²⁴ Voir p. 64-65

¹²⁵ Voir p. 65

espaces forestiers, agricoles et naturels ont montré leur incapacité à limiter cette banalisation (Alphandéry & al., 2012 ; Calenge, 1999). A contrario, il importe de créer les conditions de nouvelles formes de partage de l'espace, des initiatives d'aménagement émergent pour préserver l'agriculture et les usages antérieurs à la périurbanisation. Une entrée basée sur l'agriculture et la préservation des espaces ouverts sous influence urbaine peut renouveler la manière de considérer la diversité et la multiplicité du périurbain : des populations périurbaines spécifiques apparaissent, tant du point de vue de la composition sociodémographique, et des configurations territoriales, au-delà de l'apparente hétérogénéité des formes (Berger, 2004).

3.5e Multifonctionnalité, hétérogénéité et foisonnement.

Il importe de considérer la transition à la durabilité des espaces périurbains dans une perspective simultanément environnementale, d'habitabilité, de développement économique et paysagère (Ravetz & Warhurst, 2013). Aux Pays-Bas, des chercheurs et des acteurs locaux ont construit un projet d'aménagement des espaces périurbains de La Haye à partir des usages antérieurs de l'espace se traduisant dans le paysage (De Boer & al., 2010). Lors de la conception, ces espaces étaient montrés dans la forme qu'ils avaient dans la seconde partie du 19^{ème} siècle, pour représenter les grandes transitions dans l'usage des sols et identifier les grandes transitions paysagères. Cela a permis, non seulement de **créer les conditions d'un dialogue avec les habitants**, mais aussi de **révéler des ressources territoriales oubliées**, des **possibilités de développement inédites**, des **qualités paysagères aujourd'hui invisibles**.

Ce point est important. En effet, pour reprendre les termes de Michel Corajoud. *"Le paysage contemporain est en train de rompre toutes ses amarres avec la réalité sensible. Il se déracine et quitte la référence terre, il a cet air "posé sur" qui l'associe aux objets. Tout l'effort technique du 20^{ème} siècle s'est employé à faire table rase, à utiliser le territoire comme un support amorphe sur lequel pourraient se déployer "librement" toutes les stratégies d'aménagement"*. (Corajoud, 2010). Les objets bâtis et les infrastructures sont disposés dans les espaces périurbanisés comme sur une page blanche. Il en résulte une homogénéité paysagère détachée de son contexte géographique, qui est à l'origine d'une perte de territorialité au sens de Claude Raffestin pour les habitants du périurbain (Raffestin, 2005).

Dès lors, ce qui est en jeu dans la périurbanisation, c'est la **relation des résidents à leur environnement** au sens large. La prise en compte de cette relation est la condition de leur transition à la durabilité, car elle permet de concevoir des mécanismes de régulation ou de réparation des espaces périurbains à partir des usages antérieurs. Ainsi, l'implantation et les procédés de construction vernaculaires témoignaient de dispositifs d'adaptation aux contraintes d'environnement (risques, climat et énergie) qu'il peut être utile de mobiliser de nouveau dans les constructions durables. De même, la restauration ou la re-création de l'organisation viaire antérieure, non hiérarchisée, capillaire, très maillée et dense, permet une plus grande mixité d'usage des infrastructures (piétons, voitures, matériels agricoles, vélo, etc.). En favorisant le regroupement de l'habitat et de l'activité économique, elle serait plus propice à la mise en réseau de nœuds locaux d'activités ou de vie sociale, et donc facteur de multifonctionnalité.

Cette **capillarité** de l'organisation viaire, par les multitude de connexions qu'elle permet, favorise les liens et les transitions entre des espaces qui restent séparés au sein d'un périurbain fragmenté (Mancebo, 2007). **Ces liens sont les conditions de l'innovation en matière de durabilité.** Car innover, ce n'est pas seulement produire un nouvel objet mais aussi en permettre la diffusion et l'usage. Ainsi, la Champagne-Ardenne a conservé une organisation viaire ancienne en réseau, avec une maille serrée de routes et d'implantations urbaines, avec des coopératives agro-industrielles insérées dans les espaces ruraux. Parallèlement l'urbanisation, régulée par l'agriculture, se déploie dans la continuité des bourgs, constituant des espaces périurbains très dépendants des usages antérieurs de ces territoires. Cette configuration est d'autant plus favorable pour construire la transition à la durabilité de ces types de périurbanisation qu'elle s'adosse à une économie particulière : forte présence locale de l'économie agro-industrielle ; ancienne armature industrielle remplacée par des filières plus innovantes ou liées aux agro-ressources comme à Pomacles-Bazancourt ; nombreux anciens sites militaires, qui sont autant d'opportunités foncières.

Dans l'agglomération de Pérouse, en Italie, dans un contexte très différent, un scénario de transition à la durabilité des espaces périurbains a été construit (Camicia, 2010). Il promeut la mise en place d'une configuration assez proche de celle qui existe déjà en Champagne-Ardenne, et s'appuie en grande partie sur les usages antérieurs de l'espace et leur inscription spatiale. Il s'agit, à Pérouse, de favoriser un réseau routier

capillaire et les connections lentes, en réactivant le réseau viaire ancien là où c'est possible, et en le renforçant par des trottoirs pour permettre la circulation pédestre et la promenade. Les éléments du paysage naturel et culturel anciens ont aussi vocation à être restaurés et reliés entre eux, pour former des corridors écologiques et l'équivalent de trames vertes, mais aussi pour jouer un rôle de marqueurs territoriaux structurant l'espace. Les éléments concernés ne sont pas seulement les sites majeurs (monuments, lit du fleuve Tibre), mais aussi une myriade de lieux dont des vieux bâtiments industriels témoigne de pratiques sociales et d'usages traditionnels de l'espace. Dans le même temps, des incitations sont prévues pour l'implantation de micro-entreprises dans les fiches industrielles des espaces périurbains, ainsi qu'un soutien à l'agriculture de proximité, à travers des modes de production à forte valeur ajoutée (filière bio) et en revalorisant les modes traditionnels d'exploitation qui ont un impact positif sur le paysage. Tout l'enjeu est celui de la reconstitution d'un tissu périurbain multifonctionnel.

Conclusion

La transition à la durabilité des espaces périurbains redéfinit les cadres de la production urbaine, car ce qui est mis en partage est autant symbolique que concret. Cela oblige aussi à **redéfinir usages et pratiques spatiales**. Ceux-ci sont très différents, **au sein de la mosaïque périurbaine**, selon qu'ils sont associés aux enclaves résidentielles peuplées de familles très aisées, aux lotissements abordables pour les familles à faibles revenus, aux zones d'activités commerciales, aux espaces agricoles, aux espaces protégés pour la préservation de la biodiversité souvent liés à des activités récréatives, aux espaces de production d'énergie (éoliennes, etc.) ou de protection contre les risques (bassins d'inondation), etc. Tous ces usages sont en compétition entre eux pour l'utilisation de l'espace, et sont à l'origine d'un marquage territorial spécifique. Cela signifie qu'il importe d'identifier les biens communs du périurbain, conditions d'une qualité de vie et d'une autonomie économique (services, compétences ou productions locales, aménités, etc.), puis de les mobiliser comme ciment de liens sociaux entre les habitants et les lieux de la mosaïque périurbaine.

Cela permet d'identifier plusieurs critères pour cette transition : **un périurbain durable ne peut être pensé indépendamment de l'histoire de ces espaces avant leur urbanisation**, en particulier de la place de l'agriculture. Il demande à être construit à partir de ses vides. Il doit interroger les modes d'habiter pour favoriser

l'appropriation des espaces par leurs habitants. Cette appropriation n'est possible qu'en **libérant les capacités d'auto-organisation des communautés locales** et dans un **cadre légal permettant la multifonctionnalité** des espaces considérés. Il est vrai qu'en France, la constitution des communautés locales remet en cause la place et les limites de l'exercice de la tutelle publique sur l'organisation du périurbain. Tant mieux, car si l'on veut espérer parvenir à une périurbanisation durable il est temps d'aborder enfin les deux questions suivantes. **Quel est le rôle des espaces périurbains, et qui devrait en décider ? Selon quels partages de responsabilités entre les différentes parties-prenantes** (Shoard, 1983) ? Il reste à définir un cadre de gouvernance permettant d'articuler dans l'action, les priorités des communautés locales, de la société civile et des acteurs politiques

Conclusion

Le projet de recherche *De l'autre côté du miroir* a permis de mettre en évidence des espaces périurbains modelés par l'agriculture et les évolutions des territoires ruraux dans lesquels ils se sont insérés. Mais ces espaces s'inscrivent aussi dans un système lié aux 6 centres urbains principaux qui contribuent à structurer l'espace de cette étude au travers d'un réseau de bourgs et de villages ; **l'ensemble formant ce que l'on peut qualifier de "région rurale-urbaine"**. Dans cette région, **la périurbanisation n'est pas un sous produit de l'étalement urbain**. Tout d'abord parce qu'elle est le fruit d'une volonté politique organisée – même si c'est à l'échelle des communes dans lesquelles elles se développe – avec des outils relevant autant de la planification rurale que de la planification urbaine. Ensuite parce que la région avec son réseau constitue un substrat fertile, dans lequel la périurbanisation permet l'émergence d'espaces multifonctionnels et complémentaires. Si la dépendance aux centres urbains existe, elle n'est pas pour autant synonyme d'assujettissement. Ces espaces périurbains sont par certains aspects des **marges urbaines**, mais certainement pas des espaces de relégation. Ce qui les caractérise, c'est leur **capacité à hybrider des modes de fonctionnement et des modes d'habiter à la fois ruraux et urbains**. Le fait qu'ils puissent aussi être considérés comme des marges montre qu'il s'agit aussi d'**espaces de liberté** comme le soulignent les paysagistes Gilles Clément et Michel Corajoud.

Cette liberté est la condition principale de la transition à la durabilité des espaces périurbains. Elle suppose de considérer ces espaces comme des lieux d'innovation et non de les concevoir seulement comme des espaces simulant la ville ou la ruralité : le périurbain s'invente lui-même. Ses attributs, qui guident l'aménagement, alimentent une guerre des anciens et des modernes, au cœur du débat sur la question des usages de l'espace, et particulièrement des usages antérieurs. Notre recherche a fait l'hypothèse que la périurbanisation peut être durable si elle s'appuie sur les usages et les pratiques antérieurs à la périurbanisation. Pour autant, il ne s'agit pas d'adopter une vision nostalgique ou passéiste d'une campagne révolue, qui dans bien des cas n'a d'ailleurs jamais existé. Il ne s'agit pas non plus d'y transposer sans nuance les "recettes" caractéristiques des modes d'aménagement qui font la ville. En effet, **les espaces périurbains ont des formes de développement spécifiques,**

particulièrement visible dans les territoires agro-industriels que nous avons analysés. Ces derniers ont une économie organisée en réseau qui reste très ancrée localement pour la production, mais qui vise des marchés urbains et internationaux. Ils présentent également des complémentarités dans les usages des sols et une diversité dans la structuration socio-spatiale avec une présence des bailleurs sociaux dans les bourgs périurbains héritée du paternalisme d'entreprise. Un socle ancien de mixité sociale et de multifonctionnalité s'est actualisé. Les sites de production liés aux agro-ressources, pôles de compétitivité disséminés sur tout le territoire et le centre de recherche de Pommacle-Bazancourt, au nord-est de Reims, témoignent d'une capacité des espaces périurbains à générer des emplois – y compris qualifiés – et à devenir des lieux d'innovations. Mais l'innovation n'est pas seulement industrielle ou économique, elle se retrouve dans les initiatives culturelles, comme *La Filature* ou *L'Échangeur*, qui participent à l'animation de la vie locale, tout en étant des scènes artistiques régionales ou nationales. Au quotidien, ce potentiel d'innovation existe aussi dans les stratégies adaptatives des habitants pour gérer leur temps ou leur déplacements, tout en profitant des services ou des activités locales. Elles font écho aux ajustements proposés par les élus municipaux, les associations locales et les commerces pour s'adapter aux rythmes de l'ensemble des habitants. Toutes ces formes d'innovation présentent la particularité de fonctionner en s'appuyant sur des complémentarités de proximité, permises à la fois par le maillage dense des bourgs et par la performance des liaisons rapides aux centres urbains. La **capacité d'innovation et d'adaptation**, dans les espaces périurbains, est indissociable de la capacité à diffuser cette innovation. C'est ce qui permet une région rurale-urbaine formant un réseau composé de centres urbains, de petites villes, de bourgs et d'espaces ruraux.

Il y a, dans les espaces périurbains, **une capacité d'adaptation adaptée aux attentes contemporaines**. Claude Raffestin parle de paysages produits par ajustements successifs, avant la rationalisation agricole et la modernisation des infrastructures. Il leur oppose les paysages actuels produits "hors-sol" sans tenir compte de la territorialité. Est-il possible de réparer cette situation et de favoriser de nouveau l'émergence d'un espace périurbain contemporain produit par ajustements successifs ? Sous quelles conditions ? La réponse est complexe, du fait de la difficulté à caractériser le paysage périurbain mais aussi de la reproduction de modèles non questionnés d'occupation de l'espace. La **situation d'entre-deux** des espaces périurbains est pénalisante au regard des règles de production de l'espace construit. Elle favorise la reproduction en série de modèles hors sol de lotissements d'habitat et

d'activités, selon des **morphologies urbaines distinctives**. "*Le lotissement est un produit attractif en soi*", comme le souligne le représentant du SNAL (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs) de Champagne-Ardenne. Il a une valeur "d'objet" indépendante de sa localisation et de son environnement. Pourtant, une fois installés, les habitants – qui ont choisi ce produit immobilier avant tout pour des considérations économiques – vantent le caractère rural et le calme de leur environnement. Plutôt qu'attractif, ce produit immobilier semble surtout rassurant en terme de coût. Contrairement à la réhabilitation du bâti ancien, le coût global est connu ici à l'avance et maîtrisé par la préfabrication de la construction.

Si le logement est important, l'attractivité décrite par les habitants renvoie aussi à une sociabilité et à des formes d'organisation de l'espace basées sur la proximité. La **sphère privée** – la maison – existe en relation à un **entourage** – le quartier, la commune ou les communes alentours – où s'organise la vie quotidienne. Tout le reste, y compris leur lieu de travail, est **extérieur**. Si l'espace périurbain a une logique de production purement urbaine, ses habitants font référence **au fonctionnement d'un espace produit par des logiques agri-urbaines**. C'est justement cette multifonctionnalité agri-urbaine qui peut amorcer une périurbanisation durable. En effet, la non durabilité des espaces périurbains résulte largement d'une séparation entre dynamiques agricoles et dynamiques urbaines. A l'inverse, la multifonctionnalité agri-urbaine peut favoriser le développement d'initiatives locales et de partenariats, aussi bien dans la valorisation des productions agricoles en circuits courts que dans la mise en réseaux des nœuds locaux d'activités, de services ou de loisirs. Les **dynamiques périurbaines bousculent les logiques de zonage** et remettent en question les modèles de gestion et de production de l'espace.

En effet, mettre en œuvre la transition à la durabilité des espaces périurbains nécessite un **renouvellement des cadres de gouvernance et de production de l'espace**. La prise en compte de la périurbanisation, souvent limitée aux déplacements domicile/travail, se fait au sein de périmètres de décisions et d'actions qui privilégient un modèle de croissance qui se fait depuis les villes centres. D'un côté, ces centres urbains régulent leur développement selon des équilibres de densité, d'emplois et d'équipements à l'intérieur de leurs limites administratives et politiques. De l'autre, les développements périurbains se font dans des communes ou des intercommunalités extérieures à ces centres, en fonction des besoins locaux. Ces échelons communaux sont des espaces de référence en matière d'organisation de la vie quotidienne et des

services. Toutefois, ils occultent la part des modes de vie périurbains (accès à l'emploi, mobilité ou accès aux études) orientée vers l'extérieur de ces espaces, parfois même au-delà du périmètre des agglomérations. Notre recherche a mis en évidence de telles **dynamiques territoriales indépendantes des centres urbains majeurs qui se fondent sur l'activation d'un réseau maillant les bourgs et connectant les espaces attractifs**. Cette configuration périurbaine s'appuie sur des complémentarités – en distance et en temps – en matière d'emplois, de services, d'activités culturelles, de commerces ou d'accès aux espaces naturels. Ces dynamiques, propres à la vie des territoires périurbains et ruraux, mettent en évidence des impensés ou des blancs dans les cartographies urbanistiques classiques. Ils permettent d'identifier des espaces assez indépendants des centres urbains principaux. La transition à la durabilité des espaces périurbains suppose donc le passage d'une planification réglementaire à une organisation spatiale basée sur un territoire de vie ; ce qui ne va pas de soi. Elle est politique, sans être institutionnelle. Elle permet l'émergence de nouvelles normes et de nouvelles valeurs, tout en n'étant pas normative au sens de standardiste. Cette ambiguïté montre bien que le périurbain demande à être traité comme un système adaptatif complexe, dans lequel les "bruits", les perturbations et les caractéristiques locales sont créatrices d'organisation spatiale. En effet, ce qui est en jeu dans la périurbanisation, c'est la relation des résidents à leur environnement au sens large. La prise en compte de cette relation est la condition d'une transition à la durabilité, permettant de concevoir des mécanismes de régulation ou de réparation propres aux espaces périurbains. Ces mécanismes demandent à intégrer les mobilités, les conditions économiques, paysagères, environnementales et les modes d'habiter propres au périurbain. L'espace périurbain regorge de nombreux potentiels d'expérimentation pour amorcer une durabilité périurbaine. Cela nécessite de la souplesse pour articuler les priorités des acteurs et définir un cadre de production de l'espace par ajustements.

Bibliographie

- ADELL G., 1999, *Theories and models of the peri-urban interface. A changing conceptual landscape, strategic environmental planning and management for the peri-urban interface*, Development Planning Unit, University College, London
- ALPHANDERY P., FORTIER A., SOURDRIL A., 2012, "Les données entre normalisation et territoire : la construction de la trame verte et bleue", *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 2.
- ANTHON S., THORSEN B.J., HELLES F., 2005, "Urban-fringe afforestation projects and taxable hedonic values", *Urban Forestry and Urban Greening*, vol. 3, n° 2, pp. 79-91
- ANTONI J.-P., YOUSOUFI S., 2007, "Étalement urbain et consommation d'espace. Étude comparée de Besançon, Belfort et Montbéliard", *Revue Géographique de l'Est*, vol. 47, n° 3.
- ARIES P., 2005, "Un frein à la vitesse", *Relations*, août 2005, n° 702, pp. 20-23.
- ARRIF T., BLANC N., CLERGEAU P., 2011, "Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie", *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- ASCHER F., 1995, *Métapolis ou l'Avenir des villes*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- ASCHER F., 1997, "Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme", *Annales de la Recherche Urbaine*, n°77, pp. 113-121.
- AUBERT N., 2003, *Le culte de l'urgence : La société malade du temps*, Paris, Flammarion.
- BACHELARD G., 2001 (1950), *La dialectique de la durée*, Paris, PUF.
- BALNY P., BETH O., VERLHAC E., 2009, *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*, MAAP, Paris, La Documentation française.
- BANOS V., CANDAU J., 2011, "Les agriculteurs, des voisins reconnus par les nouveaux résidents", *Informations sociales*, n° 164, pp. 24-31.
- BARBAULT R. (dir), 2005, *Biodiversité : science et gouvernance*, actes de la Conférence internationale de Paris, 24-28 janvier 2005, Paris, Muséum national d'histoire naturelle.
- BARBAULT Robert, 2006, *Un éléphant dans un jeu de quilles*, Paris, Seuil.
- BAUER G., ROUX J.M., 1976, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil.
- BENGS C., SCHMIDT-THOME K., 2006, *Urban-rural relations in Europe*, rapport 1.1.2 ESPON 2000-2006, programme INTERREG III, Luxembourg, The ESPON Monitoring Committee.
- BERGER M., 2004, *Les périurbains de Paris : de la ville dense à la métropole éclatée*, Paris, éd. du CNRS.
- BILLEN, G., BARLES, S., CHATZIMPIROS, P., GARNIER, J., 2012, "Grain, meat and vegetables to feed Paris: where did and do they come from? Localising Paris food supply areas from the eighteenth to the twenty-first century", *Regional Environmental Change*, vol. 12, n° 2, 325-335.

- BLACK T., 1996, "The Economics of Sprawl", *Urban Land*, Vol. 55, n° 3, pp. 52-53.
- BLANC N., 2012, *Les nouvelles esthétiques urbaines*, Paris, Armand Colin.
- BONFIGLIOLI S., 1997, "Les politiques des temps urbains en Italie", traduit de l'italien par F. Rosso, *Annales de la recherche urbaine*, n° 77, pp. 22-29.
- BONFIGLIOLI S., 1999, "Ville et temporalités urbaines", *Urbanisme*, n° 304, pp. 23-25.
- BONNEFOY S., 2010, Les politiques agricoles périurbaines en Île-de-France, rapport d'étude, *Terres en villes*, 112p.
- BORSODORF A., SALET W., 2007, "Spatial reconfiguration and problems of governance in urban regions of Europe. An introduction to the Belgeo issue on advanced service sectors in European urban régions", *Belgeo*, vol. 1, n° 1, pp. 1-12
- BOSCHET, C. et RAMBONILAZA, T., 2010, "Les mécanismes de coordination dans les réseaux sociaux : un cadre analytique de la dynamique territoriale," *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3: 569-93.
- BOULIN J.Y., 2008, *Villes et politiques temporelles*, Paris, la Documentation Française.
- BRIQUEL V., COLLICARD J.J., 2005, "Diversity in the rural hinterlands of European cities," in Hoggart K. (dir), *The city's hinterland - dynamism and divergence in Europe's peri-urban territories*, 19-40, Ashgate, Aldershot.
- BRUEGMANN R., 2008, *Sprawl: A Compact History*, *Chicago Studies in American Politics Series*, University of Chicago Press, 2008.
- BRYANT C. R., 2013, "Mutations sociodémographiques dans les territoires ruraux sous influence urbaine au Québec et en Amérique du nord : de l'intégration des nouvelles populations, à la culture locale et implications pour la gouvernance de ces territoires", *Géographie, économie, société*, vol. 15, n° 1-2, pp. 11-24.
- BRYANT C.R., 2011, "Les dynamiques des agricultures périurbaines autour de Montréal," in *Panorama des Régions du Québec*, Institut de la Statistique du Québec, pp. 13-28, <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/regions/panorama.htm>
- BRYANT C.R., CHAHINE, G., 2010, "Pour un rapprochement entre urbanité et agriculture, ou la protection de l'agriculture par le développement local et la multifonctionnalité.", *Développement social*, n°11 Villes et campagnes, une complicité à cultiver, pp. 36-37.
- BRYANT C.R., COFSKY S., 2004, Politiques publiques en développement économique local : comparaison internationale des approches, des programmes et des outils. Montréal, Rapport de recherché soumis au Développement Économique Canada.
- BRYANT C.R., JOHNSTON, T.R.R., 1992, *Agriculture in the City's Countryside*, Londres – Toronto, Pinter Press - University of Toronto Press.
- BRYANT C.R., 1986, "L'évolution de la ville régionale en Amérique du Nord : le cas de Toronto", *Annales de Géographie*, t. 95, n°527, pp. 26-42.
- BRYANT, C.R., RUSSWURM, L.H., MCLELLAN, A.G., 1982, *The City's Countryside : Land and its Management in the Rural-Urban Fringe*, Londres, Longman.
- BRYANT C.R., MARTIN L.R.G., 1976, Public land assembly and land price monitoring: the case of the ZAD in the Paris region, *Plan Canada*, pp. 177-89.

BUCLET N., 2011, *Ecologie industrielle et territoriale*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

BURGER C., MANCEBO F., 2013, "Champagne and metal flowers: who is invited to the wind generation party in France?" In Michalena E., Hills JM (dir), *Renewable Energy Governance: complexity and challenges*, Series Lecture Notes on Energy, vol. 57, Springer, pp. 217-230.

BUSSEY S., COLES R., 1999, "Community forestry in an urban context – progressing the social agenda", Paper to Community Forestry Conference, Guildhall, Londres.

CAILLY L., 2008, "Existe-t-il un mode d'habiter spécifiquement périurbain ?", *EspacesTemps.net*, 13.05.2008. <http://www.espacestemp.net/articles/existe-t-il-un-mode-drsquohabiter-specifiquement-periurbain/>

CALENGE C., 1999, "De la Nature de La Ville", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 74, pp. 12-19.

CAMICIA S., 2010, "The periurban area of Perugia. A strategic scenario of sustainable landscape planning", in *Managing the Urban Rural Interface*, PLUREL (FP6 Program) international conference, University of Copenhagen.

CARUSO G., 2002, "Figures de la périurbanisation en Europe", in Perrier-Cornet, P. (dir.) *Repenser les campagnes*, Datar, Aube, pp.67-99.

CASTEL J.C., 2007, "De l'étalement urbain à l'émiettement urbain. Deux tiers des maisons construites en diffus", *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 102, pp. 89-96.

CEC, 2008, Green paper on territorial cohesion. Turning territorial diversity into strength, SEC 2550, Commission of the European Communities, Brussels.

CEMAT, 2007, *Glossaire du développement territorial*, Conseil de l'Europe, Strasbourg

CHALAS Y., 2001, *Villes contemporaines*, Paris, Éditions Cercle d'art.

CHALAS Y., DUBOIS-TAINE G., 1997, *La ville émergente*, Paris, Éditions de l'Aube.

CHAPELLE S., 2011, "Cittàslow. Des villes où il fait bon vivre", *Urbanisme*, n°381, pp. 25-32.

CHARMES E., 2009, "L'explosion périurbaine", *Etudes Foncières*, n° 138, pp. 25-55.

CHARVET J-P., 2013, "Avant-propos," *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, pp. 273-275.

CHESNEAUX J., 1996, *Habiter le temps : passé, présent, futur, esquisse d'un dialogue politique*, Paris, Bayard.

CLARAMUNT M., MOSBACH C., 1999, "De loin, de près, une ville, le paysage", *Les annales de la recherche urbaine*, n° 85.

CLAY G, 1994, *Real places: an unconventional guide to America's generic landscape*, University of Chicago Press.

CLEMENT C., 2012, La publicisation des espaces agricoles périurbains. Montpellier : Thèse de doctorat, Université de Paul Valéry – Montpellier III, 537p.

CLEMENT G., 2005, *Le Manifeste du Tiers Paysage*, éd. Sujet/Objet.

Conseil Régional de Picardie, 2009, Objectif Picardie 2030, SRADDT.

- CONZEN M., 1990, *The Making Of The American Landscape*, Routledge
- CORAJOUD M., 2010, *Le paysage, c'est là où la terre et le ciel se touchent*, Actes Sud
- CSERGO J., 2004, "Parties de campagne. Loisirs périurbains et représentations de la banlieue parisienne, fin XVIIIe-XIXe siècles", *Sociétés et Représentations*, n° 17, pp. 15-50.
- DAGONET F. (dir.), 1982, *Mort du paysage ?*, actes du colloque de Lyon Philosophie et esthétique du paysage, Seyssel, éd. Champ Vallon.
- DAILY G., 1997, *Nature's services: societal dependence on natural ecosystems*, Washington, Island Press.
- DANJEAN M., 2013, "La campagne, hors du temps?", In Royoux, Vassallo (coord.), *Urgences temporelles, L'action publique face au temps de vivre*, pp. 93-96.
- DATAR, 2010, *Prospective périurbaine et autre fabrique de territoires, Territoires 2040 n°2*, Paris : La Documentation française, 156p. <http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article67>
- DAVEZIES, 2012, *La crise qui vient*, Paris, éd. du Seuil.
- DAVID O., 2013, "Les équations temporelles et spatiales des familles périurbaines.", *EspacesTemps.net*, 22.05.2013. En ligne: <http://www.espacestemp.net/articles/les-equations-temporelles-et-spatiales-des-familles-periurbaines/>
- DAVODEAU H., 2005, "Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains", *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 77, pp.65-84.
- DEAUD V., MINARD-LIBEAU C., PEIGNOT B., 1999, *Le remembrement rural : étapes, conséquences*, recours, Paris, éd. France Agricole.
- DE BOER F., VAN DER JAGT P., VAN DIJK T., 2010, "Land use changes in peri-urban areas and transformation of regional identities", *Managing the Urban Rural Interface*, PLUREL (FP6 Program) international conference, University of Copenhagen.
- DE CHALENDAR J., 1971, *L'aménagement du temps*, Paris, Desclée De Brouwer, 171 p.
- D'ERM P., 2010, *Vivre plus lentement*, Ulmer.
- DGDRP (Délégation Générale au District de la Région de Paris), 1966, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris, Paris, La Documentation Française Illustrée, Numéro Spécial 216.
- DEGROVE J., TURNER R., 1991, "Local Government in Florida: Coping with Massive and Sustained Growth", in Huckshorn R. (éd.), *Government and Politics in Florida*, Gainesville, University of Florida Press.
- DEVILLY P., 2007, *La péri-urbanisation en Picardie : toujours plus loin des villes - Analyse démographique par couronnes sur la période 1962-2005*, Direction Régionale de l'Équipement Picardie
- DEZES M-G., HAUMONT A. ET N., RAYMOND H., 1966 (2003), *L'habitat pavillonnaire*, Paris, éd. L'Harmattan.
- DI MÉO G., 2002, "L'identité : une médiation essentielle du rapport espace-société", *Géocarrefour*, vol. 77, n° 2, pp. 175-184.

- DI MÉO G., SAUVAITRE C., SOUFFLET F., 2004, "Les paysages de l'identité (le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau)", *Géocarrefour*, vol. 79/2, pp. 131-141.
- DJELLOULI Y., EMELIANOFF C., BENNASR A., CHEVALIER J., 2010, *L'étalement urbain, un processus incontrôlable ?*, Presses Universitaires de Rennes.
- DODIER R. & al, 2012, *Habiter les espaces périurbains*, Presses universitaires de Rennes.
- DODIER R., 2007, "Temporalités périurbaines : des navettes pendulaires à la fluidité et au conflit", *Espace populations sociétés*. [En ligne], 01 décembre 2009, disponible sur <http://eps.revues.org/index2198.html> (consulté le 12 février 2013).
- DONADIEU P., 2003, "La construction actuelle des villes-campagnes : de l'utopie aux réalités", *Histoire urbaine*, n° 8, pp. 157-170.
- DONADIEU P., FLEURY A., 1997, "L'agriculture, une nature pour la ville", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 74, pp. 31-39.
- ELIOT C. W., (1902) 1999, *Charles Eliot Landscape Architect*, Keith N. Morgan (dir.), Amherst, University of Massachusetts Press.
- ERICKSON D., 2006, *MetroGreene : Connecting Open Space in North American Cities*, Washington DC, Island Press.
- EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY, 2006, Urban sprawl in Europe: the ignored challenge, EEA.
- FARLEY P., ROBERTS M. S., 2011, *Edgelands Journeys into England's True Wilderness*, Londres, ed. Jonathan Cape.
- FERTNER C., 2012, "Urbanization, Urban Growth and Planning in the Copenhagen Metropolitan Region, with Reference Studies from Europe and the USA", *Forest and Landscape Research*, n° 154, Forest and Landscape Denmark, Frederiksberg, 151 p.
- FIREY W., 1946, Ecological considerations in planning for rurban fringes. *American Sociological Review*, 11, pp. 411-423.
- FLOCH J.M., MOREL B., 2011, *Panorama des villes moyennes*, INSEE - FNVM.
- FRIEDMANN J., MILLER J., 1965, The Urban Field, *Journal of the American Institute of Planners*, 31:4, pp. 312-320.
- GALLEN N., ANDERSSON J., BIANCONI M., 2006, *Planning on the edge: the context for planning at the rural-urban fringe*, Routledge.
- GALSTER G., HANSON R., RATCLIFFE M.R., WOLMAN H., COLEMAN S., FREIHAGE J., 2001, "Wrestling sprawl to the ground: defining and measuring an elusive concept," *Hous Policy Debate* 12, pp. 681-717
- GEELS F.W., 2005, *Technological transitions and system innovation: a coevolutionary and sociotechnical analysis*, Cheltenham, Edward Elgar.
- GERTLER. L.O. et HIND-SMITH, J., 1962, The impact of urban growth on agricultural land. Ottawa: Resources for Tomorrow, Background Papers, Supplementary Volume, pp. 155-180.
- GHAG J., 2002, "Achieving sustainable development objectives for forestry through the land use planning system", *Trees are Company*, Social Science Research into Woodlands and the Natural Environment, Forestry Commission, Farnham, pp. 69-77.

- GIANNINI E., 1994, *Metroscope*, Royal Melbourne Institute of Technology, Melbourne.
- GORRA-GOBIN C., 2013, "La banlieue, rêve américain ou espace en voie de disparition", *Revue Esprit*, no 393, mars-avril, pp. 121-130.
- GROSSIN W., 1996, *Pour une science des temps: introduction à l'écologie temporelle*, Octares.
- GROSSIN W., 1995, "La notion de cadre temporel", *Temporalistes*, n° 31, pp. 14-18.
- GUEYMARD S., FABUREL G., 2008, *Vécu environnemental et qualité de vie en Région Ile-de-France: une approche exploratoire des inégalités environnementales*, PUCA.
- GUEZ A., SUBREMON H. (dir.), 2013, *Saisons des villes*, Editions Donner Lieu
- GWIAZDZINSKI L., 2005, *La nuit, dernière frontière*, Paris, Editions de l'Aube.
- HAASE D., 2008, "Urban Ecology of Shrinking Cities: An Unrecognized Opportunity?", *Nature and Culture*, vol. 3, n° 1, pp. 1-8
- HALL P., HAY D., 1980, *Growth Centres in the European Urban System*, Londres, Heinemann.
- HALL P., PAIN K., 2006, *The polycentric metropolis: learning from mega-city regions in Europe*, Londres, Earthscan.
- HARRIS R., 2004, *Creeping Conformity: How Canada Became Suburban 1900-1960*, University of Toronto Press
- HERVIEU B., VIARD J., 1996, *Au bonheur des campagnes*, La Tour d'Aigue, éd. de l'Aube.
- HERVOUËT V., 2001, "La sémantique périurbaine : ou comment se repérer dans un dédale de mots et d'expressions", *ESO n°15*, CESTAN - Université de Nantes, pp.121-126
- HILAL M., SENCEBE Y., 2002, Mobilité quotidienne et urbanité suburbaine, *Espaces et Sociétés*, n° 108-109, (mai), pp. 133-153.
- HONORE C., 2005, *Éloge de la lenteur*, Paris, Marabout.
- HOUDART M., LOUDIYI S., GUERINGER A., 2013, "L'adaptation des agriculteurs au contexte périurbain", *Norois*, n° 3, pp. 35-48.
- JABOT D., 2007, "Le Cône de l'innovation : un territoire privilégié pour la recherche privée en France", *Insee Île-de-France*.
- JAILLET M.C., ROUGE L., 2007, *L'espace périurbain dans la ville à trois vitesses*, Lyon, CERTU.
- JANSSON T. & AL., 2009, The SIAT model chain, *SENSOR report series 2009/2*, Leibniz-Centre for Agricultural Landscape Research (ZALF).
- JARET C., GHADGE R., REID L. W., ADELMAN R. M., 2009, "The Measurement of Suburban Sprawl: an Evaluation", *City and Community*, vol. 8, n° 1, pp. 65-84
- KORCELLI P., KOZUBEK E., PIORR A., 2011, "Economy and employment", in Piorr A, Ravetz J, Tosics I (dir), *Rural-urban regions and peri-urbanisation in Europe*, Copenhagen, Academic Books Life Sciences.
- KRAFFCZYK D., 2004, *The MetroScape: a geography of the contemporary city*, Harvard University, Graduate School of Design.
- KRUEGER R.R., 1959, Changing land use patens in the Niagara fruit belt. *Transactions of the Royal Canadian Institute*, 32, Part 2 (67), pp. 39-140.

LACQUIAN A., 2005, *Beyond metropolis: the planning and governance of Asia's mega-urban regions*, Woodrow Wilson Center Press, Washington, DC

Land Use Consultants, 2005, Evaluation of the Community Forest Programme, final report, Countryside Agency, SQW Ltd.

LAIDI Z., 2000, *Le sacre du présent*, Flammarion.

LATOUR B., (1999) 2004, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.

LE CARO Y., 2007, *Les loisirs en espace agricole*, Presses Universitaires de Rennes.

LEFEBVRE H., REGULIER, 1985, "Le projet rythmanalytique", *Communications*, n° 41, pp. 191-199.

LE GAL Y., 2007, "La ville à l'échelle du piéton», in Malverti et Picard (dir), *Les paysages de la mobilité*, Rennes, Région Bretagne, pp. 99-106.

LEONTIDOU L., COUCH C., 2007, "Urban sprawl and hybrid city-scapes in Europe: comparisons, theory construction and conclusions", in Couch C., Leontidou L., Petschel-Held G. (dir), *Urban sprawl in Europe: landscapes, land-use change and policy*, Oxford, Blackwell.

LOIBL W., BELL S., 2011, "Population and migration", in Piorr A., Ravetz J., Tosics I. (dir), *Peri-urbanisation in Europe*, Copenhagen, Academic Books Life Sciences, pp. 50-55.

LOIBL W., TOETZER T., 2003, "Modelling growth and densification processes in sub-urban regions – simulation of landscape transition with spatial agents", *Environmental Modelling and Software*, n° 18, 553-563

LOUARGANT S., ROUX E., 2011, "Futurs périurbains : de la controverse à la prospective", *Territoires 2040*, n° 2, DATAR, pp. 33-49.

LOVEJOY E.T. & LEE H. (dir.), 2006, *Climate change and biodiversity*, Yale University Press.

LOVEJOY E.T. & PETERS R.L. (dir.), 1994, *Global warming and biological diversity*, Yale University Press.

MAHON M., FAHY F., O'CINNEIDE M., 2012, "The significance of quality of life and sustainability at the urban-rural fringe in the making of place-based community", *Geojournal*, vol. 77, n° 2, pp. 265-278

MALLET S., 2009, *De l'urbanisme-lumière à la chronotopie. Vers un urbanisme temporel*, IUP-Paris 12, thèse de doctorat en urbanisme.

MALLET S., 2013, "La saison comme temps social", in Guez A. et Subrémon H., *Saisons des villes*, Paris, Editions Donner lieu.

MALLET S., 2013, "Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme", *Espacetemps.net*.

MANCEBO F., 2007, "Accompagner les turbulences : une périurbanisation durable", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 102, pp. 51-57, PUCA, Paris

MANCEBO F., 2007, "Cutures, marquage territorial et appropriation du développement durable", *L'Information Géographique*, n° 3, pp. 79-87, Armand Colin, Paris.

MANCEBO F., 2007, "Le développement durable en questions", *Cybergeogeo*, n° 404, Paris.

- MANCEBO F., 2006, *Le développement durable*, Collection U, Armand Colin, Paris
- MANCEBO F., 2003, *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes, éd. du Temps.
- MAGNAGHI, A., 2003, *Le projet local*, Bruxelles, éd. Mardaga.
- MANGIN D., 2004, *La ville franchisée*, Paris, Éditions de la Villette.
- MARIE M., VIARD J., 1977, *La Campagne inventée*, Arles, Actes Sud.
- MATHIEU N., 1990, "La notion de rural et les rapports villes-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingt", *Économie rurale*, n° 9, pp. 35-41.
- MCGREGOR D., SIMON D., THOMPSON D., 2006, *The peri-urban interface: approaches to sustainable natural and human resource use*, Londres, Earthscan.
- MCHARG I.L., 1970, "Open space From Natural Processes", in D.A. Wallace (dir), *Metropolitan Open Space and Natural Process*, Philadelphia, University of Pennsylvania, pp. 10-52.
- MEA – Millenium Ecosystem Assessment, 2005, *Ecosystems and Human Well-being*, rapport de synthèse, Island Press, Washington DC.
- MEAR - Mission d'Étude d'Aménagement Rural, 1971, *Éléments pour un Schéma d'Aménagement Rural de la Région Parisienne*. Paris : Ministère de l'Agriculture.
- MELE P., 2003, "Introduction : conflits, territoires et action publique", in Melé P., Larrue C., Rosemberg M. (dir.), *Conflits et territoires*, Tours, Presse Universitaire François Rabelais, pp. 13-32.
- MERCIER G., 2006, "La norme pavillonnaire : mythologie contemporaine, idéal urbain, pacte social, ordre industriel, moralité capitaliste et idéalisme démocratique", *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 50, n° 140, pp.207-239
- MICOUD A., 2001, "La campagne comme espace public ?" *Géocarrefour*, vol 76 n°1, pp.69-73.
- MOOKHERJEE D., HOERAUFI E., FREELAN S., MCAULEY M., 2006, "Urban Growth and Metropolitan Sprawl in a Small Metropolitan Area", *Focus on Geography*, Vol. 49, n° 3, pp. 29-36.
- MORA O. (dir), 2008, *Prospective nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*, rapport du groupe de travail Nouvelles Ruralités, INRA.
- MORICONI-EBRARD F., 2008, *Identification et dynamiques des espaces périurbains. Etude rétrospective et comparative sur le peuplement des communes françaises, espaces sous influence urbaine*, Rapport du CERTU, Lyon.
- NILSSON K., NIELSSEN T., 2013, "The Future of the Rural Urban Region", In Nilsson K., Pauleit S., Bell S., Aalbers C., Nielsen T. (dir), *Peri-urban futures: Scenarios and models for land use change in Europe*, Springer, pp. 405-429.
- NORDREGIO – Nordic Center for Spatial Development (dir), 2005, "Potentials for polycentric development in Europe," rapport 1.1.1 ESPON 2000-2006, programme INTERREG III, Luxembourg, The ESPON Monitoring Committee.
- OLMSTED F.L., 2010, *Essential Texts*, Robert Twombly (dir), New York. W. W. Norton & Co.

- ORFEUIL J.P., 2001, "Accroissement de la mobilité et étalement des villes", La ville aux champs, ADEF, Paris.
- OSTROM E., 1990, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press.
- OWEN W., 1972, *The Accessible City*, Washington, The Brookings Institution.
- PAQUOT T. (dir.), 2001, *Le quotidien urbain*, La Découverte.
- PATURLE C., BLAIS J-P., 1977, Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain, recherche pour le Ministère de l'équipement, 130 p.
- PEARCE D., MARKANDYA A., BARBIER E.B., 1989, *Blueprint for a green economy*, London, Earthscan.
- PEETERS D., 2011, *The Functional Urban Areas Database*, Technical Report, ESPON
- PERRIER-CORNET P. (dir), 2002, *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- PHILIPPE M-A., POLOMBO N., 2009, "Soixante années de remembrement : Essai de bilan critique de l'aménagement foncier en France.", *Etudes foncières*, n°140, 2009, pp.43-49.
- PICARD A., 2010, *Entre ville et campagne : un paysage à inventer*, Conseil régional de Bretagne.
- PICARD A., MALVERTI X., 2007, Le lotissement comme projet territorial à grande échelle, in actes de "L'espace de la grande échelle en question", EURAU 2005.
- PORTUGALI J., 2000, *Self-Organization and the City*, Springer.
- POULOT M., 2013, "Agriculture dans la ville, agriculture pour la ville : acteurs, pratiques et enjeux.", *Bulletin de l'association de Géographes Français*, pp. 276-285.
- PROSHANSKY H. M., FABIAN A. K., KAMINOFF R., 1983, "Place-identity : physical world socialization of the self", *Journal of Environmental Psychology*, n° 3, Amsterdam, Elsevier, pp. 57-83.
- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec,
- RAFFESTIN C., 1996, "Ecogenèse territoriale et territorialité", dans Auric (F.) et Brunet (R.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, pp. 173-185.
- RAFFESTIN C., 2000, "De la domestication à la simulation du paysage", dans P. Castelnuovi (dir.), actes du colloque *Il senso del paesaggio*, Turin, 25/26 mai 1998, IRES.
- RAFFESTIN C., 2005, *Dalla nostalgia del territorio al desiderio di paesaggio; elementi per una teoria del paesaggio*, Florence, Alinea.
- RAUWS W., VAN DIJK T., 2013, "A design approach to forge visions that amplify paths of peri-urban development", *Environment and Planning B: Planning and Design*, vol 40, n° 2, pp. 254-270.
- RAVETZ J., WARHURST P., 2013, "Manchester: Re-Inventing the Local-Global in the Peri-Urban City-Region", In Nilsson K., Pauleit S., Bell S., Aalbers C., Nielsen T. (dir), *Peri-urban futures: Scenarios and models for land use change in Europe*, Springer, pp. 169-207.
- RECKIEN D., KARECHA J., 2007, "Sprawl in European cities –the comparative background", in Couch C. & al. (dir), *Urban Sprawl in Europe*, Oxford, Blackwell, pp.39-67.

- RELPH E., 2000, "Place and Placelessness in a New Context", *Progress in Human Geography*, Vol. 24, n° 4, 613-619
- ROBINSON G.M., 1990, *Conflict and change in the countryside: rural society, economy and planning in the developed world*, Londres, Belhaven Press.
- ROCHE L., 1951, "Les aspects essentiels du remembrement rural en France", *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, Volume 3, N°4, pp. 157-166.
- ROSA H., 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.
- ROTTLE N., 2006, "Factors in the Landscape-Based Greenway", *Landscape and Urban Planning*, n° 76, pp. 134-171.
- ROUX E., TORTOSA G., CLEMENT G., 2005, *Euroland*, Paris, éd. Sujet/Objet Jean-Michel Place.
- RUEGG J., 2003, "Territoires intermédiaires et espaces ruraux", Raummordungskonferenz, Politik des Ländlichen Raumes : <http://infoscience.epfl.ch/record/137116/files/406.pdf>
- SACHS I., 1978, "Ecodéveloppement : une approche de planification", *Economie rurale*, n°124, pp. 16-22.
- SACHS I., 1980, *Stratégie de l'écodéveloppement*, Les éditions ouvrières.
- SALINGAROS N., 2000, Complexity and Urban Coherence, *Journal of Urban Design*, n° 5, Londres, Routledge, pp. 291-316.
- SALLES S., 2011, "Contraintes environnementales et opportunités paysagères", *Espaces et sociétés* n°146 : paysage et environnement, Fenouillet, ed. Eres, pp. 53-69.
- SALLES S., 2012, "Le paysage dans les politiques urbaines : l'art d'en user ou d'en abuser ?", in MATTHEY, GAILLARD & GALLEZOT (dir.), *Paysage en partage*, Genève, ed. Fondation Braillard architectes, pp.27-33.
- SANSOT P., 1998, *Du bon usage de la lenteur*, Payot & Rivages.
- SCHNEIDER A., WOODCOCK C., 2008, "Compact, dispersed, fragmented, extensive? A comparison of urban expansion in twenty-five global cities using remotely sensed, data pattern metrics and census information", *Urban Studies*, n° 45, pp. 659-692.
- SCHREUER F., 2008, La rurbanisation détruit ville et campagne, *La Libre Belgique*, 26/08/2008.
- SHOARD M., 1983, *This land is our land*, Londres, Paladin.
- SIEVERTS T., 2004, *Entre-ville : Une lecture de la Zwischenstadt*, Paris, Parenthèses.
- SIMMEL G., 2004 (1903), "Métropoles et mentalité", in: Grafmeyer Y. et Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Champs Flammarion.
- SINCLAIR R., 1967, "Von Thünen and urban sprawl," *Annals of the Association of American Geographers*, n°57, pp. 72-87.
- SLAK M.F., 2000, "Vers une modélisation du mitage, périurbanisation et paysage", *Études foncières*, n° 85, 33-38, Paris
- Smart Growth Online, 2014, <http://smartgrowth.org/> - Consulté le 4 mai, 2014.
- SOJA E., 2000, *Postmetropolis: critical studies of cities and regions*, Oxford, Blackwell.

- SOULARD C., 2011, "Introduction : Innovations et agricultures urbaines durables," *Norois*, n° 4-22, pp. 7-10.
- STOKES D.E., 1996, *Pasteur's Quadrant*, Brookings Institution.
- Tempo Territorial, 2013, Les politiques temporelles au cœur de votre territoire.
- TORRE A., 2008, "Conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains," in Weber L.M., Descheneaux C., Tranda-Pitton N. (dir.), *Campagnes-ville. Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 37-47.
- TORRE A., 2013, "Natures urbaines : l'agriculture au cœur des métropoles?," *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Paris, Armand Colin, pp. 91-111.
- VANIER M., 2000, "Qu'est-ce que le tiers espace : territorialités complexes et construction politique ?," *Revue de Géographie Alpine*, n°1, tome 88, pp. 105-113.
- VAUDOIS J., 1994, "Les zones maraîchères périurbaines : espaces résiduels ou nouvelles formes d'intégration des espaces agricoles aux stratégies urbaines ?," *Bulletin de l'association de Géographes Français*, pp. 123-34.
- VIARD J., 1990, *Le Tiers-Espace essai sur la nature*, Paris, Éditions Méridiens Klincksieck
- VIDAL R., 2012, "Réconcilier agriculture et paysage. Changer d'agriculture ou changer de regard?," *Cahiers Thématiques*, n°11 : Agriculture métropolitaine / Métropole agricole, Paris, les éditions des sciences de l'homme, pp. 29-36.
- VILJOEN A., HOWE J., 2005, *Continuous Productive Urban Landscapes: Designing Urban Agriculture for Sustainable Cities*, Routledge.
- VIRILIO P., 1977, *Vitesse et politique*, Paris, Galilée.
- WALTNER-TOEWS D., KAY J.J., LISTER N.M., 2009, *The ecosystem approach: complexity, uncertainty, and managing for sustainability*, Columbia University Press
- YOUSSOUFI S., 2011, Satisfaction résidentielle et configurations spatiales en milieu périurbain, Thèse de doctorat en géographie, Besançon : Université de Franche-Comté, 363 p. http://thema.univ.fcomte.fr/IMG/pdf/Satisfaction_residentielle_et_configurations_spatiales_en_milieu_periurbain.pdf
- ZASADA I., BERGES R., 2011, "Environment and landscape", in Piorr A., Ravetz J., Tosics I., (dir), *Peri-urbanisation in Europe*, Copenhagen, Academic Books Life Sciences, pp. 72-75.



De l'autre côté du miroir

HABITER - Université de Reims Champagne-Ardenne

Rapport de recherche - Programme PUCA du périurbain à l'urbain